

Sahel Dimanche

N°1634 Sahel Dimanche
du 20 Mars 2015
— Prix : 250 francs

OFFICE NATIONAL D'EDITION
ET DE PRESSE
Place du Petit Marché
Tél : 20 73 34 86/87
Télécopieur : 20 73 30 90
BP : 13 182 Niamey -Niger
26ème ANNÉE

Les Présidents Issoufou Mahamadou et Boni Yayi lancent officiellement les travaux de réhabilitation de la voie ferroviaire Cotonou-Parakou, à Cotonou (Bénin)



● DR

Volonté partagée de réaliser le vieux rêve de la boucle ferroviaire

Le Président de la République, Chef de l'Etat, Son Excellence Monsieur Issoufou Mahamadou, a effectué hier jeudi 19 mars 2015, une visite de travail et d'amitié à Cotonou au Bénin. Dans la capitale béninoise, le Chef de l'Etat et son homologue SE Dr. Yayi Boni ont lancé officiellement les travaux de réhabilitation de la voie ferroviaire Cotonou-Parakou.

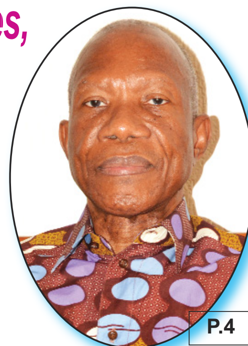
Après l'inauguration, le 14 janvier dernier, de la Gare Centrale de Cotonou, et le lancement, le 7 avril 2014, à Niamey, des travaux de construction de la voie ferroviaire Niamey-Dosso, la cérémonie de ce jeudi, qui s'est déroulée à la Gare centrale de Cotonou, constitue un autre pas important dans la réalisation de la Boucle ferroviaire Cotonou-Niamey-Ouagadougou-Abidjan et Cotonou- Lomé.

P.2

Invité

M. Patrice Kouamé, secrétaire exécutif du Conseil de l'Entente

"Nous avons compris, en regardant les archives, la nécessité de la relance des activités du Conseil de l'Entente"



● Idrissa Himadou ONEP

P.4

Les Présidents Issoufou Mahamadou et Boni Yayi lancent officiellement les travaux de réhabilitation de la voie ferroviaire Cotonou-Parakou, à Cotonou (Bénin)

Volonté partagée de réaliser le vieux rêve de la boucle ferroviaire

Le Président de la République, Chef de l'Etat, Son Excellence Monsieur Issoufou Mahamadou, a effectué hier jeudi 19 mars 2015, une visite de travail et d'amitié à Cotonou au Bénin. Dans la capitale béninoise, le Chef de l'Etat et son homologue SE Dr. Yayi Boni ont lancé officiellement les travaux de réhabilitation de la voie ferroviaire Cotonou-Parakou.
Après l'inauguration, le 14 janvier dernier, de la Gare Centrale de Cotonou, et le lancement, le 7 avril 2014, à Niamey, des travaux de construction de la voie ferroviaire Niamey-Dosso, la cérémonie de ce jeudi, qui s'est déroulée à la Gare centrale de Cotonou, constitue un autre pas important dans la réalisation de la Boucle ferroviaire Cotonou-Niamey-Ouagadougou-Abidjan et Cotonou- Lomé.
Lors de ce lancement en présence notamment de M. Michel Roussin, ancien ministre français, conseiller spécial, représentant du président directeur général du Groupe Bolloré, le Président Issoufou Mahamadou, dans son discours, a dit combien il est heureux de se retrouver à Cotonou pour prendre part à cette importante cérémonie. ''Nous sommes engagés dans un combat pour la paix, la sécurité, la démocratie et le développement économique et social'', a dit le Chef de l'Etat. Comme dans tout combat, il y a deux facteurs importants, la vision et le leadership, a indiqué SEM Issoufou Mahamadou, affirmant que dans le combat pour la réalisation du chemin de fer Cotonou- Niamey, ces deux facteurs sont réunis.
Au sujet de la vision, le Chef de l'Etat a rappelé que le Roi Guezo disait : ''Si tous les enfants du pays venaient, par leurs mains assemblées, pour boucher les trous de la jarre percée, le pays serait sauvé''. Déjà, en son temps, le Roi Guezo a indiqué le chemin, la voie à suivre, a-t-il souligné.
Le Chef de l'Etat a également rappelé, dans le même sens, ce que disait un illustre dirigeant africain, Kwamé N'Krumah : ''L'Afrique doit s'unir ou périr''. ''C'est cette vision que nous avons aujourd'hui, que nous partageons avec le Président Yayi Boni. Nous sommes convaincus que nous ne pouvons pas atteindre nos objectifs de manière isolée, sans unir nos forces, sans mutualiser nos moyens'', a poursuivi le Président de la République. ''C'est ce que nous sommes en train de faire, nous voulons faire l'intégration africaine, nous voulons construire l'Afrique, non pas en nous isolant derrière nos frontières, mais en nous donnant la main par dessus les frontières'', a-t-il affirmé.
Le rojet qui fait l'objet de lancement des travaux aujourd'hui ''en est une parfaite illustration'', a dit en substance le Chef de l'Etat.
''Nous voulons cette boucle qui intéresse cinq pays: le Bénin, le Niger, le Burkina Faso, la Côte-d'Ivoire et le Togo. En ce qui concerne le Niger, cela fait plus de 80 ans que les Nigériens attendent le train. Et certains d'entre eux de dire : ''le train n'arrive pas'', et même de s'interroger: ''le train s'est-il égaré?''. ''Non, le train ne s'est pas égaré et grâce à Bolloré, on a retrouvé le train'', a souligné le Chef de l'Etat, qui a saisi cette occasion pour saluer le partenariat que le Niger et le Bénin ont décidé de mettre en place, avec Bolloré.
''Le 7 avril dernier à Niamey, nous avions lancé les travaux de réalisation de la voie ferroviaire Niamey-Dosso'', a-t-il rappelé, précisant que ces travaux avancent normalement. ''Et aujourd'hui, nous lançons les travaux de réhabilitation du tronçon Cotonou-Parakou. Plaise à Dieu, nous n'allons pas nous arrêter là, parce qu'il s'agit de faire tout le trajet jusqu'à la frontière du Niger'', a-t-il précisé. Dans quelques mois, '' nous allons nous rencontrer à Malanville et à Gaya pour faire la jonction'', afin que la totalité du tronçon Cotonou-Niamey soit mise en place. C'est à cela que s'est engagé le partenaire stratégique, l'entreprise Bolloré dont je salue la détermination et le volontarisme'', a indiqué SEM. Issoufou Mahamadou.
Par ailleurs, le Chef de l'Etat a dit combien il apprécie le leadership de son ''frère et ami le Président Yayi Boni qui a joué un rôle central dans la promotion de ce projet de boucle ferroviaire, projet qui répondra à toutes les normes techniques modernes qui sont en vigueur dans le secteur du chemin de fer''. ''J'espère que dans quelques mois, nous allons partir en train ou venir en train de Niamey à Cotonou'', a-t-il conclu.


Conférence de presse conjointe animée par les deux Chefs d'Etat

●DR



Allocution du Président Issoufou Mahamadou lors de la cérémonie

●DR

A l'issue d'une séance de travail ayant regroupé les délégations des deux pays, et peu avant une conférence de presse animée par les deux Chefs d'Etat, la ministre en charge des Affaires Etrangères, Mme Kané Aïchatou Boulama, et son homologue du Bénin, M. Nassirou Arifari Bako, ont procédé à la signature et à l'échange des documents de l'accord relatif à la dissolution de l'Organisation Commune Bénin Niger (OCBN) et à la mise en concession de la ligne ferroviaire Cotonou-Parakou-Niamey.
A son arrivée à Cotonou, le Chef de l'Etat a été accueilli à la passerelle de l'avion par le Président béninois Dr Yayi Boni, et salué notamment par les membres du Gouvernement béninois. Après avoir passé en revue un détachement militaire qui lui rendait les honneurs, le Président de la République a été chaleureusement accueilli par la communauté nigérienne résidant au Bénin, ainsi que par les groupes béninois d'animation. Il en était de même à son départ de l'aéroport pour Niamey. Le Chef de l'Etat a été raccompagné jusqu'à la passerelle de l'avion par le Président Yayi Boni.
Le Président Issoufou Mahamadou était accompagné dans ce déplacement de M. Saidou Sidibé, ministre, directeur de Cabinet du Président de la République ; Mme Kané Aichatou Boulama, ministre des Affaires Etrangères, de la Coopération, de l'Intégration Africaine et des Nigériens à l'Extérieur ; M. Ibrahim Nomao, ministre de l'Equipement, et Mme Sandi Saadi Abdou, ambassadeur du Niger à Cotonou.

Abdourahmane Alilou
AP/PR

Communiqué du Secrétariat Général de l'Assemblée Nationale

Report de la séance plénière sur le contrôle de l'Action du Gouvernement, prévue le samedi 21 mars 2015

Le Président de l'Assemblée Nationale a l'honneur d'informer Mesdames et Messieurs les députés que la séance plénière sur le contrôle de l'Action du Gouvernement prévue le samedi 21 mars 2015 est reportée. La plénière reprendra le lundi 23 mars 2015 avec à l'ordre jour la journée parlementaire d'information sur le rôle du Parlement dans la lutte contre la corruption, à partir de 10 heures.

Communiqué du Ministère des Affaires Etrangères, de la Coopération, de l'Intégration Africaine et des Nigériens à l'Extérieur

Le Niger condamne l'attaque terroriste du Musée de Bardo et exprime sa solidarité et sa compassion au Gouvernement tunisien

Réagissant aux événements douloureux ayant touché la Tunisie, mercredi dernier, avec l'attaque terroriste contre le Musée de Bardo à Tunis, qui s'est soldée par une vingtaine de morts, le Niger, à travers le Ministère en charge des Affaires Etrangères, a vivement condamné les faits tout en exprimant sa solidarité et sa compassion au Gouvernement et au peuple tunisiens. Le communiqué est libellé ainsi qu'il suit :

''Suite à l'attaque terroriste, le mercredi 18 mars 2015 du Musée de Bardo à Tunis, attaque qui a été fatale à une vingtaine de personnes, le Ministère des Affaires Etrangères, de la Coopération, de l'Intégration Africaine et des Nigériens à l'Extérieur dénonce et condamne fermement, au nom du Gouvernement et du peuple nigériens, cet acte inqualifiable que réprouvent l'Islam et tous les musulmans.

Le Gouvernement nigérien exprime sa compassion et présente ses condoléances émues au Gouvernement et au peuple tunisiens et à travers eux, aux familles des victimes. Il exprime sa solidarité au Gouvernement tunisien dans ses efforts en vue de consolider la paix et la sécurité intérieures et combattre le terrorisme sous toutes ses formes.

Le Ministère des Affaires Etrangères, de la Coopération, de l'Intégration Africaine et des Nigériens à l'Extérieur appelle la Communauté Internationale à multiplier les efforts aux plans bilatéral, régional et international pour combattre le terrorisme et l'extrémisme religieux''.

Table-ronde du réseau des instances de lutte contre la corruption en Afrique de l'Ouest NAIWA sur la « dénonciation de la corruption », à Abuja, au Nigeria

Notre compatriote Issoufou Boureima, président de la HALCIA, désigné président de la NASIWA

Le Niger assure désormais la destinée du réseau des institutions nationales de lutte contre la corruption en Afrique de l'Ouest (RECAO) ou (NACIWA). Les représentants des pays membres du réseau ont reconnu le mérite du président de la HALCIA, M. Issoufou Boureima, en lui confiant les rênes de NACIWA. Le moins qu'on puisse dire, c'est que ce choix porté sur le président de la HALCIA honore, en plus de l'intéressé, l'ensemble de la Nation, sachant qu'il est le reflet du regain de crédibilité dont jouit notre pays sur la scène internationale, mais aussi dans le domaine précis de la lutte contre le phénomène de la corruption.

Réunis autour d'une table-ronde au siège de la CEDEAO à Abuja, au Nigeria, les acteurs en charge de la lutte contre les crimes économiques et financiers des pays membres de la CEDEAO ont réfléchi sur les voies et moyens à mettre en œuvre pour dynamiser le réseau en revoyant les textes fondamentaux. La table-ronde s'est notamment appesantie sur la dénonciation des actes de corruption et le mécanisme de protection des dénonciateurs.

Procédant à l'ouverture des travaux, le directeur des affaires politiques de la CEDEAO, M. Rémy Adibewa, a rappelé que le réseau constitue un des instruments mis en place pour institutionnaliser la lutte contre la corruption dans les Etats membres de l'institution. Il a insisté sur la nécessité de trouver un mécanisme de protection des personnes dénonçant les actes de corruption. «Vous convenez avec moi que les personnes qui possèdent des informations ou suspectes des mauvaises pratiques sont souvent intimidées ou menacées de dévoiler ces informations par leurs supérieurs, leurs collègues ou par des agences. Les actes de ces personnes ou agences constituent un obstacle à la prévention et à la lutte contre la corruption.



● DR

M. Issoufou Boureima

La protection des dénonciateurs contre les représailles des auteurs d'actes de corruption doit être intégrale». Pour le président de la commission nigériane de lutte contre la corruption EFCC, M. Ibrahim Lamordé, tous les textes doivent être mis en place afin d'assurer la protection des dénonciateurs. « Les agences ou structures de lutte contre la corruption ne sont pas présentes partout. Donc c'est des citoyens ordinaires, témoins de faits, qui sont nos yeux. Mais certains se taisent de peur de représailles. Alors, nous disons qu'il doit y avoir des actes pour protéger ces personnes de sorte qu'elles n'hésitent pas à venir vers les autorités, et que ces personnes doivent être protégées». D'autres partenaires également présents à la table-ronde ont tenu à apporter leur soutien au réseau pour une lutte plus efficace contre le mal du siècle.

A l'issue des trois jours de discussions, plusieurs recommandations ont été adoptées. Le nouveau président de NACIWA, notre compatriote Issoufou Boureima, a dévoilé les priorités au cours de son mandat. Il s'agit essentiellement du renforcement des capacités des structures étatiques, de l'érection de l'académie de l'EFCC en académie de la CEDEAO où les pays membres pourront envoyer leurs ressortissants en formation. Il y aura également la mise en réseau de toutes les agences anticorruption et l'utilisation des TIC pour renforcer la coopération par la recherche de la mutualisation et les échanges d'expériences.

Quant à l'épineuse question d'entrave à la libre circulation des personnes et des biens dans l'espace CEDEAO, le nouveau président entend prendre ses responsabilités afin d'éradiquer le phénomène dans les Etats membres du réseau. « Chacun de nous pris isolément est conscient de l'existence de ce problème dans son pays. C'est peut être aussi les avantages qu'il faut tirer de l'existence de la coopération que nous prônons entre les agences de lutte contre la corruption en Afrique de l'Ouest. Ma force et ma détermination ne manqueront jamais pour attaquer ce problème. Je suis suffisamment bien outillé pour avoir fait des enquêtes conjointes entre agences de lutte anticorruption de l'Afrique de l'Ouest et pour avoir demandé et obtenu l'aide des agences anticorruption. En tout cas, je suis convaincu qu'il nous suffit seulement d'être saisi pour que nous puissions agir dans ce domaine là, faire du crédo une réalité et non pas quelque chose de creux, que ça ne soit pas des mots seulement qu'on lance et que ces préoccupations soient une réalité. Les agences anticorruption sont sensées être des moteurs de développement. Nous n'hésiterons pas à nous attaquer à ce problème», a confié M. Issoufou Boureima.

Pour sa part, M. Sidibé AbdoulKarim, Commissaire à la HALCIA, a déclaré qu'il s'engage également à accompagner le président du réseau dans l'atteinte de ses objectifs. « La première des choses, c'est l'interaction entre les organes, la collaboration entre les institutions pour qu'il y ait une synergie commune globale de lutte contre la corruption dans l'espace CEDEAO. La seconde, c'est d'internaliser nos connaissances à travers les différents échanges que nous aurons avec l'ensemble des pays. Le troisième aspect, c'est de développer notre sous-région pour éradiquer le plus possible la corruption dans nos pays», a-t-il dit. Plusieurs participants à la table-ronde ont salué le mérite du nouveau président de NACIWA et promis de lui apporter leur soutien pour une lutte sans merci contre le phénomène de la corruption dans l'espace CEDEAO.

Zabeirou Moussa

M. Patrice Kouamé, secrétaire exécutif du Conseil de l'Entente

"Nous avons compris, en regardant les archives, la nécessité de la relance des activités du Conseil de l'Entente"

Réalisée par Hassane Daouda

Monsieur le secrétaire exécutif du Conseil de l'Entente, vous êtes au Niamey depuis le 8 mars 2015. Pouvez-vous nous dire dans quel cadre s'inscrit votre présence au Niger ?

Je vous remercie de m'avoir donné la parole pour préciser dans quel cadre je suis venu au Niger. Comme vous le savez, le Niger est un pays membre du Conseil de l'Entente qui rencontre actuellement des problèmes extrêmement difficiles à cause des attaques de la secte Boko Haram. Dans ce cadre, les Chefs d'Etat du Conseil de l'Entente sont déjà passés à Niamey pour apporter leur soutien aux autorités du Niger. Dès lors, il est apparu nécessaire que le Secrétariat Exécutif du Conseil de l'Entente fasse de même. Nous sommes donc venu pour apporter notre soutien au Président de la République du Niger, S.E. Issoufou Mahamadou, président en exercice du Conseil de l'Entente, à son Gouvernement, au peuple nigérien et aux Forces de Défense et de Sécurité. Nous avons profité de cette occasion pour présenter aussi nos condoléances aux familles éplorées. Quand nous sommes arrivé au Niger, nous avons appris qu'un téléthon était organisé pour soutenir les Forces Armées déployées à Diffa dans la lutte contre la nébuleuse secte Boko Haram. Et nous avons donc décidé de participer à ce téléthon en contribuant à hauteur de 50 millions de FCFA au nom du Conseil de l'Entente. Notre visite à Niamey a été aussi mise à profit pour aller inaugurer les installations solaires dans les villages de Sabongari-Foga et Bara, dans la commune rurale de Yélou, département de Gaya. Ces populations ont bénéficié de l'électricité par système solaire photovoltaïque. Financé par le Conseil de l'Entente à hauteur de 42 millions de francs CFA, ce projet s'inscrit dans le cadre de l'accès à l'électricité en milieu rural. Le projet a permis l'électrification de 100 ménages, de 2 salles de classe, 2 centres de santé, 4 mosquées et 2 places publiques dans les villages de Sabongari-Foga et Bara. Cette électrification va modifier complètement les conditions de vie de ces populations.

Une autre information capitale, c'est que nous allons soutenir la lutte traditionnelle qui se déroule actuellement à Agadez. Ce championnat de lutte, comme vous le savez, est un événement culturel et sportif majeur au Niger. Or, le Conseil de l'Entente avait décidé de soutenir, dans chacun de nos pays, un événement culturel et sportif majeur. Au Burkina Faso, nous venons d'appuyer le FESPACO où le Conseil de l'Entente a décerné un trophée à un jeune réalisateur, accompagné d'une somme de 10 millions de FCFA. Ici au Niger, nous allons soutenir la lutte traditionnelle avec un trophée et un prix qui seront remis en appui à la fédération et au Ministère de la Jeunesse et des Sports.

Le conseil de l'entente est l'une des premières organisations d'intégration régionale en Afrique de l'Ouest. Il a connu des moments de léthargie avant de voir ses activités relancées. Quelles sont désormais ses nouvelles orientations dans un contexte caractérisé par des menaces sécuritaires ?

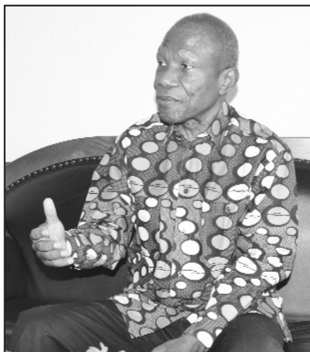
Le Conseil de l'Entente monte progressivement en puissance parce que la charte a été signée seulement le 5 décembre 2011 à Cotonou par les Chefs d'Etat. L'équipe du secrétariat exécutif a commencé à prendre fonction depuis le 2 janvier 2012. Nous avions consacré les années 2012 et 2013 à la nomination, par les différents organes, des responsables du Secrétariat Exécutif, puis à l'adoption des textes régissant le fonctionnement de l'institution. C'est à partir de l'année 2014 que le Conseil de l'Entente a repris ses activités sur la base d'un plan stratégique 2013-2016 adopté à la conférence des Chefs d'Etat. Ce plan stratégique a fixé des objectifs très clairs au secrétariat exécutif. Les Chefs d'Etat ont dit qu'il faut renforcer la coopération politique, culturelle et sécuritaire entre les Etats; réaliser des projets de nature à améliorer les conditions de vie des populations, surtout rurales, et enfin renforcer le Secrétariat Exécutif pour qu'il soit très opérationnel. Pour cela, nous venons de faire faire, par un cabinet, une étude diagnostique de la gouvernance politique et sécuritaire des Etats de l'espace Entente. A partir de cette étude, des mécanismes de prévention, de médiation et de règlement des conflits doivent être proposés aux Chefs de l'Etat lors du prochain sommet. Par rapport aux projets, il faut dire que ce qui vient d'être fait au Niger, on l'a déjà fait dans les autres pays. Nous avons un programme d'hydraulique villageoise et d'électrification rurale. C'est un programme que nous avons démarré en 2014. Il sera poursuivi tout au long de cette année 2015 et dans les années suivantes. Dans le cadre de ce programme, nous avons réalisé 5 forages au Burkina Faso. Cette année, nous allons continuer ce travail dans les autres pays. Et à l'occasion du tirage de la franche commune entente, il sera réalisé une infrastructure communautaire par le Conseil de l'Entente dans le pays où se fera ce tirage. Ce dernier a eu lieu au Burkina Faso en 2013 où il a été construit un Collège d'Enseignement Général à 272 km de Ouagadougou. En 2014, c'était au Togo où une école primaire a été construite, avec un forage dans un village à 120 km de Lomé. Cette année, il revient au Niger de bénéficier de cette intervention du Conseil de l'Entente, et dans ce cadre, nous allons construire un Centre de Santé Intégré dans une localité. Voilà ce que le Conseil de l'Entente est en train de faire malgré ses faibles moyens. Il faut savoir qu'on n'a pas beaucoup de ressources. C'est pourquoi nous espérons pouvoir mobiliser les ressources importantes afin que nous puissions intervenir, de façon efficace, et à la grande satisfaction de nos populations. Nous avions été particulièrement heureux de partager la joie avec les populations de Sabongari Faga suite à l'électrification de leur village.

Le projet de la boucle ferroviaire est incontestablement le premier projet pour relancer l'intégration dans l'espace Entente. Pouvez-vous nous expliquer davantage le processus de ce projet sur lequel les populations fondent beaucoup d'espoir ?

C'est un projet majeur pour nos pays. Au départ, le secrétariat exécutif a été chargé de suivre le projet. Les Chefs d'Etat l'ont aussi suivi de leur côté. Ils ont eu à négocier avec les opérateurs économiques ici au Niger, et au Burkina Faso. Et Dieu merci, les opérateurs économiques sont en train d'exécuter le projet dans ces pays. Comme vous le voyez ici, au Niger, le tronçon Niamey- Parakou-Cotonou a débuté. C'est un projet qui est conforme parce qu'on a commencé à l'exécuter au niveau des pays du Conseil de l'Entente.

Est-ce qu'il existe d'autres projets intégrateurs sur lesquels le prochain sommet du Conseil de l'entente doit s'appuyer ?

Ce qui nous a été fixé comme objectifs, c'est ce que je vous ai dit. Les Chefs d'Etat ont clairement dit que les projets concernant la gouvernance politique, culturelle et sécuritaire sont les aspects majeurs de leur combat contre le sous-développement. C'est pourquoi les Chefs d'Etat nous ont dit de nous focaliser sur le renforcement de la gouvernance politique et sécuritaire, ainsi que sur des projets de nature à améliorer les conditions de vie des populations, afin de les sortir de la pauvreté et de la misère. C'est cela le vrai combat. Si au bout de notre plan stratégique 2013-2016, nous avons des réalisations concrètes et que les Chefs d'Etat jugent de la nécessité d'ajouter d'autres objectifs, c'est tant mieux. En ce moment, nous allons nous occuper par exemple de l'interconnexion et des réseaux électriques dans nos pays, etc.



● Idrissa Hamadou/ONEP

M. Patrice Kouamé

Vous avez certainement sillonné, Monsieur le secrétaire exécutif, tous les pays de l'espace Entente. Quel commentaire peut-on faire de la gouvernance politique dans ces pays, et quel est l'état de la coopération entre les pays membres du Conseil de l'Entente?

L'étude diagnostique a été faite, le dossier a été remis aux différents ministres membres du Conseil des ministres, et aux experts membres du Comité des experts du Conseil de l'Entente qui vont aussi l'examiner et le proposer aux Chefs d'Etat lors du prochain sommet Conseil de l'Entente. S'agissant de la coopération entre les Etats membres du Conseil de l'Entente, moi personnellement, j'ai été agréablement impressionné par le niveau de la coopération entre ces pays. En 2013, au moment où nous faisions le rapport d'activités, on a voulu voir un peu le niveau d'intégration des pays du Conseil de l'Entente. Et nous avons pris 10 indicateurs d'intégration, en l'occurrence la langue, la monnaie, la libre circulation des personnes et des biens, les réseaux routiers, les réseaux de la téléphonie, les échanges commerciaux entre ces pays etc. Il faut dire qu'au niveau de ces indicateurs, les pays sont vraiment intégrés. Cela veut dire que ces pays peuvent aller encore plus loin parce qu'ils ont beaucoup de choses en commun telles que la langue officielle (le Français); la monnaie (le franc CFA) ; le droit des affaires (OHADA) ; le droit comptable (SYSCOA) etc. Bref, le degré d'intégration est impressionnant, sans compter le brassage culturel des populations.

D'ici quelques mois, ou dans un an au plus tard, il sera organisé des élections dans presque tous les pays membres du Conseil de l'Entente. Quel sera l'appui de cette organisation à ces échéances électorales?

C'est exact ce que vous dites. Nous avons le calendrier électoral. Effectivement les pays membres du Conseil de l'Entente vont passer par des élections locales, législatives et présidentielles dans ces périodes indiquées. Lors de la dernière réunion du conseil des ministres, des dispositions ont été prises. Nous allons envoyer des observateurs dans ces pays pendant les périodes électorales. La réunion du conseil des ministres nous a demandé, en tant que Secrétariat Exécutif du Conseil de l'Entente, de nous concentrer sur les élections majeures que sont les présidentielles et les législatives. Je le répète encore, on n'a pas beaucoup de moyens, mais autant que possible, il faut qu'on mutualise les moyens avec les organisations comme l'UEMOA et la CEDEAO afin d'envoyer nos observateurs dans les pays pendant les périodes électorales.

Quelles ont été les actions réalisées par le Conseil de l'Entente dans les 5 pays membres, et quelles sont les perspectives pour l'avenir ?

Nous étions assez sceptiques au départ parce qu'on ne connaissait pas bien l'organisation. Et personnellement, j'ai été impressionné quand j'ai commencé à lire les archives du Conseil de l'Entente. Impressionné par ce que les pères-fondateurs avaient fait en leur temps. Manifestement, c'était une organisation communautaire de solidarité, et beaucoup d'actions ont menées en faveur des populations. Plus de 6000 puits avaient été réalisés au niveau de l'espace Entente. C'est dire que dans chacun des pays du Conseil de l'Entente, il y avait eu au moins plus 1000 puits, sans compter les différents projets vivriers, de l'élevage etc. Les Chefs d'Etat actuels avaient pris les projets intégrateurs. Ils ont tenu à ce que le Conseil de l'Entente soit redynamisé. En tant que secrétaire exécutif, nous avons compris, en regardant les archives, la nécessité de la relance des activités du Conseil de l'Entente. D'abord, parce que le Conseil de l'Entente (CE) est une organisation de proximité et de solidarité. Ensuite, parce qu'il y a beaucoup d'affinités entre les pays du Conseil de l'Entente. Des raisons qui ont amené les Chefs d'Etat concernés à saisir la mesure de l'importance de ce que peut apporter cette organisation, non seulement dans le cadre de l'intégration au niveau des cinq Etats membres, mais également au niveau de la sous-région et même du Continent africain.

Ce n'est pas un hasard si le Conseil de l'Entente a été la toute 1[ère] organisation d'intégration en Afrique de l'Ouest, et qui survit. Il y a eu d'autres qui n'ont pas survécu. Et quand l'équipe du Secrétariat Exécutif du Conseil de l'Entente avait vu ce travail abattu par les fondateurs, elle s'est mise à travailler conformément aux directives données par les Chefs d'Etat et de Gouvernement de notre organisation commune. Ces directives sont claires: renforcement de la coopération politique, culturelle et sécuritaire, et réalisation des projets de nature à améliorer les conditions de vie des populations. C'est dans ce sens que des études ont été menées par le Conseil de l'Entente dans les cinq pays concernés. Il s'agit, à terme, d'améliorer la gouvernance, la paix et la sécurité comme conditions préalables du développement dans l'espace. Le grand combat est mené contre le sous-développement et la pauvreté. Par rapport à l'épidémie de la maladie à virus Ebola, il faut dire que les pays qui sont touchés font frontières avec les pays du Conseil de l'Entente. C'est pourquoi il est souhaitable que les populations continuent à respecter scrupuleusement des consignes des autorités, même si le mal a baissé d'intensité. Selon les statistiques de l'OMS, la barre de 1000 cas de décès est franchie. C'est dire qu'il faut toujours rester vigilant.

L'air du temps

Les bonnes nouvelles du front

Enfin des nouvelles sûres et rassurantes de nos braves soldats mobilisés dans l'opération ''Mai Dounama'', du nom du célèbre empereur du Borno du 13ème siècle. On l'attendait bien, cette sortie du porte-parole des FDS, elle est venue répandre la bonne nouvelle: nos vaillants soldats se portent bien au front et ils imposent leur suprématie face à Boko Haram sur ses propres installations.

Le 8 mars dernier, les éléments de nos braves Forces de Défense et de Sécurité, et leurs frères d'armes du Tchad, se sont levés au grand jour pour franchir la frontière nigéro-nigériane, les armes au point et le courage au cœur, pour donner l'assaut contre ces barbares des temps modernes de la nébuleuse Boko Haram. Les habitants de Diffa se rappellent encore avec exaltation de cette journée mémorable du dimanche 08 mars 2015, où nos braves soldats se sont lancés aux trousses des hommes du ténébreux Abubakar Shekau. Ils étaient d'ailleurs là, hommes, femmes, enfants, massés sur une dizaine de kilomètres de l'itinéraire de nos FDS pour les applaudir, les encourager et les aider, qui en leur offrant des cigarettes, qui du thé, qui de l'eau, etc. Patriotisme, quand tu nous tiens !

Après avoir envahi plusieurs localités du Nord Nigeria, Boko Haram pensait pouvoir s'y éterniser pour faire planer la menace sur les pays voisins dont notre pays le Niger, le Tchad et le Cameroun. Poussés par leur folie meurtrière contre les paisibles citoyens, Shekau et ses hommes ont fini par croire qu'ils sont les seuls ''garçons'' sur Terre. Ils se sont trompés! En moins de temps qu'il en faut, la force a changé de camp sur le terrain, et les chasseurs d'hier, qui narguaient le monde entier en se pavanant avec leurs ''grosses armes'' dans les rues des localités occupées en pays voisin, sont devenus des piteux gibiers poursuivis et dispersés dans les bois.

Le bilan issu du communiqué rendu public, mercredi dernier, par la voix du porte-parole des FDS, le Colonel Moustafa Michel Ledru, se passe de tout commentaire: si on doit déplorer un (01) mort et huit (08) blessés dans les rangs de nos Forces, ont peut se consoler des dégâts enregistrés par l'ennemi avec 228 morts; deux (02) chars, dix (10) véhicules, 74 motos détruits, ainsi qu'un important lot d'armes et de munitions récupéré. Le même communiqué souligne que l'opération se poursuivra jusqu'à la neutralisation de la nébuleuse Boko Haram et la sécurisation du bassin du Lac Tchad. Finalement, qui est ''haram'' ? Allez savoir…

Assane Soumana

C'est arrivé !

Une femme égorge son mari au quartier Wadata de Niamey

Une dame qui s'empare d'un couteau pour égorger son mari, celui-là même avec lequel elle partage trois enfants ! C'est arrivé le vendredi 13 mars dernier au quartier Wadata de Niamey. Depuis une semaine que les faits se sont produits la nouvelle s'est répandue dans toute la capitale où elle continue d'émouvoir l'opinion publique. Ne nous posons surtout pas la question de savoir qu'est-ce qui a pu pousser cette enseignante à surprendre son mari dans son sommeil pour lui ôter la vie. Car assurément, rien ne peut justifier un tel acte de barbarie. Cependant, tout porte à croire que cet acte d'assassina découle d'une crise de divorce mal digérée par la meurtrière, suivi de l'annonce d'un futur mariage que se préparait à sceller le défunt.

Entre nous

La reconstruction du Petit Marché de Niamey, ravagé par les flammes, un matin d'avril de l'an de grâce 2012, semble être renvoyée aux calendes grecques. Au point que même les citoyens les plus optimistes n'y pensent même plus. Mais les riverains des décombres de cet ancien centre commercial ne peuvent s'empêcher de le déplorer tous les matins, tant les miasmes émanant du site, devenu un ''cacadrome'' à ciel ouvert, les dérangent et empestent l'atmosphère. Avec la période de chaleur qui s'annonce, l'air deviendra encore plus irrespirable aux environs de cet ancien joyau de la capitale si rien n'est fait pour empêcher à certaines personnes d'y venir alléger leurs flans d'un certain fardeau qui ne sent pas la rose.

Faits divers

La nouvelle livre sterling a été dessinée par un ado de 15 ans

Le gouvernement britannique a dévoilé mercredi le design de la nouvelle pièce de 1 livre. Elle sera introduite dans les porte-monnaies du pays à partir de 2017. Mais le plus surprenant c'est qu'elle été dessinée par un adolescent d'âge de seulement 15 ans.

"J'étais vraiment enthousiaste d'apprendre que j'avais gagné la compétition. Mais complètement sous le choc aussi", a réagi David Pearce, qui dit avoir passé "beaucoup de temps" sur ce projet. C'est avec un dessin réunissant les quatre symboles du Royaume-Uni: une rose, un poireau, un chardon et un trèfle, émergeant d'une couronne, que le jeune garçon a remporté la compétition. Une compétition qui a d'ailleurs attiré plus de 6000 propositions.

Chaque symbole a une signification. La rose représente l'Angleterre. Le poireau le Pays de Galles. Le chardon l'Écosse. Et le trèfle à trois feuilles l'Irlande du Nord. Soit les quatre nations constitutives du Royaume-Uni.

Ce dessin symbolise l'unité du pays quelques mois après le référendum sur l'indépendance de l'Écosse qui aurait pu la briser. Et a été préféré à d'autres propositions plus fantaisistes (incluant des tasses de thé, des drapeaux, des cartes, la météo ou le fameux motif des Rolling Stones).

La nouvelle pièce sera un dodécagone (polygone à douze côtés). Et non plus un cercle comme actuellement. Bimétallique et pourvue de la nouvelle technologie anticontrefaçon de l'Institut royal de la monnaie (Royal Mint). Elle "sera la pièce la plus sûre en circulation dans le monde", a assuré le chancelier de l'Échiquier, George Osborne, dans un communiqué.

Quant à l'autre face de la pièce, elle portera évidemment l'effigie d'Élizabeth II, dont une cinquième version actualisée a été dévoilée au début du mois.

(Le Huffington Post)

Initiatives

Ali Amadou, restaurateur à la devanture du CCFN/JR

Le «chaïman» devenu Cordon bleu

Situé juste en face du Centre Culturel Franco Nigérien, Ali Amadou a été d'abord vendeur de thé avant de se reverser, depuis dix ans maintenant, dans le domaine de la restauration. Il explique qu'au moment où il vendait du thé, il gagnait en moyenne entre mille cinq cent (1500) FCFA et deux mille (2000) FCFA par jour. ''Depuis que je me suis engagé dans la restauration, j'ai pu gagner en stabilité. J'emploie aujourd'hui six jeunes. Grâce à ce restaurant, nous parvenons à satisfaire tous nos besoins de base, et nous économisons aussi'', affirme notre restaurateur.

Aux heures du petit déjeuner et du dîner, l'équipe d'Ali Amadou est très sollicité par les fonctionnaires et les étudiants qui viennent prendre leurs repas. Les recettes d'Ali sont notamment différents types de brochettes, les frites de pommes de terre et les omelettes. Il affirme faire des bénéfices et tirer ainsi son épingle du jeu. ''La particularité de notre restaurant, c'est que nous avons un espace permettant à nos clients de s'attabler pour se restaurer sur place, contrairement à nos concurrents qui exercent selon le même standard de prix. En outre, si le client veut emporter ses nourritures, nous prenons soin de les lui emballer dans du papier l'aluminium. Notre rapidité dans la prestation fait aussi notre différence'', souligne Ali Amadou.



● Idrissa Himadou ONEP

M. Ali Amadou

Samira Sabou

Hymne national

Auprès du Grand Niger Puissant
Qui rend la nature plus belle
Soyons fiers et reconnaissants
De notre liberté nouvelle
Evitons les vaines querelles
Afin d'épargner notre sang
Et que les glorieux accents
De notre race sans tutelle
S'élèvent dans un même élan
Jusqu'à ce ciel éblouissant
Où veille son âme éternelle
Qui fera le pays plus grand

Debout Niger, debout !
Que notre oeuvre féconde
Rajeunisse le cœur de ce vieux continent
Et que ce chant s'entende aux quatre coins du monde
Comme le cri d'un peuple équitable et vaillant

Debout Niger, debout !
Sur le sol et sur l'onde
Au son des tam-tams dans leur rythme grandissant
Restons unis toujours, et que chacun réponde
A ce noble avenir qui nous dit
En avant...



Projet JICA Ecole Pour Tous (JICA/EPT) BP : 2728, Niamey, Niger/ tél./fax : 20 37 26 56

Avis d'Appel d'Offres N°001/2015/EPT/JICA

relatif au recrutement d'un consultant

Le projet Ecole Pour Tous (EPT/JICA) accompagne, depuis 2004, le ministère chargé de l'éducation nationale dans le processus de mise en place des Comités de Gestion des Établissements Scolaires (COGES), ex appellation des Comités de Gestion Décentralisée des Établissements Scolaires (CGDES), fonctionnels sur l'ensemble du territoire nigérien. Les activités des COGES ont permis la réalisation des résultats convaincants par rapport à l'accès.

Néanmoins, l'expérience du terrain a révélé qu'en plus des besoins sur l'accès, les communautés manifestent de plus en plus un intérêt particulier sur des actions d'amélioration de la qualité de l'éducation. En outre, le projet EPT manifeste un fort désir de communiquer avec les partenaires œuvrant dans le même domaine en vue de créer une synergie autour des actions entrant dans le cadre du développement de la politique de la gestion décentralisée des écoles.

Pour ce faire, le projet EPT/JICA envisage d'améliorer la communication avec les partenaires et de développer les actions du projet entrant dans le cadre de la pérennisation des acquis des actions communautaires et l'amélioration de la qualité de l'éducation à travers la participation communautaire.

Pour la réalisation de cette activité, un consultant national sera recruté et chargé de promouvoir la communication et participer au développement d'outils et actions visant la pérennisation des acquis des activités des CGDES et l'amélioration de la qualité de l'éducation à travers la participation communautaire.

I. Critère d'éligibilité du consultant

• Être de nationalité nigérienne ;
• Avoir un niveau universitaire de minimum Bac+5 en sciences de l'éducation ;
• Faire preuve d'une forte expérience dans le domaine du cycle de base1 ;
• Avoir une forte expérience dans la gestion du système éducatif nigérien ;
• Faire preuve d'une expérience d'au moins cinq (5) ans dans la mise en œuvre des activités au niveau communautaire, notamment l'appui/accompagnement des COGES/CGDES et/ou de la GDE ;
• Avoir une bonne connaissance de l'outil informatique Powerpoint, Word, Excel ;
• Avoir une bonne capacité à travailler sous pression ;
• Avoir des qualités relationnelles ;
• Être immédiatement disponible.

II. Composition des dossiers de candidature

- Lettre de candidature
- CV
- Copie légalisée du diplôme
- Copie légalisée du certificat de nationalité
- Autres documents pouvant justifier l'expérience du candidat ou de la candidate dans le domaine en question.

Les TDR peuvent être retirés au siège du Projet EPT/JICA (Kouara Kano [KK] rue KK 72, **quartier Kouara Kano, commune 1, Niamey**, en face de CICR ; tél./fax : 20 37 26 56) du 18 mars 2015. Les dossiers de candidature doivent être déposés à la même adresse au **plus tard le 31 mars 2015 à 10 heures.** Passé ce délai, aucun dossier de candidature ne sera accepté.

Le coordinateur du Projet IWATA Akiko



Projet JICA Ecole Pour Tous (JICA/EPT) BP : 2728, Niamey, Niger/ tél./fax : 20 37 26 56

Avis d'Appel d'Offres N°002/2015/EPT/JICA

relatif au recrutement d'un consultant (ONG, Association)

Le projet Ecole Pour Tous (EPT/JICA) accompagne, depuis 2004, le ministère chargé de l'éducation nationale dans le processus de mise en place des Comités de Gestion des Établissements Scolaires (COGES), ex appellation des Comités de Gestion Décentralisée des Établissements Scolaires (CGDES) fonctionnels et des Fédérations Communales de CGDES (FCC) sur l'ensemble du territoire nigérien. Également, le projet a appuyé au développement du système de suivi des COGES fonctionnels. En effet, la participation et la mobilisation de la communauté pour l'éducation ont été élevées et les activités des COGES ont permis la réalisation des résultats convaincants dans le développement de l'éducation du Niger, notamment en matière de l'accès et l'équité.

En vue de pérenniser les acquis des activités des COGES et de davantage développer ces acquis pour répondre les autres besoins, notamment l'amélioration de la qualité de l'éducation, le projet EPT/JICA envisage de renforcer et consolider le système d'appui/accompagnement des CGDES et le partenariat entre les acteurs pour assurer la pérennisation des acquis des activités de gestion décentralisée de l'école (GDE) à travers le renforcement des capacités des acteurs. Le projet entreprend également d'accompagner les CGDES dans la mise en œuvre des activités afin d'améliorer la qualité de l'éducation à travers la participation communautaire, en renforçant leurs capacités des acteurs concernés.

Pour la réalisation de cette activité, une structure nationale (ONG, Association) sera recrutée comme consultante chargée d'offrir les ressources humaines qualifiées pour accompagner le projet dans la mise en œuvre de ces activités.

I. Critère d'éligibilité du consultant

• Prouver son existence juridique attestée par un arrêté de reconnaissance;
• Faire preuve d'une expérience certaine dans le domaine de l'éducation en général et dans le cycle de base1 en particulier;
• Faire preuve d'une forte expérience d'au moins cinq (5) ans dans la mise en œuvre des activités au niveau communautaire notamment l'appui/accompagnement des COGES/CGDES et FCC.
• Prouver une grande expérience dans la conduite des activités similaires.
• Avoir disponibilité prompte et flexible de suffisamment de ressources humaines qualifiées
• Disposer des ressources humaines qualifiées, disponibles et répondant aux critères ci-dessous pour conduire les activités:
- expérience dans le domaine du cycle base 1
- forte expérience dans la mise en œuvre des activités au niveau communautaire, notamment l'appui/accompagnement des COGES(CGDES) /FCC et le suivi de leurs activités;
- bonne connaissance de l'outil informatique Powerpoint, Word, Excel ;
- bonne capacité à travailler sous pression ;
- toute autre qualité pouvant contribuer à la réalisation des activités du projet

II. Composition des dossiers de candidature

- Lettre de candidature ;
- Un arrêté de reconnaissance ;
- Statut et règlements intérieurs ;
- Liste des activités semblables menées par la structure dans les cinq dernières années ;
- CV des personnes devant conduire l'activité ;
- Offre financière de dépense de personnel devant conduire les activités conformément aux TDR ;
- Tous autres documents pouvant justifier des expériences de l'ONG candidate dans le domaine en question, notamment des rapports d'exécution.

Les TDR peuvent être retirés au siège du Projet EPT/JICA (Kouara Kano [KK] rue KK 72, **quartier Kouara Kano, commune 1, Niamey**, en face de CICR ; tél./fax : 20 37 26 56) du 18 mars 2015. Les dossiers de candidature doivent être déposés à la même adresse au **plus tard le 31 mars 2015 à 10 heures.** Passé ce délai, aucun dossier de candidature ne sera accepté.

Le coordinateur du Projet IWATA Akiko



Institut Supérieur de Management du Développement Durable

COMMUNIQUE

L'Institut Supérieur de Management du Développement durable (ISMDD) organise un séminaire du 25 au 26 mars 2015 à son siège à Niamey sis au village de la francophonie, sur le thème :

« Les fondamentaux du Management de la Qualité »

Public cible :
• Cadre de direction;
• Personnel d'encadrement;
• commerciaux.

Coût : 300.000 FCFA (Formation + déjeuner)

Inscription et information : Mlle ALLAGBADA Annick (00227) 96 38 07 06.



Marchés Publics

REPUBLIQUE DU NIGER

Ministère de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche et de l'Innovation

AVIS DE REPORT DE DATE D'OUVERTURE DE PLIS

Le DAO **N°001/2015/MESR/SG/DMP/DSP** relatif au matériel roulant prévu pour le lundi 23 mars 2015 **est reportée au jeudi 02 avril 2015.**

Le reste sans changement



AVIS DE RECRUTEMENT

UN (1) RESPONSABLE SUIVI-EVALUATION

SWISSCONTACT recherche : un/une **RESPONSABLE SUIVI-EVALUATION** des activités et résultats d'une durée d'1 an (renouvelable avec démarrage 06/2015) pour ses projets mis en œuvre au Niger.

Le **RESPONSABLE SUIVI-EVALUATION** assure la qualité du système de monitoring, mesure les résultats des projets, facilite l'agrégation des résultats au niveau des programmes et de l'organisation.

PRINCIPALES ACTIVITÉS : Il ou elle établit les logiques d'intervention en accord avec les pratiques de **SWISSCONTACT** en collaboration avec la conseillère suivi et mesure des résultats pour l'Afrique du Nord et de l'Ouest

Il met en place un système de monitoring (le tient à jour) pour les nouveaux projets (état des lieux, évaluation des méthodes de monitoring, mesure de résultats) ; établit avec les équipes projets, les chaines de résultats, indicateurs, plan de monitoring, feuille(s) de route, etc. ; met en place avec le plan de mesure (outils de collectes de données, calendriers de mise en œuvre)

Il développe et maintient des bases de données d'information efficace sur les projets (documentation, archivage…)

Il conseiller les équipes sur les logiques d'interventions ; planifie et coordonne les activités de monitoring

Il assure la qualité des outils de collecte et d'analyse des données (études de référence, études à mi-parcours, d'impact),

Il participe à la mesure, au rapportage des résultats, à la compilation de rapports.

EXPÉRIENCE SOUHAITÉE : Avoir une réelle expérience (5 ans min.) dans le Suivi-Évaluation de projets en organisation internationale : pratique des systèmes de Suivi-Évaluation ; avoir mené des études de référence, de mi-parcours et/ou d'impact axés sur l'efficacité et/ou différentes méthodes de mesure de l'efficacité.

DIPLÔMES OU FORMATION REQUISE : BAC+4 min. - Sciences Économiques et/ou Sociales

COMPÉTENCES : Solide connaissance des méthodes et outils des démarches de Suivi-Évaluation de projets et compétences d'analyse statistique ; Maîtrise d'Excel et pratique du Pack Office.

La connaissance ou pratique de MS project, Visio, SPSS, etc. est considérée comme un plus ; Avoir d'excellentes capacités d'adaptation, de communication et de leadership ;

La connaissance de l'anglais est vivement souhaitée.

DOSSIER DE CANDIDATURE : Le dossier de candidature sera composé uniquement d'une **lettre de motivation** et d'un **curriculum vitae** (CV de 3 pages maximum) dans lequel figureront les parcours d'études et d'expériences professionnelles (stages compris). Les candidats intéressés doivent impérativement transmettre leur dossier **par mail uniquement** à l'adresse **envers@envers.fr** et ceci jusqu'au **05 avril 2015.**

Atelier de validation du document de politique commerciale au Niger

Faire du commerce un axe prioritaire de croissance économique et de lutte contre la pauvreté

Le ministre du Commerce et de la Promotion du Secteur Privé, M. Alma Oumarou, a présidé, mercredi dernier, au Palais des Congrès de Niamey, la cérémonie d'ouverture de l'atelier de validation du document de politique commerciale au Niger. L'éclat de cette cérémonie a été rehaussé par la présence de membres du Gouvernement, de l'honorable député, membre du Réseau Parlementaire de l'OMC ; de l'ambassadeur chef de Délégation de l'Union Européenne, du président de la Chambre du Commerce et de plusieurs invités et participants.

Ces assises permettront aux participants, entre autres, de faire un état des lieux du secteur commercial; de dégager les forces, les faiblesses, les atouts et les opportunités du secteur commercial; d'élaborer un document de politique nationale du commerce pour définir les objectifs de développement du commerce à long terme (dix ans et plus), et de proposer des projets pertinents susceptibles de contribuer au développement du secteur dans la perspective de lutter contre la pauvreté. Les participants mettront aussi cette occasion à profit pour faire des propositions de stratégies en s'appuyant notamment sur les capacités et les opportunités en fonction du positionnement du Niger, et élaborer un plan d'actions pluriannuel couvrant tous les aspects liés au développement du commerce dans notre pays.

Dans son discours d'ouverture, le ministre en charge du Commerce a souligné que ''le document soumis pour adoption est non seulement le fruit de la coopération agissante entre l'Union Européenne et notre pays, mais aussi la manifestation de la volonté de l'Etat nigérien de se doter, dans le domaine du commerce, d'un "cadre cohérent susceptible de favoriser la synergie et l'efficacité de ses interventions et/ou actions dans le nouveau contexte de la régionalisation et de la mondialisation de l'économie''.

En effet, a ajouté M. Alma Oumarou, ce document de stratégie sectorielle voulu par le Gouvernement doit être moderne, dynamique et susceptible de faire du commerce un important instrument de croissance économique et de lutte contre la pauvreté. Il doit aussi être un instrument d'incitation à la production et de synergie entre les différents secteurs productifs de l'économie nationale.



● Seini Moussa/ONEP

Lors de la validation du document de politique commerciale

''En validant ce document, nous aurons répondu à une préoccupation du Président de la République, SEM. Issoufou Mahamadou, celle de pallier l'absence de stratégie sectorielle sur le commerce, et nous renforcerons les résultats obtenus dans la mise en œuvre du PDES'', a indiqué le ministre en charge du Commerce. Il s'est aussi félicité du contenu du rapport provisoire dudit document qui a le mérite d'être un cadre de référence des activités, d'une vision, d'un objectif général et des objectifs spécifiques ainsi que des résultats.

Le ministre du Commerce a invité donc les participants à examiner le document en profondeur en vue de son amélioration afin qu'il soit un document de stratégie sectorielle qui s'inscrive réellement dans la vision de développement voulue par les autorités de la 7ème République, celle de faire du Niger " un pays émergent, bâti sur une économie dynamique, diversifiée, durable, une nation riche de sa culture et de ses valeurs, une société ouverte sur le monde, attachée à l'innovation technologique et à la bonne gouvernance, engagée pour l'intégration régionale".

M. Alma Oumarou a enfin réitérer ses remerciements à l'endroit de l'Union Européenne qui, depuis 2012, n'a cessé d'apporter son appui technique et financier pour le renforcement des capacités humaines, matérielles et institutionnelles du Ministère du Commerce. Il a remercié aussi les consultants ''qui ont su mettre leurs compétence au profit de notre pays en vue de lui permettre de disposer d'un document qui consacre le commerce comme l'un des leviers de développement économique et social''.

Pour sa part, le représentant de la Délégation de l'Union Européenne, M. Emile Jeannee, a relevé que le développement du commerce et l'essor d'un secteur privé fort et créateur d'emplois sont les facteurs clés pour la réduction de la pauvreté et pour une croissance économique durable et inclusive. Toutefois, précise M. Emile Jeannee, pour que le secteur privé et le commerce puissent jouer pleinement leurs rôles, ils ont besoin d'un climat des affaires favorable et aussi d'être encadrés par des institutions publiques de qualité qui facilitent la création et le développement des entreprises.

En définitive, a assuré M. Emile Jeannee, le Programme d'Appui à la Dynamisation du Secteur Privé et Facilitation des Echanges suit son cours pour un coût total de 10 millions d'euros, soit 6,5 milliards de francs CFA, au bénéfice du Ministère en charge du Commerce, de la Chambre de Commerce du Niger, du Bureau de Restructuration et Mise à Niveaux, et de l'Agence de Vérification et Conformité aux Normes.

Aïchatou Hamma Wakasso

Cinquième session du comité de pilotage du projet MEDEN

Renforcement de l'efficacité des institutions administratives et publiques par un service de qualité

Le Haut Commissaire à la Modernisation de l'Etat (HCME), M. Adamou Saley Oumarou, a donné, hier à Niamey, le coup d'envoi de la cinquième session du comité de pilotage du projet de Modernisation de l'Etat et Décentralisation au Niger (MEDEN). Au cours de cette session, il sera examiné le rapport annuel du MEDEN 2015; la mise en œuvre des résolutions des dernières sessions du Comité de Pilotage (COPIL), et le programme d'activités 2015.

Dans ses propos introductifs, le Haut Commissaire à la Modernisation de l'Etat (HCME), M. Adamou Saley Oumarou, a rappelé que le projet MEDEN a commencé ses activités en 2012, et relève d'un financement de la coopération française. Le montant qui lui est alloué s'élève à plus de 600 millions de francs FCFA. ''Le projet, dans sa conception, répond aux orientations du gouvernement et s'inscrit dans le cadre du PDES en ses axes I et 2, soit respectivement ''la consolidation de la crédibilité et de l'efficacité des institutions'' et la ''création des conditions d'un développement durable, équilibré et inclusif'', a soutenu le Haut Commissaire à la Modernisation de l'Etat.



● Seini Moussa/ONEP

Une vue du comité de pilotage

Il a indiqué qu'après trois années de mise en œuvre, le projet est à un bon niveau d'exécution et a produit des résultats tangibles. Au nombre de ces résultats, M. Adamou Saley Oumarou a particulièrement cité le financement de microprojets initiés par les cercles de modernisation des différentes administrations. A cela s'ajoutent le renforcement de capacité de milliers de cadres, tant du niveau central que du niveau déconcentré, et la mise à disposition, au profit de deux communes des zones nomades, de véhicules de service public ambulant.

Le Haut Commissaire à la Modernisation de l'Etat a expliqué que les expériences développées par le MEDEN ont reçu un écho favorable auprès de nombreux partenaires. C'est, a-t-il indiqué, le cas de l'étude confiée au LASDEL sur les comportements non observant des fonctionnaires (AFD, Coopération Suisse), et du Service Public Ambulant (SPA) pour lequel le HCME a bénéficié de l'appui de la GIZ et de l'UNICEF qui ont fourni des véhicules aux communes d'Ingall, de Tchintabaraden, de Foulatari et Belbéji.

''Au-delà de ces résultats tangibles, il faut mettre l'accent sur l'effet de levier créé par le projet MEDEN en faveur du cadre de concertations animées régulièrement entre l'institution et les partenaires'', a-t-il ajouté.

Pour sa part, M. Laurent Bonneau, vice-président du COPIL, a indiqué qu'après deux années d'exécution opérationnelle, le MEDEN a atteint sa maturité et peut se prévaloir, d'ores et déjà, d'un bilan éloquent. ''L'image très favorable que dégage le projet MEDEN a été confirmée par les conclusions de la mission de revue à mi-parcours du projet, menée au début du mois de novembre dernier par les services centraux du Ministère français des Affaires Etrangères et du Développement International, à Paris. Cette appréciation positive a d'ailleurs permis d'obtenir une prolongation d'une année supplémentaire de la durée d'exécution du projet, reportant ainsi au 9 mai 2016 sa clôture'', a-t-il affirmé.

D'une part, le vice-président du COPIL a notifié que le MEDEN contribue particulièrement à l'amélioration de l'efficacité des institutions publiques et administratives, en leur permettant de délivrer un service public de qualité. Il a souhaité d'autre part que l'appui de la coopération française au processus au projet MEDEN, ainsi que le travail de plaidoyer et d'influence constant mené par le chef de projet, conseiller du Haut-commissaire, se poursuivent, et ce en cohérence avec la place de la France comme chef de file des Partenaires Techniques et Financiers intervenant dans le domaine de la décentralisation.

Samira Sabou

Office National d'Edition et de Presse

Place du Petit Marché
B.P : 13182 Niamey Niger
Tél 20 73 34 86 /87
Télécopieur : 20 73 30 90
Courriel : onep@intnet.ne
contact@lesahel.org
Site web : www.lesahel.ne

Directeur de Publication
Mahamadou Adamou

Directeur de la Rédaction
Assane Soumana
20 73 99 86
Réd en chef
Tchirgni Maïmouna
Réd en chef/Adj
Oumarou Moussa

Directeur Technique
Issa Madougou
20 73 99 87
Réd en chef adjt
Inoussa Oumarou

Secrétaire de Rédaction
Wata N. Fassouma Moustapha

Directeur commercial
Morou Hamadou 20 73 22 43
Chef Service Communiqué et Pub. Alassane Assilila

Direction Administrative et financière (DAF) Directeur: M. Ibrahim Garba Mahamane.
20 73 99 85
Chef service Recouvrement:
Mme Ado Haoua Hachimou

Composition : ONEP
Tirage ONEP
5000 exemplaires



INSTITUT INTERNATIONAL D'INGENIERIE DE L'EAU ET DE L'ENVIRONNEMENT

AVIS DE RECRUTEMENT

2iE, Institut International d'enseignement supérieur et de recherche, lance un appel à candidatures pour les recrutements suivants :

- Un(e) directeur (trice) des études
- Un (e) enseignant chercheur(e) en Mathématiques appliquées
- Un (e) enseignant chercheur(e) en Hydraulique Urbaine et Gestion de l'Eau
- Un (e) enseignant chercheur(e) en Gestion
- Un (e) enseignant chercheur(e) en Génie Civil (spécialité Béton Armé) ;
- Un (e) enseignant chercheur(e) en Génie Civil (spécialité Mécanique des Sols et géotechnique)

Les candidatures féminines sont vivement souhaitées.

Composition du dossier de candidature

- une demande adressée au Directeur Général de 2iE, tenant lieu de lettre de motivation
- un Curriculum Vitae détaillé faisant ressortir les expériences professionnelles ou personnelles
- une copie certifiée conforme des diplômes obtenus et une copie des certificats de travail et attestations de formations ou stages
- les noms et adresses de deux références professionnelles

Le dossier complet doit être envoyé par voie postale ou par courriel, au plus tard le 30 mars 2015 à 17h00, à Monsieur le Directeur Général de 2iE :

A l'attention de M. Monsieur Noufou SANOGO
Directeur des Ressources Humaines
Institut International d'Ingénierie de l'Eau et de l'Environnement (2iE)
Rue de la Science, 01 BP 594 Ouagadougou 01, Burkina Faso
Tél: +226 25 49 28 00 /25 49 28 50 Fax: +226 25 49 28 01
E-mail : noufou.sanogo@2ie-edu.org

Présentation de l'institution

Situé à Ouagadougou (Burkina Faso), dans un pays réputé pour ses traditions d'accueil et d'hospitalité, 2iE est un Institut international d'enseignement supérieur et de recherche spécialisé dans les domaines de l'Eau et l'Assainissement, l'Environnement, l'Énergie et Électricité, le Génie Civil et les Mines, le Management et l'Entrepreneuriat.
2iE attache une grande importance aux valeurs de respect, de diversité, d'engagement, de responsabilité et de mérite. Y travailler, c'est ainsi rejoindre une institution dynamique, ouverte sur le monde, qui accompagne et participe au développement d'un continent en pleine croissance.
Animée par des équipes multiculturelles, engagées et exigeantes, 2iE attache une grande importance à l'évolution interne de ses salariés, et propose des postes dans l'enseignement, la recherche, ou l'administration.

2iE se réserve le droit de ne donner aucune suite à cet avis de recrutement.

Retrouvez le détail de l'avis de recrutementsur notre site Internet : www.2ie-edu.org



Marchés Publics

REPUBLIQUE DU NIGER
MINISTERE DE LA POPULATION DE LA PROMOTION DE LA FEMME ET DE LA PROTECTION DE L'ENFANT
DIRECTION DES MARCHES PUBLICS ET DE DELEGATIONS DE SERVICE PUBLIC

RECTIFICATIF N°01
AVIS GENERAL DE PASSATION DE MARCHES PUBLICS/2015

Gestion : 2015/Numéro du plan 001-2015

N° d'ordre	Objet du Marché	Source de financement	Type de marché	Mode de passation	Coût prévisionnel TTC	Date probable de lancement de la procédure	Date probable d'attribution du contrat	Date probable de démarrage des prestations	Date probable d'achèvement	Localité	Structure responsable
1	**Lot 1 :** fourniture et transport de 80 moulins à farine dans les Régions de : Agadez Diffa, Zinder et Maradi **Lot 2 :** fourniture et transport de 120 moulins à farine dans les Régions de : Dosso, Niamey et Tillabéri	Budget National	Fourniture	AON	PM	Mars 2015	Avril 2015	Avril 2015	Mai 2015	Agadez, Diffa, Zinder et Maradi Dosso, Niamey et Tillabéri	DMP/DSP/D GPF/G

REPUBLIQUE DU NIGER
COUR D'APPEL DE NIAMEY
TRIBUNAL DE GRANDE INSTANCE HORS CLASSE DE NIAMEY
CABINET DU GREFFIER EN CHEF

CERTIFICAT DE RADIATION

Le Greffier en Chef près le Tribunal de Grande Instance Hors Classe de Niamey, (Rép. du Niger), tenant lieu de Tribunal de Commerce, soussigné ; Certifie et atteste que suivant décision de justice en date du quatorze janvier 2015, la société dénommée « **MACH-AGITECH NIGER» société Anonyme,** ayant son siège à Niamey, quartier Plateau 1, PL30 Avenue du Gl de GAULLE Porte N°1762, régulièrement inscrite au Registre du Commerce du Tribunal de Commerce de Niamey, sous le numéro **RCCM-NI-NIA-2013-B-1902 du 18/06/2013, est radiée** dudit registre pour cause de **dissolution anticipée du jugement commercial N°34 du 14 /01/2015.**

Le Greffier en Chef *P.O*

Formalités inscrites sous le Numéro RCCM- NI-NIA-2015-M-1046.

NECROLOGIE

La Direction Générale de la CNPC Niger Petroleum SA a le profond regret de vous annoncer le décès de **M. Oumarou Père Zapré**, le samedi 14 mars 2014, suite à une longue maladie.

Il fut engagé à la CNP le 21 octobre 2013 en qualité d'Agent de Sécurité, un poste qu'il occupait jusqu'au jour où la mort l'a surpris à l'âge de 35 ans.
Agent consciencieux et dévoué, qui a l'estime de ses collègues et le respect de ses supérieurs Hiérarchiques.
Le Directeur Général de la CNP au nom de tout le personnel présente à sa famille les condoléances les plus attristées.

Que son âme repose en paix Amin !

REPUBLIQUE DU NIGER
MINISTERE DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR, DE LA RECHERCHE ET DE L'INNOVATION
Office National des Examens et Concours du Supérieur (ONECS).

COMMUNIQUE

Le Directeur Général de l'Office National des Examens et Concours du Supérieur (ONECS) informe les jeunes nigériens en classe de terminale ou titulaire d'un baccalauréat de la session 2014 de l'ouverture du concours d'entrée à l'Ecole Africaine des Métiers de l'Architecture et de l'Urbanisme (EAMAU) de Lomé (Togo), session 2015.

L'Ecole dispose de trois (3) filières de formation :
• Architecture (programme LMD) ;
• Urbanisme (programme LMD) ;
• Gestion Urbaine (programme LMD).

Le concours se déroulera le mardi 12 et le mercredi 13 mai 2015 dans quatre (4) centres qui sont :
• Centre de Niamey pour les candidats des régions de Dosso, Niamey et Tillabéri ;
• Centre de Maradi pour les candidats de la région de Maradi ;
• Centre de Tahoua pour les candidats des régions d'Agadez et de Tahoua ;
• Centre de Zinder pour les candidats des régions de Diffa et de Zinder.

Les formulaires d'inscription sont à retirer au niveau des Directions Régionales des Enseignements Secondaires (DRES) sur présentation d'un reçu de 5 000 F (non remboursables) de l'ECOBANK du compte intitulé : « ONECS organisation BTS d'Etat», **N° 01019966020012.**
Ce reçu sera joint au dossier dûment rempli.

Les candidats admis au concours, et sous réserve de l'obtention du baccalauréat, remplissant les conditions d'obtention de la bourse nationale seront pris en charge par l'Agence Nigérienne d'Allocation et de Bourses (ANAB).

La date limite de dépôt des dossiers de candidature est fixée **au mercredi 15 avril 2015** dans les Directions Régionales des Enseignements Secondaires (DRES).

ZAKARI OUSMANE



Marchés Publics

REPUBLIQUE DU NIGER
CABINET DU PREMIER MINISTRE
Agence de Régulation des Marchés Publics



AVIS DE MANIFESTATION D'INTERET

Dans le cadre de la réalisation de l'audit des marchés publics et des délégations de service public de l'année 2014 financé par l'Agence de Régulation des Marchés Publics (ARMP), le présent avis de manifestation d'intérêt a pour objet de présélectionner les cabinets de consultants qui seront invités à acquérir la Demande de proposition.

Tout candidat intéressé par le présent avis, peut acquérir gratuitement un jeu complet du dossier de candidature au Bureau d'Ordre de l'Agence de Régulation des Marchés Publics les jours ouvrables du **lundi 23 mars au mardi 5 mai 2015** ou le télécharger sur son Site Web (**www.armp-niger.org**).

Les lettres de manifestation d'intérêt rédigées en français et accompagnées des documents indiqués au dossier de présélection doivent être déposées au Bureau d'Ordre de l'Agence de Régulation des Marchés Publics **au plus tard le mardi 5 mai 2015 à 10 heures.**

L'ouverture des offres aura lieu le **même jour** dans la salle de réunion de l'Agence de Régulation des Marchés Publics **à 11 heures.**

Des renseignements complémentaires pourront être obtenus **auprès du Chef du Service Administratif et Financier de l'Agence de Régulation des Marchés Publics les jours ouvrables de 9 heures à 16 heures (BP 725 Niamey- Niger, téléphone : 00 227 20 72 35 00, E-mail : armp@intnet.ne**

MADOU MAHAMADOU



République du Niger
Caisse Nationale de Sécurité Sociale Direction du Budget et des Investissements B.P. 255 - Niamey

AVIS D'APPEL D'OFFRES N° 01/2015/CNSS pour la fourniture et l'installation d'un groupe électrogène à la Caisse Nationale de Sécurité Sociale

La Caisse Nationale de Sécurité Sociale lance un Appel d'Offres ouvert pour la fourniture et l'installation d'un groupe électrogène de 400KVA.
Les offres doivent être accompagnées des documents ci-après:
La soumission ;
- une caution bancaire d'au moins 2 % du montant du marché ;
- une ligne de crédit de 10,000,000 F CFA.
- une attestation de la CNSS, de l'Inspection du Travail et de l'ANPE, se rapportant au présent Appel d'Offres, certifiant que le soumissionnaire est à jour dans le versement de ses cotisations ;
-une attestation de régularité fiscale (ARF), se rapportant au présent Appel d'Offres, attestant que le soumissionnaire est en régie vis-à-vis de la législation fiscale ;
-une attestation d'inscription au registre de commerce;
-une attestation de non faillite et de non liquidation judiciaire datant de moins de trois mois ;
- un certificat d'agrément des autorités compétentes ;
-une attestation de l'autorité de régulation des marches publics (ARMP) attestant que le soumissionnaire ne fait l'objet d'aucune suspension ou d'exclusion de la commande publique,
Les soumissionnaires peuvent retirer les Dossiers d'Appel d'Offres moyennant la somme non remboursable de **deux cent (200,000) FCFA,**
Les soumissionnaires intéressés sont invités a déposer leurs offres conformément à la présentation décrite dans le Dossier d'Appel d'Offres **au plus tard le 15 avril 2015 à 9heures** à la Direction Générale de la CNSS sise au rond point Maourey- Te! 20 73 35 17 / 20 73 35 18.

Les plis seront ouverts le **même jour à 10 heures** en présence des soumissionnaires ou de leurs représentants dûment mandatés qui souhaite être présents.

Les soumissionnaires intéressés à concourir peuvent obtenir des informations complémentaires et examiner le Dossier d'Appel d'Offres à l'Immeuble CNSS (Direction du Budget et des Investissements) BP 255-Niamey Tel 20734354-20735763.



Marchés Publics

REPUBLIQUE DU NIGER
SOCIETE DE PATRIMOINE DES EAUX DU NIGER

Avis d'Appel d'offres National N°002



1. Le présent Avis d'Appel d'Offres fait suite au plan prévisionnel de passation de marchés 2015 de la SPEN publié dans le journal le Sahel du 09 février 2015.

2. Dans le cadre de l'exécution des travaux de **construction des murs de clôture des forages F8 et F16 de Maradi** sous financement de la Société de Patrimoine des Eaux du Niger (SPEN), le Maître d'ouvrage (SPEN) lance un Appel d'Offres pour la **réalisation desdits travaux.**

3. La participation à la concurrence est ouverte à toutes les personnes physiques ou morales ou groupements desdites personnes en règle vis-à-vis de l'Administration pour autant qu'elles ne soient pas sous le coup d'interdiction, de suspension, d'exclusion ou de liquidation des biens.

4. Les candidats intéressés peuvent obtenir des informations supplémentaires et consulter gratuitement le Dossier d'Appel d'Offres auprès de l**a Direction de la planification et des investissements (DPI) de la SPEN du lundi au jeudi entre 9 heures et 17 heures.**

Le délai d'exécution des travaux est de **quatre (04) mois.**

5. Tout candidat éligible, intéressé par le présent avis, doit acquérir un jeu complet du Dossier d'Appel d'Offres, auprès de **la Direction Comptable et Financière(DCF) de la SPEN moyennant paiement d'un montant non remboursable de cent mille (100 000) francs CFA.**
6. En cas d'envoi par la poste ou tout autre mode de courrier, les frais y afférents sont à la charge de l'acheteur et le Maître d'ouvrage ne peut être responsable de la non réception du dossier du candidat.

7. Les offres présentées en **un original et quatre (4) copies**, conformément aux Instructions aux Soumissionnaires, et accompagnées d'une garantie de soumission d'un montant de **cinq cent mille (500 000) francs CFA** devront parvenir ou être remises **au plus tard le 16 avril 2015 à 9 h 30 mn** à l'adresse suivante :

SOCIETE DE PATRIMOINE DES EAUX DU NIGER
BP : 10 738 Niamey (Koira Kano, Boulevard des S Y et MAMAR)
Tel : 20 73 43 40 / 20 73 53 20
Fax : 20 73 46 40
Email : de-spen@intnet.ne

L'ouverture des plis sera faite le **16 avril 2015 à 10h 00 mn dans la salle de réunion de la SPEN** en présence des représentants des soumissionnaires qui souhaitent y assister.
Les offres reçues après le délai fixé seront rejetées.

8. Les soumissionnaires resteront engagés par leurs offres pour un délai de **90 jours**, à compter de la date de remise des offres.

Par décision motivée, la SPEN se réserve le droit de ne donner aucune suite à tout ou partie du présent Appel d'Offres.

Le Directeur Général
SADOU SEYDOU

Remise de contribution du Ministère de la Santé Publique au profit des Forces de Défense et de Sécurité

Le Ministère de la Santé Publique mobilise 10 millions 129 mille francs CFA comme soutien aux FDS

Depuis le téléthon organisé le 19 février dernier par les médias publics et privés du Niger en faveur des Forces de Défense et de Sécurité (FDS) qui sont en train de lutter contre la secte Boko Haram, les bonnes volontés continuent à se manifester. Hier après-midi, c'était le personnel du Ministère de la Santé Publique qui a contribué à hauteur de 10 millions 129 mille francs CFA au profit de nos Forces de Défense et de Sécurité.

C'est le ministre de la Santé Publique, M. Mano Aghali, qui a procédé à la remise de ce montant au président du Comité de suivi du téléthon, M. Adamou Imérane Maïga. Cette cérémonie a eu lieu dans la salle de réunion du Ministère de la Santé Publique en présence des cadres centraux du Ministère et des membres du comité de suivi.

En remettant cette contribution de tous les agents du Ministère de la Santé du Niger, le ministre Mano Aghali a précisé qu'elle concerne l'ensemble des cotisations de toutes les structures de santé de son département ministériel. Le ministre a dit qu'il a une pensée particulière à l'endroit de tous ces agents qui servent dans des zones reculées du Niger, notamment dans les zones de Diffa, région affectée par les attaques terroristes.

Face à ce geste noble des personnels du Ministère de la Santé Publique, le président du Comité du suivi du téléthon, M. Adamou Imrane Maïga a tenu à les remercier avant de magnifier le travail qu'ils abattent quotidiennement pour la santé des populations. ''Votre mission est noble, car déjà vous faites beaucoup en accueillant et en soignant les blessés des champs de bataille, et cette action que vous venez de faire nous réconforte également''. Il a aussi assuré au ministre Mano Aghali que cette somme ira



● Seini Moussa ONEP

Lors de la remise de la contribution

directement dans des comptes bancaires ouverts à cet effet.

Auparavant, une fathia a été dite pour que la paix et la sérénité règnent dans notre pays.

Aïssa Abdoulaye Alfary

Célébration, aujourd'hui, de la Journée internationale de la Francophonie

«La Francophonie a besoin de vous pour que l'avenir nous rende ce que nous sommes prêts à lui donner, tout de suite, maintenant», *déclare Mme Michaëlle Jean*

Aujourd'hui, vendredi 20 mars 2015, les 274 millions de francophones sur les 5 continents fêtent leur langue en partage et la diversité de la Francophonie, à travers des concours de mots, des spectacles, des festivals de films, des rencontres littéraires, des rendez-vous gastronomiques, des expositions artistiques. Pour rappel, cette date a été choisie en référence au 20 mars 1970, marqué par la création à Niamey, au Niger, de l'Agence de coopération culturelle et technique (ACCT), future Organisation internationale de la Francophonie.

Dans un message qu'elle a prononcé en prélude à cette commémoration, la Secrétaire générale de la Francophonie, S.E. Mme Michaëlle Jean, a d'abord exprimé l'immense fierté et surtout le grand bonheur qu'elle ressent en s'adressant au monde francophone, pour la première fois, en qualité de Secrétaire générale de la Francophonie à l'occasion de cette Journée du 20 mars. «Je sais que vous serez des millions à fêter la Francophonie et la langue française sur les cinq continents. Et j'ai envie de vous dire, savourons notre chance et notre responsabilité! Tirons-en encore plus de force, de créativité, de détermination », a dit la Secrétaire générale de la Francophonie.

De l'avis de Michaëlle Jean, cette célébration ne porte pas seulement sur cette langue que partagent les pays membres de la francophonie. « Ce que nous fêtons à l'occasion de la Journée du 20 mars, ce n'est pas seulement le partage d'une langue. Ce que nous fêtons, ce sont les missions, les valeurs et les revendications dont nous avons investi cette langue, année après année, à travers la Francophonie. Ce que nous fêtons, c'est notre obstination à dire Non, en paroles et en actions, à l'inacceptable et à l'intolérable, au nom de la dignité de la personne humaine, de la liberté, de l'égalité. Ce que nous fêtons, c'est aussi cette conviction que rien ne peut se construire dans la violence, que rien ne peut se construire dans le rejet ou la haine de l'autre, que rien ne peut se construire dans l'indifférence ou l'égoïsme, que rien ne peut se construire sans l'engagement de toutes les citoyennes et de tous les citoyens, sans l'engagement des entrepreneurs, des créateurs, des organisations de la société civile, sans la participation effective, aussi, de la jeunesse, et de cette moitié de l'humanité que constituent les femmes. Ce que nous fêtons, c'est enfin notre volonté, par-delà nos différences, de vivre ensemble et de faire société ensemble, c'est notre volonté d'assumer, ensemble, notre destin commun, de préserver, ensemble, les biens communs de l'humanité, de gérer, ensemble, notre planète commune, de construire, ensemble, notre avenir commun », a souligné Michaëlle Jean.



● DR

Mme Michaëlle Jean, SG de la Francophonie

C'est pourquoi, a-t-elle indiqué, à l'occasion de cette Journée internationale de la Francophonie, il nous revient de former, dans nos esprits et dans nos cœurs, une immense chaîne humaine de solidarité, de fraternité, de mobilisation à travers tous les continents. « Demandons-nous ce que nous pouvons faire pour que change ce qui doit changer. Prenons la résolution de poser des gestes forts parce que chaque geste compte », a-t-elle ajouté.

« En cette année 2015, de grands rendez-vous intergouvernementaux engageront, pour les prochaines décennies, le devenir de milliards d'êtres humains, mais aussi le devenir de notre environnement, exposé comme jamais aux effets du réchauffement climatique. Il est urgent de réagir et d'agir ! Nous n'avons que trop attendu, acceptant par-là même de sacrifier le futur des jeunes générations», a lancé la Secrétaire générale de l'OIF.

Affirmant que la Francophonie s'y refuse, Michaëlle Jean a assuré que l'OIF est d'ores et déjà pleinement investie, mais elle a besoin de toutes les énergies, de toutes les forces vives, et notamment de la jeunesse, pour que son plaidoyer soit largement relayé et pour qu'enfin soient pris des engagements concrets, pour qu'enfin soient mises en œuvre des actions ambitieuses et responsables. « Persuadez-vous donc que je suis à vos côtés, que la Francophonie est à vos côtés pour entreprendre, innover et faire bouger les lignes, mais persuadez-vous, aussi, que j'ai besoin de vous, que la Francophonie a besoin de vous pour que l'avenir nous rende ce que nous sommes prêts à lui donner, tout de suite, maintenant », a-t-elle martelé.

Il importe de préciser que le terme francophonie est apparu pour la première fois vers 1880, lorsqu'un géographe français, Onesime Reclus, l'utilisa pour désigner l'ensemble des personnes et des pays parlant le français. Désormais, on parle de francophonie avec un «f» minuscule pour désigner les locuteurs de français et de Francophonie avec un «F» majuscule pour figurer le dispositif institutionnel organisant les relations entre les pays francophones. «La francophonie, ce sont tout d'abord des femmes et des hommes qui partagent une langue commune, le français. Le dernier rapport en date de l'Observatoire de la langue française, publié en 2014, estime leur nombre à 274 millions de locuteurs répartis sur les cinq continents », indique-t-on du côté de l'OIF.

Depuis 1970 et la création de l'agence de coopération culturelle et technique (ACCT) – devenue aujourd'hui l'Organisation internationale de la Francophonie (OIF) – les francophones peuvent s'appuyer sur un dispositif institutionnel voué à la promotion de la langue française et des relations de coopération entre les 80 États et gouvernements membres ou observateurs de l'OIF.

Assane Soumana
(Source OIF)

Faire Part

Mr Mohamed Ali Manzo Diallo et **Mme** ont la joie de vous faire part de la naissance d'une fille dans leur foyer le dimanche 15 mars 2015.
La maman et le bébé se portent bien.
Le baptême auquel vous êtes cordialement invités aura lieu Incha Allah le **dimanche 22 mars 2015 à 7h 30mn** à leur domicile sis au quartier Bobiel.



Union Economique et Monétaire Ouest Africaine

AVIS D'APPEL D'OFFRES INTERNATIONAL N°0001/ 2015 / NGTP/ DG / DT

Pour les Travaux d'aménagement de 169 ha de périmètres rizicole à Gatawani Béri et Gatawani Kaina ainsi que la fourniture des stations flottantes supportant des pompes de surface alimentées pour l'exhaure par des générateurs solaires, dans la région de Dosso

Agence Nigérienne des Travaux d'Intérêt Public pour l'Emploi (NIGETIP).



PAYS : REPUBLIQUE DU NIGER
FINANCEMENT : UEMOA

1. La République du Niger qui a obtenu des fonds auprès de l'Union Economique et Monétaire Ouest Africaine (UEMOA), afin de financer un programme de mise en valeur de 1000 ha de cultures irriguées et ainsi renforcer sa sécurité alimentaire, à l'intention d'utiliser une partie de ces fonds pour effectuer des paiements au titre des Marchés pour les Travaux d'aménagement de 169 ha de périmètres rizicole à Gatawani Béri et Gatawani Kaina ainsi que la fourniture des stations flottantes supportant des pompes de surface alimentées pour l'exhaure par des générateurs solaires.

2. L'Agence NIGETIP, assurant pour le compte de l'UEMOA, la maîtrise d'ouvrage déléguée des travaux, sollicite des offres sous plis fermés de la part des soumissionnaires éligibles et répondant aux qualifications requises pour réaliser les **Travaux d'aménagement de 169 ha de périmètres rizicole à Gatawani Béri et Gatawani Kaina ainsi que la fourniture des stations flottantes supportant des pompes de surface alimentées pour l'exhaure par des générateurs solaires dans la région de Dosso.**

3. Ces travaux sont regroupés en **quatre (04) lots :**
Lot 1: L'aménagement d'un périmètre rizicole de 61.40 ha, muni d'un réseau californien à Gatawani Béri dans la région de Dosso.
Lot 2: L'aménagement d'un périmètre rizicole de 107.43 ha muni d'un réseau californien, à Gatawani Kaina dans la région de Dosso.
Lot 3 : La fourniture et la mise en œuvre de stations flottantes supportant des pompes de surfaces, alimentées par des générateurs solaires pour l'exhaure du périmètre rizicole de Gatawani Béri dans la dans la région de Dosso.
Lot 4 : La fourniture et la mise en œuvre de stations flottantes supportant des pompes de surfaces, alimentées par des générateurs solaires pour l'exhaure du périmètre rizicole de Gatawani Kaina dans la région de Dosso.

Les délais d'exécution des travaux par lot sont :
• Six (6) mois pour le lot 1;
• Huit (8) mois pour le lot 2;
• Six (6) mois pour le lot 3;
• Six (6) mois pour le lot 4.

Un soumissionnaire ne peut être adjudicataire de plus de deux (02) lots.

3. La passation du Marché sera conduite par Appel d'Offres International (AOI) tel que défini dans le manuel de procédures de l'Agence et les « Directives : passations des marchés financés par les prêts, les dons et les crédits UEMOA », et ouvert à tous les soumissionnaires des pays éligibles tels que défini dans les Directives.

4. Les soumissionnaires éligibles et intéressés peuvent obtenir des informations et prendre connaissance des documents d'Appel d'Offres à l'adresse mentionnée ci-dessous, du lundi au jeudi de 09h00 à 12h30 et de 13h30 à 16h et le vendredi de 09h00 à 13h30 :
L'offre est ouverte à toute entreprise ou groupement d'entreprises établies ou ayant une base fixe dans l'un des états membres de l'UEMOA (Bénin, Burkina Faso, Cote d'Ivoire, Guinée Bissau, Mali, Niger, Sénégal et Togo).

AGENCE NIGERIENNE DES TRAVAUX D'INTERET PUBLIC POUR L'EMPLOI (NIGETIP), Rue : 1, rue d'Ibohamane, Quartier Plateau, Niamey Commune I, B.P. : 12 715 Niamey- NIGER.
Téléphone : 00 227 20 72 57 81 /OO 227 20 72 57 82
Télécopie : 00 227 20 72 27 78
Adresse électronique : nigetip@hotmail.fr

5. Les exigences en matière de qualifications sont les suivantes :

Lot 1&2 :
(i) Soumission de bilans vérifiés ou, si cela n'est pas requis par la réglementation du pays du candidat, autres états financiers acceptables par l'Autorité contractante pour les trois (3) dernières années démontrant la solidité actuelle de la position financière du candidat et sa profitabilité à long terme ;
(ii) Avoir un minimum de chiffres d'affaires annuel moyen des activités au moins égale au montant prévisionnel de la soumission, qui correspond au total des paiements mandatés reçus pour les marchés en cours ou achevés au cours des trois (3) dernières années ;
(iii) Expérience d'un (1) marché de BTP. AEP irrigation forages et exhaure à titre d'entrepreneur, de sous-traitant au cours des trois dernières années qui précèdent la date limite de dépôt des candidatures ;
(iv) Participation à titre d'entrepreneur, ou de sous-traitant dans au moins un marché similaire.au cours des trois dernières années avec une valeur minimum de 100.000.000.de franc CFA qui ont été exécutés de manière satisfaisante et terminés, pour l'essentiel, et qui sont similaires aux travaux proposés. La similitude portera sur la taille physique, la complexité, les méthodes/technologies ou autres caractéristiques telles que décrites dans la Section IV, Etendue des Travaux;
(v) Pour les marchés référenciés ci- dessus ou pour d'autres marchés exécutés pendant la période stipulée au paragraphe (iv) ci-dessus, une expérience minimale de travaux dans les principales activités suivantes :
• AEP;
• Irrigation;
• Fourniture et pose de conduite;
• Construction de bassins de distribution;
• Terrassement.
(vi) Disposer du matériel et équipements essentiels pour la réalisation des travaux;
(vii) Disposer du personnel jouissant de l'expérience nécessaire dans la réalisation des travaux de nature et de complexité comparables ;
(viii) Disposer de liquidés ou de facilités de crédit autre que l'avance de démarrage éventuelle (sous forme d'attestation bancaire ou chèque certifié), à hauteur de 10% du montant de la soumission.

Lot 3&4 :
(i) Soumission de bilans vérifies ou, si cela n'est pas requis par la réglementation du pays du candidat, autres états financiers acceptables par l'Autorité contractante pour les trois (3) dernières années démontrant la solidité actuelle de la position financière du candidat et sa profitabilité à long terme ;
(ii) Avoir un minimum de chiffres d'affaires annuel moyen des activités au moins égale montant prévisionnel de la soumission, qui correspond au total des paiements mandatés reçus pour les marchés en cours ou achevés au cours des trois (3) dernières années ;
(iii) Expérience d'un (1) marché de BTP, AEP, irrigation, forages et exhaure, fourniture et installation de générateurs solaires, de pompes et de groupes électrogènes à titre d'entrepreneur, de sous-traitant ou d'ensemblier au cours des trois dernières années qui précèdent la date limite de dépôt des candidatures ;
(iv) Participation à titre d'entrepreneur, ou de sous-traitant dans au moins un marché similaire.au cours des trois dernières années avec une valeur minimum de 100.000.000.de franc CFA qui ont été exécutés de manière satisfaisante et terminés, pour l'essentiel, et qui sont similaires aux travaux proposés. La similitude portera sur la taille physique, la complexité, les méthodes/technologies ou autres caractéristiques telles que décrites dans la Section IV, Etendue des Travaux :
(v) Pour les marchés référenciés ci- dessus ou pour d'autres marchés exécutés pendant la période stipulée au paragraphe (iv) ci-dessus, une expérience minimale de travaux dans les principales activités suivantes :
• Fourniture et pose de pompe
• Fourniture et installation de générateurs solaires

(vi) Disposer du matériel et équipements essentiels pour la réalisation des travaux;
(vii) Disposer du personnel jouissant de l'expérience nécessaire dans la réalisation des travaux de nature et de complexité comparables ;
(viii) Disposer de liquidés ou de facilités de crédit autre que l'avance de démarrage éventuelle (sous forme d'attestation bancaire ou chèque certifié), à hauteur de 10% du montant de la soumission.

Une marge de préférence ne sera pas octroyée aux soumissionnaires nationaux.

6. Les soumissionnaires intéressés peuvent obtenir le Dossier d'Appel d'Offres complet en version française sur présentation d'un reçu de versement (direct pour les locaux) ou une attestation de virement (pour les étrangers) non remboursable de la somme de trois cents mille (300000) francs CFA, au compte bancaire de l'Agence NIGETIP N°251 111 13 622/16 ouvert auprès de la SONIBANK Niamey (Niger).

7. Les offres devront être soumises à l'adresse ci-dessous **au plus tard le mardi 05 mai 2015 à 9h30 heure locale**. Les offres remises en retard ne seront pas acceptées.
Les offres seront ouvertes en présence des représentants des soumissionnaires présents à l'adresse mentionnée ci-dessous **le même jour à 10h00 heure locale.**

8. Les offres doivent comprendre une garantie de soumission de 3% du montant de l'offre du soumissionnaire.

9. L'adresse à laquelle il est fait référence ci-dessus est :
Mme la Directrice Générale de NIGETIP
Rue : 1, rue d'Ibohamane, Quartier Plateau, Niamey Commune 1,
B.P. : 12 715 Niamey- NIGER.
Téléphone : 00 227 20 72 57 81 /00 227 20 72 57 82
Télécopie : 00 227 20 72 27 78
Adresse électronique : nigetip@hotmail.fr

La Directrice Générale
Mme ABBA ADAMA BAKO

Société Nigérienne de Banques (SONIBANK)

Inauguration de l'Agence Harobanda et remise de produits pharmaceutiques au CSI de Karadjé

Depuis samedi 14 mars 2015, la commune Niamey V dispose de sa propre Agence SONIBANK, située à quelque 500 m du Rond-point Harobanda, sur la route de Torodi, au quartier Karadjé. Avec ce rapprochement, les clients de la SONIBANK, résidents de cette vaste commune, peuvent désormais faire leurs transactions financières sans difficulté aucune.

C'est le ministre des Finances, M. Gilles Baillet, qui a coupé le ruban inaugural de l'ouverture de cette nouvelle Agence SONIBANK Rive Droite, en présence du directeur général et des cadres de la SONIBANK, de députés nationaux, du président du Conseil de Ville de Niamey, du secrétaire général du Gouvernorat de Niamey, du maire de la commune V, ainsi que des populations venues nombreuses pour témoigner leur gratitude envers la SONIBANK.


Coupure du ruban inaugural par le ministre des Finances

Dans son mot de bienvenue, le directeur général de la SONIBANK, Elhadji Souley Oumarou, au nom du personnel de cette société, a remercié l'assistance pour sa présence massive à l'inauguration de cette nouvelle agence baptisée ''Agence Harobanda''. Il a affirmé qu'après un quart de siècle d'existence, la SONIBANK est devenue l'une des principales banques du Niger, avec une importante participation au financement de l'économie nationale.

''Au 31 décembre 2014, elle occupait le devant de la scène, et plusieurs indicateurs le témoignent, notamment un ''Total bilan'' de plus de 200 milliards de FCFA ; un ''Capital social'' de 12 milliards alors qu'il était seulement de 2 milliards à l'ouverture; des dépôts de 165 milliards de FCFA ; des Fonds propres avoisinant les 35 milliards de FCFA ; et un total de 60 000 comptes ouverts'', a-t-il indiqué.


Discours inaugural du DG de la Sonibank

Poursuivant ses propos, le directeur général de la SONIBANK a estimé que '' comme toute entreprise citoyenne, la SONIBANK a largement contribué au développement du pays par l'accompagnement d'une grande partie des opérateurs économiques''. Il a précisé que c'est la qualité de la gouvernance, les orientations stratégiques décidées par le Conseil d'Administration et le professionnalisme du personnel qui ont permis à la SONIBANK d'atteindre ces performances. Et entre autres indicateurs de la réussite de la SONIBANK, Elhadji Souley Oumarou a surtout cité la satisfaction de la clientèle. Aussi, a-t-il ajouté, ''compte tenu des besoins de plus en plus importants de notre économie, nous veillerons à la pérennisation de cette ligne de conduite qui nous place au premier rang dans le classement des banques de la place''.

L'Agence Harobanda, qu'a inaugurée cette banque de proximité qu'est la SONIBANK le samedi jour 14 Mars 2015, est sa 10ème agence à travers le Niger et la 5ème à Niamey, a dit le directeur général.

Elle est construite sur une aire de 600m2, et offrira à sa clientèle l'ensemble des produits SONIBANK dans ce cadre spacieux et agréable sur la Rive Droite du fleuve Niger. Ces produits, tels qu'énumérés par Elhadji Souley Oumarou, sont le compte courant; le compte chèque; le compte sur livret ou compte épargne; les opérations de caisse qui sont le versement, le retrait, le virement transfert rapide, les cartes de retrait, le guichet automatique, les opérations avec l'Etranger, le transfert rapide d'argent via Western Union.

Après la présentation des avantages qu'offre cette banque toujours près et à l'écoute de sa clientèle, le directeur général de la SONIBANK, Elhadji Souley Oumarou, a remercié tous les clients de SONIBANK pour leur confiance et leur fidélité, et a renouvelé, au nom du personnel, l'engagement de la SONIBANK à les soutenir dans toutes leurs démarches par le financement et le conseil, car, a-t-il dit, ''la SONIBANK c'est plus qu'une banque, c'est un conseiller fidèle et averti''.

C'est après cette allocution du directeur général qu'est intervenu le geste tant à attendu, en l'occurrence la coupure du ruban inaugural effectuée par le ministre des Finances, M. Gilles Baillet, suivie d'une visite guidée dans les nouveaux locaux de la SONIBANK Harobanda. Cette infrastructure est composée de plusieurs bureaux dont une salle d'accueil climatisée, spacieuse et bien aérée où se trouvent les guichets de renseignements, de retrait et de versement.

Les membres de la délégation conduite par le ministre des Finances, M. Gilles Baillet, et composée des responsables de la SONIBANK et des autorités communales, se sont ensuite rendus au Centre de Santé Intégré (CSI) de Karadjé pour la remise d'un important lot de produits pharmaceutiques. Ce don, d'une valeur de cinq millions de FCFA, est composé essentiellement de médicaments de premiers soins. Il s'agit, pour la Société Nigérienne de Banque, d'apporter son appui aux populations du quartier Karadjé.


Visite des locaux à l'issue de l'inauguration

Très contente de ce geste de la SONIBANK, la chef du CSI de Karadjé, Mme Maïguizo Maïmouna, a dit que ce geste, qui vient à point nommé, permettra de renforcer les capacités en produits pharmaceutiques au niveau du CSI de Karadjé, tout en émettant le vœu que d'autres bonnes volontés emboitent le pas à la SONIBANK. Elle a par la suite assuré aux responsables de la SONIBANK que ces produits seront utilisés à bon escient, avant de réitérer, au nom du personnel du CSI et de la population de Karadjé, ses sincères remerciements à la SONIBANK pour ce geste généreux et plein de symboles.

Dressant un récapitulatif de ces deux activités de la SONIBANK, le directeur général Elhadji Souley Oumarou a indiqué que cette société ne compte pas s'arrêter là. Elle compte en effet continuer ses actions de solidarité envers les populations vulnérables, car affirme-t-il, ce sont des gestes qui facilitent le rapprochement entre la SONIBANK et sa clientèle. En outre, a-t-il dit, la SONIBANK poursuivra l'ouverture d'autres nouvelles agences aussi bien à Niamey qu'à l'intérieur du pays, notamment à Dosso, Tillabéry, Diffa, et bien d'autres grandes villes du Niger, afin d'accompagner les opérateurs économiques et d'aider les populations à faibles revenus à développer leurs activités génératrices de revenus.

De l'avis du directeur général de la SONIBANK, M. Elhadji Souley Oumarou, l'ouverture de cette nouvelle agence de Harobanda est un geste fort encourageant qui doit inciter la population riveraine à s'approprier des produits et prestations que leur offre la SONIBANK.

Aussi, a-t-il encore une fois insisté, ces gestes de soutien à l'endroit des CSI ou des centres éducatifs se poursuivront autant que possible à l'endroit des groupes vulnérables, et la SONIBANK continuera ainsi à promouvoir sa politique de rapprochement, et aussi à œuvrer pour la création et la pérennisation d'un climat de confiance et d'un partenariat fécond entre la population du Niger et la Société Nigérienne de Banques.

Mamane Abdoulaye

RÉPUBLIQUE DU NIGER
COMMISSION ELECTORALE NATIONALE INDÉPENDANTE
SECRÉTARIAT GÉNÉRAL PERMANENT

AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT NATIONAL

N°001/2015/CN/CFEB relatif à la reproduction des listes, fiches, guides, procès- verbaux de recensement et engagement sur l'honneur



1. Le présent avis d'Appel d'Offres Ouvert national fait suite à l'avis général de passation de marchés publics du Comité national chargé du Fichier Electoral Biométrique (CFEB) publié dans le journal Sahel Dimanche (N°1632 du vendredi 06 mars 2015).

2. Le Comité national chargé du Fichier Electoral Biométrique (CFEB) invite les candidats remplissant les conditions requises à présenter une offre sous pli cacheté pour l'Impression des documents de recensement électoral.

3. La participation à la concurrence est ouverte à toutes les personnes morales en règle vis à vis de l'Administration (voir détails dans instructions aux soumissionnaires) pour autant qu'elles ne soient pas sous le coup d'interdiction ou de suspension.
Les candidats peuvent soumissionner pour un ou plusieurs lots mais ne peuvent être adjudicataire de plus de deux lots.

4. Les candidats intéressés peuvent obtenir un complément d'information et consulter gratuitement le dossier d'appel d'offres auprès du Comité national chargé du Fichier Electoral Biométrique (CFEB), Immeuble Ex ARTP BP : 13782 Niamey-Niger, du lundi au jeudi de 8 heures à 16 heures et le vendredi de 8 heures à 13 heures cfeb_niger@yahoo.fr. Le délai de publicité initialement de trente jours (30) jours calendaires pour l'Appel d'Offres Ouvert national est ramené à quinze 15 (jours) après dérogation de la Direction Générale du Contrôle des Marchés Publics et des Engagements Financiers par lettre n°0196/MF/DGCMP/EF/DAD du 04 Mars 2015.

5. Tout candidat éligible, intéressé par le présent avis, doit acheter un jeu complet du Dossier d'Appel d'Offres, auprès du Comité National chargé du Fichier Electoral Biométrique, Bureau de l'Assistant de Direction Immeuble Ex ARTP BP : 13782 Niamey-Niger du lundi au jeudi de 8 heures à 16 heures et le vendredi de 8 heures à 12 heures cfeb_niger@yahoo.fr et moyennant paiement d'un montant non remboursable de **cinq cent mille (500.000) Francs CFA.**

6. En cas d'envoi par la poste ou tout autre mode de courrier, les frais y afférents sont à la charge de l'acheteur et la personne responsable du marché ne peut être responsable de la non réception du dossier par le candidat.

7. Les lots sont répartis ainsi qu'il suit :
1- Lot N°1 : 1.000.000 d'imprimés de liste nationale de recensement électoral ;
2- Lot N°2 : 1.000.000 d'imprimés de liste nationale de recensement électoral ;
3- Lot N°3 : 1.000.000 d'imprimés de fiche nationale de recensement électoral ;
4 - Lot N°4 : 1.000.000 d'imprimés de fiche nationale de recensement électoral;
5 - Lot N°5 : 1.000.000 d'imprimés de fiche nationale de recensement électoral;
6- Lot N°6 : 500.000 d'imprimés de fiche nationale de recensement électoral ;
7- Lot N°7 : 350.000 d'imprimés de liste de recensement électoral diaspora;
8- Lot N°8 : 350.000 d'imprimés de fiche de recensement électoral diaspora;
9- Lot N°9 : 50.000 d'imprimés des procès verbaux de recensement électoral national;
• 5000 d'imprimés des procès verbaux de recensement diaspora
• 200.000 d'imprimés d'actes d'engagement sur l'honneur
• 150.000 d'imprimés de bordereau d'envoi
10- Lot N°10 : 30.000 d'exemplaires de Guide pratique de l'agent recenseur
• 1000 d'exemplaires de Guide du formateur

8. Les offres présentées en **un (01) original et quatre (04) copies**, conformément aux Instructions aux Soumissionnaires, et accompagnées d'une garantie de soumission de 3% de Francs CFA de l'offre par lot devront parvenir ou être remises au Secrétariat Général Permanent de la CENI Immeuble Ex BDRN rez-de-chaussée porte R16 BP : 13782 Niamey NIGER **au plus tard le vendredi 27 mars 2015 à 10 heures.**

9. L'ouverture des plis aura lieu le **vendredi 27 mars 2015 à 11 heures** en présence des représentants des soumissionnaires qui souhaitent y assister dans la salle de réunion du Secrétariat Général Permanent de la CENI Immeuble Ex BDRN Rez-De-Chaussée. Aucune offre ne sera reçue après le délai fixé.

10. Les soumissionnaires resteront engagés par leurs offres pour un délai de **90 jours**, à compter de la date de remise des offres.

Par décision motivée, l'Administration se réserve le droit de ne donner aucune suite à tout ou partie du présent Appel d'offres.

COORDONNATEUR NATIONAL
OUMAROU MALLAM



Cabinet de Conseil, d'Etudes et de Formation
en Gestion des Ressources Humaines et en Management

AVIS DE RECRUTEMENT

Le cabinet COSEF.SA recherche pour son propre compte, le personnel ci-dessous pour servir au niveau de son siège à Niamey.

1. Un (01) Chef du Département études, conseils et gestion des projets

1.1. Fonctions et responsabilités

Rattaché à l'Administrateur général, le Chef du département études, conseil, recherche et gestion des projets est chargé de superviser et animer les activités du département.
De façon spécifique, le/la titulaire de poste aura pour responsabilités et tâches suivantes:
• Mener les actions de développement commercial/marketing et de prospection pour étendre le portefeuille du cabinet ;
• Fixer les objectifs, établir le plan d'action et les priorités, et être comptable de l'exécution effective et efficace de toutes les activités du département ;
• Préparer le programme d'activité et le budget du département et en suivre l'exécution ;
• Elaborer, défendre et négocier les offres auprès des clients dans un souci permanent de qualité de service ;
• Elaborer les termes de référence, recruter et superviser les missions de consultants ;
• Conduire les missions du cabinet aussi bien au Niger que sur le plan international ;
• Assurer le contrôle de qualité des rapports de missions ;
• Elaborer des rapports périodiques d'activités et actions entreprises;
• Représenter sur demande de l'Administrateur général le cabinet auprès des partenaires et clients.

1.2. Profil

• Avoir au moins un diplôme de troisième (3ème) cycle en gestion des ressources humaines, gestion d'entreprise, en sciences sociales ou dans des domaines connexes ;
• Avoir au moins cinq (05) années d'expérience professionnelle pertinente dans un poste de supervision de préférence dans un cabinet d'étude ou dans une fonction ressources humaines en entreprise ;
• Avoir une expérience de la formulation de politiques de gestion, des procédures, des pratiques et des solutions en matière de ressources humaines ;
• Avoir une connaissance parfaite du français (oral et écrit), et des aptitudes à travailler en anglais ;
• Avoir une connaissance excellente du français (oral et écrit), et des aptitudes à travailler en anglais ;
• Maîtriser les applications logicielles Word, Excel, Access et Power Point.

2. Un (01) Responsable administratif et financier

2.1. Fonctions et responsabilités

Rattaché au Directeur du cabinet, le responsable administratif et financier a en charge l'ensemble de la gestion administrative, des opérations comptables, fiscales, sociales, juridiques et financières du cabinet.
A ce titre, il est chargé de :
• Mettre en place des outils de gestion et des indicateurs de suivi des activités (rentabilité, amortissement, choix d'investissements, tableaux de bord, …).
• Préparer le budget et en suivre l'exécution ;
• Assurer et contrôler la saisie comptable ainsi que la préparation du bilan en fin d'exercice.
• Suivre et gérer la trésorerie, établir l'état de rapprochement bancaire et assurer les relations avec les Banques partenaires.
• Etablir les factures et assurer le recouvrement
• Assurer la gestion du personnel (recrutement, rémunération, formation, santé et sécurité au travail, bien être du personnel, discipline…)
• Etablir les salaires et les déclarations sociales et fiscales, mensuelles, trimestrielles et annuelles.
• Assurer les relations avec les services administratifs partenaires (inspection du travail, ANPE, CNSS, impôts…)
• Gérer les relations avec les fournisseurs, prestataires des services et consultants ;
• Assurer la gestion des biens et patrimoine du cabinet ;
• Elaborer les rapports périodiques;
• Représenter sur demande de l'Administrateur général le cabinet auprès des partenaires et clients.

2.2. Profil

• Avoir une Formation superieure (BAC+5 ans) en Comptabilité / Gestion, audit, finances ;
• Justifier d'une expérience d'un (01) à trois (03) ans acquise sur le même type de poste. Un passage en cabinet d'Expertise serait apprécié.
• Etre parfaitement autonome en comptabilité jusqu'à la sortie des bilans et liasses fiscales ;
• Avoir de bonnes connaissances en contrôle de gestion et gestion des ressources humaines ;
• Avoir une parfaite maitrise de l'outil informatique et de logiciel de gestion.

3. Consultants nationaux et internationaux

Pour la mise à jour de sa base de données 2015, le cabinet COSEF.SA, recherche des personnes intéressées par des missions de consultation de courte ou longue durée.

3.1. Domaines concernés:

- Politiques des ressources humaines ;
- Recrutement et études salariales ;
- Elaboration des manuels des procédures, statuts et règlement du personnel ;
- Audit des compétences, audit social, audit de la paie, évaluation et classification des postes ;
- Etudes socio –économiques ;
- Formation et développement personnel ;
- Gestion, comptabilité et finances ;
- Formulation, exécution, suivi et évaluation de projets ;
- Tout autre domaine connexe.

3.2.Profil

• Avoir une formation supérieure (BAC+5 au moins) dans le domaine de compétences ci-dessus énumérés
• Une expérience en tant que consultant ou formateur d'au moins cinq (05) ans ;
• Maîtrise des applications logicielles Word, Excel, Access et Power Point.

Conditions et dépôt des dossiers de candidature

Les personnes remplissant les conditions ci-dessous et intéressées par un des postes ci-dessus doivent transmettre par email (exclusivement) leur CV avec contact téléphonique et photo ainsi qu'une lettre de motivation à l'adresse suivante : **cosef@intnet.ne. au plus tard, le vendredi 10 avril 2015 à 13 heures**

Le cabinet COSEF est un employeur œuvrant pour la promotion du genre, et les candidatures féminines sont vivement encouragées.

NB : Les personnes ne remplissant pas strictement toutes les conditions sont invitées à ne pas postuler. Seuls les candidats dont les dossiers sont présélectionnés seront contactés.

RÉPUBLIQUE DU NIGER
MINISTÈRE DU PLAN DE L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE ET DU DÉVELOPPEMENT COMMUNAUTAIRE
PROJET DE GESTION DES RISQUES DE CATASTROPHES ET DE DÉVELOPPEMENT COMMUNAUTAIRES (PGRC-DU)

AVIS DE RECRUTEMENT D'UN AUDITEUR INTERNE



Cet avis fait suite à l'avis général de passation de marchés publié pour ce projet dans Development Business du mardi 17 mars 2015 et Sahel quotidien du lundi, 16 mars 2015.

Le Gouvernement de la République du Niger a obtenu de l'Association Internationale pour le Développement (IDA) un crédit N°H5340 NE d'un montant de 100 millions de dollars US et un Don N°TF16000 du Fonds pour les pays les moins avancés (FPMA) administré par le Fonds pour l'environnement mondial (FEM) d'un montant de 6.65 millions de dollars US pour financer le coût du Projet de Gestion des Risques de Catastrophes et de développement Urbain (PGRC-DU) dans les régions de Diffa, Dosso, Tillabéry et Dosso.

Il est prévu qu'une partie du montant de ce financement soit utilisé pour le recrutement d'un auditeur interne.

Sous l'autorité et la supervision du Président du Comité du Pilotage et en étroite collaboration avec l'Equipe de l'Unité de Coordination du Projet, l'Auditeur Interne a pour missions de faire le suivi de contrôle interne en conformité avec les normes d'audit internationales régissant la pratique professionnelle de contrôle interne édictés par la fédération Internationale des Experts Comptables et les procédures du PGRC-DU. Il est le responsable de la vérification de gestion financière et de tous les aspects de la comptabilité ainsi que la conformité aux normes.

Les principales tâches se résument comme suit :

1. Tâches

• Procéder sur la base d'un programme annuel de contrôle ou de façon inopinée, à des audits réguliers des systèmes de comptabilité et d'opérations, de l'utilisation des fonds, et de la gestion des comptes ;
• Procéder à des évaluations des risques et mettre en place des programmes de vérification axés sur les risques ;
• Participer à l'élaboration des plans d'activités/opérations et budgets annuels et suivre l'exécution du budget ;
• Veiller au suivi des procédures de gestion administrative (y compris passation des marchés) ;
• Mettre en place un système de contrôle interne approprié et fiable pour l'ensemble des écritures et documents comptables;
• Mettre en place les reportings, normes et processus ;
• Mesurer les risques et les performances des activités et du fonctionnement du Projet;
• S'assurer de l'utilisation du système de gestion financière ;
• S'assurer que les achats et les marchés sont réalisés en conformité avec les procédures et que les dépenses sont conformes aux budgets approuvés ;
• Veiller à la conformité de l'exécution du PGRC-DU par les Unités de mise en œuvre selon les clauses des conventions ;
• Vérifier le fonctionnement et l'utilisation effective des outils de gestion (codification budgétaire et analytique, logiciel de gestion intégrée) ;
• Evaluer en collaboration avec le spécialiste en suivi évaluation, les coûts et les performances d'exécution des travaux ;
• Coordonner et faciliter les audits externes et les missions de supervision financière des équipes de la Banque mondiale ;
• Etablir des rapports mensuels de contrôle des liasses comptables;
• Contrôler la tenue correcte et la mise à jour de l'inventaire des biens, y compris les stocks de carburant, de fournitures ;
• Appuyer les responsables des Unités de mise en œuvre dans les aspects gestion des fonds ;
• Transmettre au Président du Comité de Pilotage le rapport sur le contrôle interne du projet ;
• Formuler des recommandations pour l'amélioration de la gestion quotidienne du projet ;
• Acquitter d'autres tâches assignées par le Président du Comité de Pilotage ou toute autre personne dûment habilitée.

2. Profil requis

L'Auditeur interne devra avoir les qualifications suivantes :
• Avoir BAC + 5 en gestion, audit, contrôle et finances-comptabilité ou autre diplôme équivalent ;
• Avoir une expérience pratique d'au moins 5 années ;
• Une expérience en cabinet d'audit et expertise comptable serait un atout ;
• Avoir une grande intégrité morale ;
• Etre rigoureux et capable de synthétiser les informations relatives au Projet ;
• Avoir un bon esprit d'analyse, d'adaptabilité à son environnement de travail et d'écoute ;
• Avoir une bonne connaissance des procédures de la Banque Mondiale ;
• Avoir une bonne capacité rédactionnelle ;
• Avoir une maîtrise parfaite des logiciels Word, Excel et Power-Point;
• Etre capable de travailler en équipe et avoir une bonne aptitude à établir des relations humaines harmonieuses ;
• Etre capable de travailler sous pression ;
• Etre disponible, entreprenant et avoir une bonne organisation.

3. Durée du contrat

La durée du contrat sera d'un an renouvelable par reconduction sous réserve de l'évaluation annuelle satisfaisante de ses performances.

4. Composition du dossier

• Une Lettre de motivation adressée au Coordonnateur National du Projet ;
• Un curriculum vitae (CV) détaillé et certifié sincère par le candidat;
• Une copie certifiée des diplômes et attestations de qualifications ;
• Des copies de certificats et attestations de travail ou de service ;
• Un extrait d'acte de naissance ou de jugement supplétif ;
• Une copie du certificat de nationalité
• Un extrait du casier judiciaire datant de moins de trois mois ;

5. Adresses de deux (02) personnes de référence

6. Lieu du poste :

Le poste de travail est basé à l'Unité de Coordination du Projet à Niamey.

Les candidats intéressés peuvent obtenir des informations supplémentaires à l'adresse ci - dessous du lundi au jeudi de 9 heures à 17 heures et le vendredi de 9 heures à 13 heures :

Projet de Gestion des Risques de Catastrophes et de Développement Urbain UCP/PGRC/DU Quartier Kouara Kano,
B.P. : 10 932 Niamey - Niger
TEL: 00 (227) 20 75 20 72/ E-mail : pgrcdu@gmail.com ;

Les manifestations d'intérêt, sous pli fermé, doivent être déposées **au plus tard le 10 avril 2015 à 16 heures à l'adresse susmentionnée.**

M. AMADOU SOULEY MASSAOUDOU
Coordonnateur National PGRC-DU

RÉPUBLIQUE DU NIGER
MINISTÈRE DU PLAN DE L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE ET DU DÉVELOPPEMENT COMMUNAUTAIRE
PROJET DE GESTION DES RISQUES DE CATASTROPHES ET DE DÉVELOPPEMENT COMMUNAUTAIRES (PGRC-DU)

AVIS DE RECRUTEMENT D'UN (E)) ASSISTANT (E) EN COMMUNICATION



Cet avis fait suite à l'avis général de passation de marchés publié pour ce projet dans Development Business du mardi 17 mars 2015 et Sahel quotidien du lundi, 16 mars 2015.

Le Gouvernement de la République du Niger a obtenu de l'Association Internationale pour le Développement (IDA) un crédit N°H5340 NE d'un montant de 100 millions de dollars US et un Don N°TF16000 du Fonds pour les pays les moins avancés (FPMA) administré par le Fonds pour l'environnement mondial (FEM) d'un montant de 6.65 millions de dollars US pour financer le coût du Projet de Gestion des Risques de Catastrophes et de développement Urbain (PGRC-DU) dans les régions de Diffa, Dosso, Tillabéri et Dosso.

Il est prévu qu'une partie du montant de ce financement soit utilisé pour le recrutement d'un (e) assistant (e) en communication.

Placé sous la responsabilité de la Spécialiste en Gestion Administrative et Financière, l'assistant (e) en communication assure la gestion et la rédaction des supports de communication, la réalisation matérielle et la mise en œuvre d'actions ou d'évènements de la direction du PGRC-DU.

1. Tâches

- Développer une stratégie de communication pour le Projet
- Établir un plan de communication pour le projet, en liaison avec le Spécialiste en Suivi Évaluation ;
- Participer activement à la réalisation de **supports de communication** ou de documents à destination de la presse (affiches, plaquettes promotionnelles, journal interne, rapports d'activité) etc ;
- Collaborer à l'élaboration des différents **plans média** et à la gestion **des relations presse** : rédaction de dossiers de tous les acteurs de mise en oeuvre, organisation de conférences de presse pour les événements importants,
- Rédiger et envoyer les communiqués de presse aux rédactions, relances des journalistes;
- Tenir à jour les fichiers des données et contacts (journalistes, partenaires) ;
- Effectuer la diffusion et l'affiche des supports de communication ;
- Participer à l'organisation matérielle et logistique des manifestations institutionnelles et grand public (colloques, salons, conférence de presse) ;
- Développer la visibilité du projet (Internet journaux, etc.).

2. Profil requis

Le ou la candidat (e) doit satisfaire aux exigences ci-dessous :
• Avoir un diplôme en communication (BAC + 2 ans) en communication ou équivalent;
• Avoir une maîtrise parfaite des logiciels Word, Excel et power point ;
• Avoir une excellente maîtrise du français parlé et écrit.
• Avoir une parfaite maîtrise de la rédaction des procès-verbaux et comptes rendus ;
• Etre disponible à travailler en dehors de l'horaire régulier de l'administration ;
• Etre capable de travailler sous pression et en équipe ;
• Etre disponible immédiatement.

3. Durée du contrat

La durée du contrat est d'un an renouvelable.

4. Composition du dossier

• Une Lettre de motivation adressée au Coordonnateur National du Projet ;
• Un curriculum vitae (CV) détaillé et certifié sincère par le candidat ;
• Une copie certifiée des diplômes et attestations de qualifications ;
• Des copies de certificats et attestations de travail ou de service ;
• Un extrait d'acte de naissance ou de jugement supplétif ;
• Une copie du certificat de nationalité
• Un extrait du casier judiciaire datant de moins de trois mois ;

5. Adresses de deux (02) personnes de référence

6. Lieu du poste :

Le poste de travail est basé à l'Unité de Coordination du Projet à Niamey.

Les candidats intéressés peuvent obtenir des informations supplémentaires à l'adresse ci - dessous du Lundi au jeudi de 9 heures à 17 heures et le vendredi de 9 heures à 13 heures :

Projet de Gestion des Risques de Catastrophes et de Développement Urbain
UCP/PGRC/DU Quartier Kouara Kano,
B.P. : 10 932 Niamey - Niger
TEL: 00 (227) 20 75 20 72/ E-mail : pgrcdu@gmail.com ;

Les manifestations d'intérêt, sous pli fermé, doivent être déposées **au plus tard le 10 avril 2015 à 16 heures à l'adresse susmentionnée.**

M. AMADOU SOULEY MASSAOUDOU
Coordonnateur National PGRC-DU

24ème édition du Festival Panafricain du Cinéma

Sept jours dans l'ambiance

Par Souley Moutari, envoyé spécial.



DR

Façade du siège du Fespaco

Plus de 40 ans après son démarrage, la chevauchée de l'étalon d'or de Yennega se poursuit. Celle de 2015 s'est tenue dans un contexte un peu différent. Ebola qui sévit dans des pays ouest-africains, avait fait planer le doute sur la tenue de la plus grande rencontre cinématographique de l'Afrique subsaharienne. Plusieurs, événements avaient été reportés à cause de la maladie. Il y a aussi la menace djihadiste qui plane toujours sur la sous-région. A un certain moment, cette donne a failli jouer contre un des films en compétition, notamment Timbuktu, qui porte sur la résistance contre les djihadistes. Un moment, le film a été déprogrammé de la liste des prétendants à l'étalon d'or, pour des ''raisons du contexte sécuritaire'', selon les organisateurs, avant d'être reprogrammé.

Mais les autorités burkinabè, arrivées au pouvoir suite à la révolte qui avait emporté à la fin d'octobre 2014 le pouvoir de Blaise Compaoré, ont maintenu le Fespaco, dont l'ouverture a eu lieu le 28 février 2015 au Palais des Sports de Ouaga. ''Le Fespaco est bel bien là'', avait souligné le ministre de la Culture et du Tourisme, juste avant que le Premier ministre ne donne le Clap d'ouverture. Une édition de courage et de respect des engagements des autorités burkinabè vis à vis des acteurs du 7ème art, a affirmé Jean Claude Diouma, en ouvrant l'événement.

Et la grande fête du 7ème art s'est bien déroulée, quitte à ce que des précautions soient prises à travers le renforcement des mesures sanitaires et sécuritaires. Toutefois, des changements remarquables sont à noter pour cette édition. En effet, les habitués du Fespaco ont dû remarquer le changement au niveau du staff. Le ministre de la Culture et du Tourisme, M. Jean Claude Diouma, et le délégué général Ardiouma Soma qui a en charge l'organisation de l'événement, sont tous deux des nouvelles têtes.

Un autre fait remarquable est cette innovation qui a consisté à ouvrir la compétition aux films de la diaspora, et à ceux réalisés sur des supports numériques. Ce qu'annonce du reste le thème de cette 24ème édition qui est ''Cinéma africain: production et diffusion à l'ère du numérique''. Les montants des prix ont été également substantiellement rehaussés.

Enfin, un autre fait qui ne passe pas inaperçu, c'est le retour, sur la scène du Fespaco, de l'esprit de SANKARA, le président à qui Blaise Compaoré a succédé suite au coup d'Etat qui lui a couté la vie. Un des prix spéciaux du Fespaco porte le nom du révolutionnaire SANKARA. Il s'agit du ''prix spécial Thomas SANKARA de la Guilde Africaine des réalisateurs et producteurs, doté de 3.000.000 de FCFA.

Une semaine au rythme du festival

Le siège du Fespaco d'où le Délégué Général Ardiouma Soma et ses collaborateurs coordonnent l'organisation de la manifestation est un lieu de grande ambiance. Centre névralgique du Festival, c'est un point de passage obligé pour les festivaliers qui, pour une raison ou une autre, doivent s'y rendre. Dès la veille de l'ouverture du Fespaco, toux ceux qui arrivent doivent faire au moins un tour au village du Fespaco, qui pour des formalités de retrait des accréditations, qui pour des retrouvailles. Stands d'exposition, restaurants, déambulations des festivaliers, animations de toutes sortes, tel est le décor. Les prestations d'artistes en ''live'' attirent tout un monde. En effet, le Fespaco, c'est aussi la fête. Et beaucoup de festivaliers profitent à fond de cette occasion. Pendant une dizaine de jours, le village du Fespaco n'a pas désempli, attirant les visiteurs qui viennent de toutes parts.

Le Fespaco est aussi présent dans les autres parties de la ville. Les commerces, les hôtels et les lieux de distraction se mettent aussi au rythme du Fespaco. Une occasion en or pour faire de bonnes affaires avec les festivaliers. Même s'il est difficile de donner des chiffres sur les retombées du Fespaco, il est évident que le séjour des festivaliers apporte un plus dans l'économie burkinabè. Ces festivaliers, reconnaissables surtout à travers leurs insignes, notamment les badges qu'ils portent au cou, et qui appâtent tous ceux qui veulent saisir l'occasion que leur offre le Fespaco pour faire de bonnes affaires. A commencer par les taximen qui font payer un peu cher les courses. Avec les circuits que doivent effectuer les festivaliers pour joindre les 7 salles de cinéma où ont lieu les projections des films, les lieux de conférences, ou quand il faut faire d'autres courses, les taximen deviennent incontournables à Ouaga. A moins d'avoir compagnie d'une gentille personne propriétaire d'un ''char'', ces fameuses motos. En effet, le visiteur qui vient à Ouaga a l'impression que dans tout le monde a un char dans la ville. Aux abords des marchés et autres lieux publics, les parkings sont bondés de motos. Hommes, femmes, enfants, tous, enfourchent leurs chars pour leurs courses.

D'une salle à une autre

Avec le début des projections à partir du 1er mars, c'est une véritable randonnée, à travers les 7 salles de cinéma disséminées à travers la ville, qui a commencé pour les festivaliers. Des salles de cinéma entièrement au rendez-vous du numérique avec un confort qui ne laisse pas indifférent. Pour cette édition, toutes les diffusions ont été faites en numérique, dans ces confortables salles. Pour ceux qui paient pour suivre les films, les organisateurs ont consenti une baisse des prix des tickets ramenés à 1000 FCFA. Ce sont 133 films qui ont été retenus pour les compétitions, et il y a eu 333 séances de projection, pendant sept jours. Lors de la projection des films comme l'Œil du Cyclone, Run, Timbuktu, c'était le branle-bas pour accéder aux salles pleines à craquer.

Le numérique est l'une des principales innovations du Fespaco 2015. Comme le thème l'indique, la 24ème édition du Fespaco est ''Cinéma africain: production et diffusion à l'ère du numérique'', et pour la première fois, comme le notaient avec satisfaction la plupart des festivaliers, les diffusions des films ont été faites en numérique. Le colloque international, qui s'est déroulé du 3 au 5 mars, et qui a porté sur

Le 17ème Marché International du Cinéma et de la Télévision Africains (Mica)

Créé en 1983, à Niamey, le Marché International du Cinéma et de la Télévision Africains (MICA) est un cadre de business qui fait partie du Fespaco. Pour rappel, il résulte de l'ambition des acteurs d'avoir des possibilités de rencontres avec des acheteurs et des distributeurs professionnels. Cette plate-forme qui a pour quartier général le SIAO, constitue une bourse de programmes audiovisuels africains et sur l'Afrique, dont le visionnage est accessible à tous les professionnels du cinéma. Le MICA est aujourd'hui le plus important marché international de la télévision et du cinéma africains. Conformément, à son esprit, la 17ème édition du Mica, qui s'est tenue du 1er au 6 mars, a été donné de nombreuses possibilités de rencontres et d'affaires entre réalisateurs, distributeurs professionnels et acheteurs. Il y avait 62 stands consacrés à l'exposition, la promotion et la vente des productions cinématographiques.



DR

Stand de l'IFTIC au Mica

Des participants apprécient :

Mme Kienou Fati du service marketing de la RTB : ''Comme à chaque édition, la Radio-Télévision Burkinabè (RTB), grand partenaire du Fespaco, tient un stand au Mica. La télévision publique burkinabè est toujours présente à ce rendez-vous où elle mène des activités de marketing. ''Nous sommes donc au Mica avec nos produits. Il y a des documentaires réalisés et produits par la RTB, et des gadgets que l'on présente aux visiteurs étrangers. Nous nous faisons ainsi connaitre à travers les produits que nous exposons, et nous informons le public que la RTB produit des émissions, des films documentaires, des séries télévisées. Cette participation au Mica a des retombées pour la RTB, car le bilan est toujours positif après chaque Fespaco. La RTB est contactée pour des commandes ou des informations au sujet de la production, et cela aussi bien niveau de la sous-région qu'au niveau international.

M. Dodo Chefou, directeur des Nouvelles Technologies, de l'Information et de la Communication de l'IFTIC: ''Régulier du Fespaco, l'Institut de Formation aux Techniques de l'Information et de la Communication (IFTIC) de Niamey, au Niger, marque sa présence à l'événement à travers plusieurs activités. En effet, l'institut déploie ses équipes de reportage, prend aussi part au MICA où il occupe un stand, tout comme au niveau de l'ISIS. L'IFTIC est donc partenaire du Fespaco depuis fort longtemps. A chaque édition, nous venons en tant que participants pour la compétition, avec cette année notre film sur la croix d'Agadez. Pour l'édition de 2013, l'IFTIC a remporté le 1er prix avec notre film ''Hawan Idi''.

Le Mica renforce la visibilité de l'IFTIC, qui est une école déjà connue, accueillant des étudiants de plus d'une dizaine de pays, et qui a formé, de 1979 à ce jour, plus de 3000 journalistes, producteurs, réalisateurs et cinéastes qui font la fierté de toute la sous-région. Une autre retombée du Mica, est que nous sommes en train de rencontrer des partenaires, et d'ores et déjà, nous avons eu plusieurs contacts dans ce sens. C'est ça le Fespaco, et c'est pour le renforcement de ces différents partenariats que nous sommes ici''.

Souley Moutari, envoyé spécial

et de Télévision de Ouagadougou
du septième art

le numérique, a été l'occasion pour les participants d'aborder les enjeux liés à cette donne avec laquelle il faut désormais forcément compter.
Et dans l'ensemble, cette évolution technologique a rehaussé la qualité de la production cinématographique. Aussi, comme le notent les techniciens et les cinéphiles, l'édition 2015 a été l'occasion pour la découverte des films de très bonnes factures, tant du point de vue des scénarii, du décor et de l'interprétation. Et les films du pays d'accueil étaient en bonne place comme l'illustre leur palmarès pour les prix techniques et les prix spéciaux qu'ils ont raflés.

Le sacre du marocain Hicham Ayouch, lauréat de l'Etalon d'Or de Yennéga avec ''Fièvres''

Ce fut un peu la surprise du Fespaco 2015, lorsqu'au moment tant attendu, le producteur et réalisateur de nationalité ghanéenne WAW PAINTSIL ANSAH président du jury films long métrage, a prononcé la petite phrase : ''L'étalon d'or de Yennenga va à ''Fièvres'' de Hicham Ayouch, du Maroc''. Cris et applaudissement du public au Palais des Sports de Ouaga.
En fait, pour beaucoup, c'était une surprise, car ils n'étaient pas nombreux les festivaliers qui évoquaient dans leurs pronostics et commentaires le film primé. Aussi, ''Fièvres'' ne figurait pas sur la liste des prix techniques qui ont été proclamés au début de la cérémonie. On ne le sentait pas tellement venir, et c'est ''tout droit'' que Fièvres a franchi la plus haute marche du podium du Fespaco.
Le film, réalisé en 2014, est ainsi résumé: ''Déterminé, Benjamin décide, à 13 ans, d'aller vivre chez son père Karim qu'il ne connait pas. Karim habite toujours chez ses parents et se laisse porter par la vie. Il se retrouve démuni face à cet adolescent insolent et impulsif qui va violemment bouleverser leur vie, dans ce quartier aux multiples visages''.

Débordé par l'émotion, Hicham Ayouch est apparu sur le podium pour recevoir le trophée et le chèque de 20 millions de francs CFA des mains du Président du Faso, SEM. Michel Kafando.
Le trophée est symbolisé par une statue de la princesse mythologique Yennenga, fondatrice du royaume Moogo, rassemblant les peuples Mossi dans l'actuel Burkina Faso. Yennenga est représentée sur son cheval se cabrant, une lance dans une main, en train de crier pour inciter les guerriers.
C'est toujours l'Afrique du Nord qui occupe la deuxième marche du podium du Fespaco 2015, avec le film ''Fadhma N'Soumer'' de Belkacem Hadjaj d'Algérie, à qui est allé l'étalon d'argent, accompagné d'un chèque de 10 millions de francs CFA.
Auparavant, ce même film avait été primé au niveau des prix techniques pour le meilleur son et le meilleur scénario, doté chacun d'un million de francs CFA.


DR
Le Président du Faso remettant le trophée au lauréat

Le film ''L'œil du Cyclone'' de Sékou Traoré du Burkina s'est contenté de l'étalon de Bronze, trophée accompagné d'un chèque de 5 millions de francs CFA.
Pour ce qui est des poulains de Yennenga, trophées décernés aux courts métrages, c'est ''De l'eau et du sang'', un film de d'Abdelilah El Jaouhari du Maroc, qui a remporté le Poulain d'or, un trophée accompagné d'un chèque de 3 millions de francs CFA, tandis que ''Madame Esther'' de Luck Razanajoana de Madagascar s'est adjugé le poulain d'argent et 2 millions de francs FCFA, suivi de ''Zakaria'' de la Tunisienne Leila Bouzid qui a eu le Poulain de bronze et un chèque de 1 million de francs FCFA.
Dans la catégorie série télévisée, Marie Christine Amon de la Côte d'Ivoire a remporté le prix de 3 millions en jeu avec ''Chroniques Africaines'', une série bien connue par les téléspectateurs de la chaine A+. En catégorie documentaires, c'est ''Miners Shot Down'' de Rehad Desai de l'Afrique du Sud qui est le gagnant du premier prix de 3 millions de francs FCFA, suivi par Mahmadou Cissé du Mali avec ''Devoir de mémoire'', et Dom Pedro d'Angola avec ''Tango Tango''.
Concernant les films présentés par les écoles, Pape Abdoulaye du Sénégal a remporté le prix de 2 millions de francs CFA du meilleur film fiction avec ''Sagar''. Le prix du meilleur film documentaire d'école est allé à ''Aïssata Ouarma'' de l'ISIS-SE du Burkina Faso, et le prix spécial du jury pour film d'école est revenu à ''Peter Sedufia'' de NAFTI du Ghana.
Le Niger a participé aux compétitions avec trois œuvres. Pour la section fiction court métrage, le Niger était représenté par Rahmatou Keïta avec son film ''Jin'naariyâ! (l'Alliance). Les deux autres œuvres nigériennes en compétition sont, pour la catégorie documentaire, ''Koukan Kourcia, les médiatrices'' de Sani Elhadj Magori, et ''Croix d'Agadez'' de Amadou Denis Paraiso, Roufay Charifatou présenté par l'Institut de Formation aux Techniques de l'Information et de la Communication (IFTIC). Mais aucune de ces œuvres n'a remporté de prix.

Rendez-vous du 25 au 4 mars 2017 pour le 25ème Fespaco.

Le délégué général du Fespaco, M. Ardiouma Soma, qui intervenait pour son mot de clôture, s'est réjoui du déroulement du Fespaco, qui comme il a été déjà souligné, a été un succès, avec 133 œuvres en compétition et 333 projections. Toutes les salles de cinéma retenues pour le Fespaco ont bien fonctionné et ont permis aux cinéphiles de suivre les films en numérique dans des conditions optimales de confort. Plus de 152 millions de prix ont été distribués. Au 17ème Mica, 62 stands consacrés à l'exposition, la promotion et la vente des productions cinématographiques ont été installés.
M. Ardiouma Soma a saisi l'occasion pour appeler les décideurs à la mise en œuvre effective des fonds de promotion des industries cinématographiques et la numérisation des salles de cinéma, avant d'annoncer la date du 25ème FESPACO prévu du 25 février au 4 mars 2017.

S. M, envoyé spécial

Le Burkina Faso rafle les prix spéciaux et techniques

La moisson a été abondante pour le Burkina Faso qui a raflé huit des prix spéciaux et techniques. ''L'Oeil du Cyclone'' de Sékou Traoré qui ouvert les compétitions pour l'étalon d'or du Yennenga lors de ce 24ème Fespaco, avec sa projection le 1er mars dernier au Ciné Burkina, s'est vu décerner 5 prix. Il y a d'abord le prix de l'intégration pour le long métrage d'une valeur de 15 millions de FCFA décerné par la CEDEAO; le Prix Oumarou Ganda de la FEPACI d'une valeur de 2 millions de FCFA ; les deux principaux acteurs du film qui ont été récompensés du prix de la meilleure interprétation féminine d'un montant de 1 million de FCFA obtenu grâce à l'actrice Maïmouna N'Diaye qui a joué le rôle d'Emma Tou, l'avocate, et du prix de la meilleure interprétation masculine, également d'une valeur de 1 million de francs attribué à l'acteur Fargas Assandé, le rebelle prisonnier, client de l'avocate. Il faut ajouter à ce palmarès le prix Sembène Ousmane de la Fondation Ecobank d'une valeur de 5 millions de francs FCFA.
La liste des prix pour le Burkina Faso s'allonge avec le long métrage ''Cellule 512'' de Missa Hébié qui a eu le prix de la meilleure affiche d'une valeur de 1 million de francs F CFA, et le prix SIGNIS de l'association Catholique Mondiale de 2 millions de francs CFA.
Une autre œuvre burkinabè, le documentaire ''La Sirène du Faso Fani'', de Michel K. Zongo, a reçu aussi deux récompenses, qui sont le prix de l'intégration de l'UEMOA d'une valeur de 3 millions de francs CFA et le prix de la chance de la LONAB d'une valeur de 2 millions de FCFA. Ce qui fait une dizaine de prix pour le Burkina Faso, à ce 24ème Fespaco. A tout seigneur…
Les autres films primés pour les prix spéciaux sont entre autres ''Run'' de l'ivoirien Philip Lacôte qui a remporté le prix spécial Conseil de l'Entente de 10 millions de FCFA ; ''ABL Al Rabi'' (Avant le printemps) de Ahmed Atef de l'Egypte a remporté le prix de l'Union Européenne de 7 millions de francs CFA ; le film ''Zakaria'' de Leyla Bouzid de Tunisie s'est adjugé aussi deux prix, dont le très médiatisé ''Prix Thomas Sankara'', d'une valeur de 3 millions de FCFA, offert par la Guilde africaine des réalisateurs et producteurs, et le prix Royal Air Maroc, en nature (séjour à Ouarzazate), d'une valeur d'environ 6 millions de francs CFA ; le prix du court métrage, d'une valeur de 4 millions de francs CFA, a été remporté par le film ''Les Avalés du Grand Bleu'', de Kossivi Tchincoun du Togo, tandis que le prix UNICEF pour les droits de l'enfant, de 7 millions de francs CFA, est revenu au court métrage ''Damaru'', d'Agbor Obed Agbor du Cameroun ; Le prix de la Ville de Ouagadougou, de 2 millions de francs CFA, a été remporté par Hailay Hermon de l'Ethiopie, avec son long métrage ''Le Prix de l'amour'' ; quant au prix de l'Interafricaine de la Prévention des Risques Professionnels (IPRF), dénommé prix de la santé et de la sécurité au travail, d'une valeur de 3 millions de francs CFA, il a été remporté par le film d'école ''Mane de la Savane'', de Félicia Kouakou de la Côte d'Ivoire.
Timbuktu, le film d'AberrahamaneCissako, qui avait raflé les césars en France s'est contenté de deux prix techniques et artistiques, notamment le prix du meilleur décor et le prix de la musique dotés d'un million chacun.

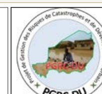


DR
L'ambiance devant une salle de cinéma

Souley Moutari, envoyé spécial.

RÉPUBLIQUE DU NIGER
MINISTÈRE DU PLAN DE L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE ET DU DÉVELOPPEMENT COMMUNAUTAIRE
PROJET DE GESTION DES RISQUES DE CATASTROPHES ET DE DÉVELOPPEMENT COMMUNAUTAIRES (PGRC-DU)

AVIS GENERAL DE PASSATION DES MARCHES



CREDIT : IDA 5340 NE
DON : TF 16 000

Le Gouvernement du Niger a obtenu un crédit N°H5340 NE de la Banque mondiale de 100 millions de $US couplé à un don TF 16000 du Fonds pour les Pays les moins Avancés (FPMA) administré par le Fonds pour l'environnement Mondial (FEM) pour un montant de 6.65 millions de $US soit un montant total de cent six millions (106.000.000) de dollars USéquivalant à soixante cinq millions cent mille (65 100 000) Droits de Tirage Spéciaux (DTS), pour financer le Projet de Gestion des Risques de catastrophes et de Développement Urbain (PGRC/DU), et se propose d'utiliser les fonds pour payer les contrats relatifs aux différentes acquisitions et réalisations dans le cadre des marchés de fournitures, de travaux, services de consultants concourant à la mise en œuvre des activités prévues pour l'atteinte des objectifs du projet.
Ainsi, au bénéfice des zones d'intervention notamment dans les Régions de Niamey, Tillabéry, Dosso et Diffa, le projet procédera à :

- diverses acquisitions au profit des partenaires notamment du matériel roulant, matériel informatique, mobilier et fournitures de bureau ; Acquisition de matériels de collecte des déchets et aménagement d'une décharge, équipements de centre de santé,petits matériels d'irrigation (kits) , matériels de géo référencement, Equipement de surveillance des niveaux et débits des cours d'eau, logiciels …etc.
- divers travaux d'Infrastructures d'évacuation des eaux de pluie et investissements connexes dans les zones touchées par les inondations : Eclairage public ; Réhabilitation de routes ; Réhabilitationou construction d'adductions d'eau potable; fonçage de puits et de forages villageois, Réhabilitation ou construction d'aménagements hydro-agricoles; Réhabilitation ou construction d'infrastructures sociales.

- divers travaux relatifs aux Réhabilitation des bassins versants dans les zones touchées par les inondations : Cordons pierreux, Développement ou réhabilitation des ouvrages de contrôle de mares, Fixation des dunes, Ouvrage de récupération des terres, Seuils en pierres sèches.

- divers travaux relatifs aux Infrastructures de protection contre les inondations dans les zones touchées: Infrastructures d'épandage des crues ; Protection biologique des berges (plantations); Protection mécanique des berges (ouvrages antiérosifs, digues) ; Réalisation ou réhabilitation de digues ;
Réhabilitation ou aménagement de tronçons de routes dans les zones affectées par les inondations ; Construction de collecteurs ; Travaux de pavage de routes et de rues ; Acquisition et pose de kits solaires pour l'éclairage public ; construction etreprofilage de caniveaux ; Réhabilitation du réseau d'assainissement; Réhabilitation des routes ; Infrastructures d'épandage des crues pour irrigation et contrôle des crues ; Construction, réhabilitation et équipement d'écoles et de centres de santé.

- La tenue de plusieurs sessions de renforcement de capacités: Formations des cadres municipaux et des élus en gestion des catastrophes, Changements climatiques, gestion financière, maîtrise d'ouvrage communale, gestion foncière, la reddition des comptes, etc.
Formations des services techniques municipaux sur la gestion des catastrophes, les changements climatiques, la passation de marchés, la gestion axée sur les résultats, l'assainissement ;Appui aux communes pour la réédition des comptes.
Formations des Directions Générales sur la gestion des catastrophes, les changements climatiques, la gestion axée sur les résultats, l'assainissement ;
- formationdes cadres nationaux et régionaux du Ministère de l'Urbanisme et du Logementssur la prise en compte des risques de catastrophes dans les plans de développement
- Formation des acteurs de l'ANFICT sur le dispositif de suivi évaluation,
- Formation des acteurs de la protection civile en : Formation SIG des acteurs de la protection civile, Formation informatique, formation de formateurs conducteurs de véhicules et d'utilisation des moyens de pompage, Formation de sauveteurs aquatiques de surface, Formation à l'entretien et à la gestion du matériel.

- La conduite de plusieurs missions de services consultants :
Réalisation d'audits urbains ;
Audits organisationnels et financiers ;
Plans communaux de Développement (PDC)
Etude diagnostique pour la réhabilitation du réseau d'assainissement de Niamey;
Plusieurs Etudes d'avant-projet sommaire (APS), d'avant-projet détaillé (APD) et Dossiers d'Appel d'Offres (DAO) ;
Etudes de faisabilité pour des constructions;
Elaboration du schéma directeur d'assainissement;
Développement d'un atlas multi risque
Elaboration de plan urbain de référence ;
Elaboration des situations de référence ;
Cartographie préliminaire des risques d'inondations à l'échelle nationale et régionale
Etudes et base de données en ligne sur l'occupation des zones inondables et pistes pour la réduction des risques ;
Stratégie de communication
Développement de système d'information géographique en lien avec le système d'alerte précoce (SAP-DNGPCCA), le système d'information des communes (SIGCOM), le système d'information sanitaire (SNIS) et les observatoires de la vulnérabilité (développement du système, fourniture de matériel, formation des agents au niveau central, régional et communal) ;
Etudes sur la cartographie.

Plusieurs campagnes de sensibilisation
Les marchés financés par la Banque mondiale seront passés conformément aux procédures spécifiées dans les Directives : Passation des marchés financés par les prêts de la BIRD et les crédits de l'IDA (édition de jan 2011), et sont ouverts à tous les candidats qui remplissent les conditions stipulées dans les directives.
Les consultants seront choisis conformément aux Directives : Sélection et emploi de consultants par les emprunteurs de la Banque mondiale, (édition de jan 2011).
Les avis relatifs aux différents marchés qui doivent être passés conformément aux procédures d'appel à la concurrence internationale de la Banque mondiale seront publiés, dès leur communication, dans Development Business, Sahel quotidien, Sahel Dimanche et des journaux privés.
Il ne sera pas procédé à une présélection et aucune marge de préférence n'est prévue dans l'accord de financement.
Les soumissionnaires désirant figurer dans la banque de données pour les consultations de fournisseurs aux niveaux national et régional doivent adresser à l'adresse ci-dessous une demande d'agrément accompagnée d'une copie légalisée du Numéro d'Identification Fiscale (NIF) et d'une attestation de Régularité fiscale (ARF) justifiant qu'ils sont en règle vis-à-vis de l'Administration fiscale.
Les soumissionnaires potentiels satisfaisants aux critères de provenance et souhaitant figurer sur la liste des destinataires d'Avis d'Appel d'Offres dans le cadre des procédures d'appel à la concurrence internationale, ou ceux ayant besoin de renseignements complémentaires, devront s'adresser à l'adresse ci-dessous.

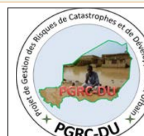
PROJET DE GESTION DE RISQUES DE CATASTROPHES ET DE DEVELOPPEMENT URBAIN /PGRC/DU
Quartier Kouara Kano Rue KK 132/ BP: 10 932 Niamey Niger
Tél. 00 227 20 75 20 71 / 00 227 20 75 20 72

RÉPUBLIQUE DU NIGER
MINISTÈRE DU PLAN DE L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE ET DU DÉVELOPPEMENT COMMUNAUTAIRE
PROJET DE GESTION DES RISQUES DE CATASTROPHES ET DE DÉVELOPPEMENT COMMUNAUTAIRES (PGRC-DU)

AVIS D'APPEL D'OFFRES INTERNATIONAL

N° 002/FOURNITURES/5340NE

ACQUISITION DE CAMIONS ET ENGINS PAR LE PROJET DE GESTION DES RISQUES DE CATASTROPHES ET DE DEVELOPPEMENT URBAIN (PGRC/DU) AU PROFIT DE SES PARTENAIRES : (ONAHA - DIRECTION DE LA PROTECTION CIVILE- VILLE DE NIAMEY)



Date : 20 mars 2015
Crédit 5340 -NE

1. Cet Avis d'Appel d'Offres fait suite à l'avis général de passation de marchés publié pour ce projet dans Development Business du mardi 17 mars 2015 et Sahel quotidien du lundi, 16 mars 2015

2. Le Gouvernement du Niger a obtenu un crédit N°H5340 NE de la Banque mondiale et un don N°TF16000 du Fonds des Pays les Moins Avancés (FPMA) administré par le Fonds pour l'Environnement Mondial (FEM) d'un montant total équivalant à soixante-cinq millions cent mille (65 100 000) Droits de Tirage Spéciaux (DTS), soit cent six millions (106.000.000) de dollars US pour financer le Projet de Gestion des Risques de catastrophes et de Développement Urbain (PGRC/DU).
Il se propose d'utiliser une partie des fonds, pour effectuer des paiements au titre du Marché relatif à :

ACQUISITION D'ENGINS ET DE CAMIONS PAR LE PROJET DE GESTION DES RISQUES DE CATASTROPHES ET DE DEVELOPPEMENT URBAIN (PGRC/DU) AU PROFIT DE SES PARTENAIRES : (ONAHA - DIRECTION DE LA PROTECTION CIVILE- VILLE DE NIAMEY)

3. La passation du Marché sera conforme aux règles et procédures d'éligibilité de la Banque mondiale.

4. Le Ministre d'Etat, Ministre du Plan, de l'Aménagement du Territoire et du Développement communautaire sollicite des offres fermées de la part des soumissionnaires éligibles et répondant aux qualifications requises pour fournir les engins et autres matériels ci- dessous, ainsi que la fourniture de services connexes (immatriculation, fourniture de trousse à outils et de manuel d'utilisation ainsi que des services d'entretien).
Les fournitures sont réparties en trois (3) lots ci-après décrits :

LOT N°1 : ENGINS DE TERRASSEMENT AU PROFIT DE L'ONAHA
Trois (3) niveleuses ;
Trois (3) Bulldozers D6 ;
Deux (2) Pelles hydrauliques sur chenilles;
Deux (2) Chargeuses sur pneu;
Deux (2) Compacteurs;
Six (6) Bennes 6x4;
Deux (2) Citernes à eau.

LOT N°2 : ENGINS ET MATERIEL D'EPUISEMENT AU PROFIT DE LA DIRECTION DE LA PROTECTION CIVILE
Huit (8) Engins pompes;
Huit (8) Moto pompe eau;
Seize (16) tuyaux de 110 mm/40m;
Trente-deux (32) tuyaux 70mm /40m.

LOT N°3 : ENGINS ET MATERIEL DE RAMASSAGE D'ORDURES AU PROFIT DE LA VILLE DE NIAMEY
Deux (2) Tractopelles;
Un (1) Excavateur;
Trente (30) Bennes à ordures de 30 – 50 m3;
Deux (2) Camions porte-conteneurs;
Une (1) Balayeuse mécanique.

Chaque lot est indivisible.
Les soumissionnaires peuvent soumissionner pour un, deux ou l'ensemble des lots et en être adjudicataire. Les marchés seront attribués par lot ou pour l'ensemble des lots suivant la combinaison la plus économique pour l'acheteur en prenant en compte tout rabais éventuel que pourrait proposer le soumissionnaire en cas d'attribution de plusieurs lots.
Chaque lot est indivisible et pourra faire l'objet d'un contrat séparé si l'adjudicataire d'un lot est différent de celui des autres lots. Dans le cas contraire, le contrat pourra être unique pour tout soumissionnaire attributaire de plus d'un lot.

5. Les fournitures faisant objet du présent Appel d'Offres doivent être livrées dans un délai de **trois (3) mois soit 90 jours calendaires** à compter de la date de notification du marché dûment signé. Les offres proposant **un délai de livraison supérieur à 90 jours calendaires seront considérées comme non conformes et rejetées** comme telles.

Les Fournitures seront livrées à l'adresse suivante :

Unité de Coordination du Projet
Projet de Gestion des Risques de Catastrophes et de Développement Urbain (PGRC/DU), Quartier Kouara Kano, Rue KK 132, BP : 10 932
Tél. :+227 20 75 20 72 - +227 20 75 20 71
pgrcdu@gmail.com

6. La passation du Marché sera conduite par Appel d'Offres International (AOI) tel que défini dans les «Directives : passation des marchés financés par les Prêts de la BIRD et les Crédits de l'IDA édition de janvier 2011», et ouvert à tous les soumissionnaires de pays éligibles tels que définis dans les Directives.

7. Les soumissionnaires éligibles et intéressés peuvent obtenir des informations et prendre connaissance des documents d'Appel d'Offres à l'adresse mentionnée ci-dessous du lundi au jeudi de **8h à 17h 30 et le vendredi de 8h à 13h.**

8. Les exigences en matière de qualifications sont :

i) Avoir réalisé durant les cinq (5) dernières années **un chiffre d'affaires moyen égal au moins au montant du marché pour lequel il est pressenti comme attributaire,**
ii) Avoir exécuté au cours des cinq (5) dernières années en tant que fournisseur principal au moins **deux (2) marchés portant sur des fournitures de matériel roulant d'au moins deux (2) marchés (engins et ou véhicules) d'un montant égal à au moins cinq cent millions (500.000.000) FCFA;**
iii) L'autorisation du fabriquant ou de distributeur agréé dont l'original sera exigé à la signature du contrat.

9. Le Soumissionnaire devra joindre à son offre les autres documents suivants :
i) Le Cahier des Clauses Administratives Générales paraphé;
ii) Le Cahier des Clauses Administratives particulières paraphé;
iii) Les spécifications techniques proposées par le soumissionnaire en faisant ressortir les écarts éventuels par rapport aux spécifications demandées et toute la documentation nécessaire pour que l'Acheteur puisse comparer les offres et juger de la qualité de l'item proposé. **L'absence des spécifications ou une non-conformité majeure pourra entraîner le rejet de l'offre.**
iv) les prospectus comportant également les fiches techniques et descriptives des matériels proposés et toutes autres indications nécessaires à l'appréciation technique dudit matériel. Les informations doivent être libellées en langue Française.
v) L'autorisation du fabriquant dont l'original sera exigé à la signature du contrat.
vi) Les attestations de bonne exécution (signées par le responsable de la structure co-contractante), Les procès-verbaux de réception d'au moins deux (2) marchés de matériel roulant (engins et ou véhicules d'un montant égal à au moins Cinq cent millions (500 000 000) FCFA exécutés au cours des cinq (5) dernières années ;

Pour les soumissionnaires étrangers :
Une copie légalisée de tout document définissant l'identité, la nationalité ou le statut juridique, le lieu d'enregistrement et le principal lieu d'activités ou tout document équivalent.
Pour les soumissionnaires nationaux :
Une attestation de chiffres d'Affaires des cinq (5) dernières années certifiés par la Direction Générale des Impôts ou les bureaux et un Cabinet agrée (pour les soumissionnaires nationaux).
Une attestation de non exclusion de la commande publique délivrée par l'ARMP et datant de moins de six (6) mois ;
Une attestation de régularité fiscale datant de moins de 3 mois et en son original ;
Une attestation de non faillite, non liquidation et non règlement judiciaire datant de moins de 3 mois
Une attestation certifiant que le soumissionnaire est en règle vis à vis de l'Inspection de Travail et de la CNSS.
Une attestation de la Chambre de Commerce de l'année en cours ;
Une déclaration sur l'honneur du soumissionnaire selon le modèle fourni par l'ARMP attestant sa non affiliation à une société, cabinet d'études ou entité qui a fourni des services de conseil pendant la phase préparatoire du DAO ou qui a été engagé (ou serait engagé) comme maître d'œuvre au titre du marché ;
Une attestation d'engagement indiquant que le soumissionnaire a connaissance des dispositions du code d'éthique en matière de marchés publics selon le modèle fourni par l'ARMP

10. Les offres doivent être présentées suivant les formulaires de soumission figurant à la section IV du présent Dossier d'Appel Offre International (DAOI).
Les soumissionnaires intéressés peuvent obtenir un Dossier d'Appel d'Offres complet en français en formulant une demande écrite à l'adresse mentionnée ci-dessous contre **un paiement non remboursable de deux cent mille (200.000) francs CFA**. Le paiement sera effectué en espèces. Le document d'Appel d'offres peut être retiré au siège du Projet ou peut être envoyé par courrier express ou par courrier électronique. Les frais d'expédition sont à la charge du candidat.

11. Les offres rédigées en français devront être soumises en trois (3) exemplaires **(un original et deux copies)** à l'adresse ci-dessous **au plus tard le mercredi, 13 mai 2015 à 10h**.
La soumission des offres par voie électronique ne sera pas autorisée.
Les offres remises en retard ne seront pas acceptées.

Unité de Coordination du Projet
Projet de Gestion des Risques de Catastrophes et de Développement Urbain (PGRC/DU),
Quartier Kouara Kano, Rue KK 132, BP : 10 932
Tél. :+227 20 75 20 72 - +227 20 75 20 71
pgrcdu@gmail.com

12. Les offres seront ouvertes en présence des soumissionnaires et ou de leurs représentants qui le souhaitent dans **la salle de réunion du Projet de Gestion des Risques de Catastrophes et de Développement Urbain le mercredi, 13 mai 2015 à 10 heures 30 minutes.** Les offres remises en retard ne seront pas acceptées. Toutefois les offres peuvent être acceptées séance tenante lors de l'ouverture par la Commission ad'hoc d'ouverture et d'adjudication des offres
13. Les offres doivent comprendre une garantie de l'offre d'un montant déterminé ainsi qui suit par lot:
- LOT N°1 : 40.000.000 francs libellés en F CFA ou dans une monnaie librement convertible ;
- LOT N° 2 : 15.000.000 francs libellés en F CFA ou dans une monnaie librement convertible et.
- LOT N° 3 : 10 000 000 francs libellés en F CFA ou dans une monnaie librement convertible.

14. L'adresse à laquelle il est fait référence ci-dessus est:

Attention : M. AMADOU SOULEY MASSAOUDOU
Coordonnateur de l'Unité de Coordination du Projet
Projet de Gestion des Risques de Catastrophes et de Développement Urbain (PGRC/DU),
Quartier Kouara Kano, Rue KK 132, BP : 10 932
Tél. :+227 20 75 20 72 - +227 20 75 20 71

RÉPUBLIQUE DU NIGER
MINISTÈRE DU PLAN DE L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE ET DU DÉVELOPPEMENT COMMUNAUTAIRE
PROJET DE GESTION DES RISQUES DE CATASTROPHES ET DE DÉVELOPPEMENT COMMUNAUTAIRES (PGRC-DU)

Sollicitation de manifestation d'intérêt en vue du recrutement d'un auditeur externe pour le PGRC-DU



1. Cet avis fait suite à l'avis général de passation de marchés publié pour ce projet dans Development Business du mardi 17 mars 2015 et Sahel quotidien du lundi, 16 mars 2015

2. Le Gouvernement de la République du Niger a obtenu de l'Association Internationale pour le Développement (IDA) un crédit N°H 5340 NE d'un montant de cent millions de dollars US (100 millions USD) et un Don N°TF16000 du Fonds pour les pays les moins avancés (FPMA) administré par le Fonds pour l'environnement mondial (FEM) d'un montant de six millions cinq cent mille dollars US (6.5 USD) pour financer le coût du Projet de Gestion des Risques de Catastrophes et de développement Urbain (PGRC-DU) dans les régions de Diffa, Dosso, Tillabéry et Dosso.

3. Il est prévu qu'une partie du montant de ce financement soit utilisé pour effectuer des paiements autorisés au titre des contrats relatifs au service de consultant pour la réalisation de l'audit externe des comptes du PGRC-DU

4. Les objectifs assignés à l'audit sont les suivants:

a. S'assurer que les ressources mises à la disposition du projet et des agences d'exécution sont utilisées pour les fins auxquelles elles ont été octroyées;

b. S'assurer que les états financiers sont établis de manière à rendre compte des transactions financières du projet ;

c. S'assurer que les activités ont été réalisées conformément aux procédures et règles édictées régissant l'accord de financement.

L'audit portera sur les périodes suivantes :

- Période d'août 2014 au 31 décembre 2015 (y compris le PPA):
- Du 1er janvier 2016 au 31 décembre 2016
- Du 1er janvier 2017 au 31 décembre 2017

5. L'audit sera réalisé conformément aux normes internationales d'audit (International Standards Auditing - ISA) édictées par l'IFAC et inclura les tests et les procédures d'audit ainsi que les vérifications que l'auditeur jugera nécessaires au regard des circonstances; en outre l'auditeur préparera une lettre de contrôle interne qui comportera les réponses des entités d'exécution sur les insuffisances relevées par la mission d'audit.

6. Les prestations de l'auditeur comprennent :

a. La vérification de la conformité des états financiers aux principes comptables admis;

b. la vérification de la passation des marchés conformément aux dispositions des deux accords de financement (IDA 5340 NE et TF 16 000);

c. la vérification de la gestion des comptes conformément aux dispositions des deux accords de financement ;

d. la vérification de la base d'application systématique des normes du Système comptable OHADA (SYSCOHADA) donnant une fidèle image de la situation financière du projet à la fin de chaque exercice ainsi que les ressources reçues et dépenses effectuées au cours de l'exercice clos à cette date;

e. la vérification de l'immobilisation réelle des actifs du projet et leur évaluation correcte;

f. la vérification du remboursement aux comptes désignés des dépenses inéligibles dans le rapport financier intérimaire non audité (RFINA); ces dépenses feront l'objet d'une note séparée dans le rapport d'audit ;

7. Le Ministère du plan de l'aménagement du territoire et du développement communautaire invite les candidats admissibles à manifester leur intérêt à fournir les prestations décrites ci - dessus.

8. Pour être admis à concourir, les conditions à remplir sont les suivantes:

- être un cabinet d'audit et d'expertise comptable et financier indépendant faisant profession habituelle de réviser les comptes, régulièrement inscrit au Tableau d'un ordre des experts comptables reconnu au plan international par l'IFAC ou la FIDEF;
- avoir une expérience confirmée en audit comptable et financier des projets de développement notamment les projets financés par la Banque Mondiale;

__**En plus, pour les consultants nigériens,**__

- fournir une attestation de régularité fiscale (ARF) datant de moins de trois (3) mois attestant que le consultant est en règle vis à vis de la réglementation fiscale en République du Niger;
- une attestation de la Caisse Nationale de Sécurité Sociale prouvant que le consultant est en règle vis à vis de la règlementation du travail en République du Niger;
- une copie du registre de commerce.

9. Les consultants intéressés doivent fournir les informations indiquant qu'ils sont qualifiés pour exécuter les prestations (brochures, références concernant l'exécution des contrats analogues, expérience dans des conditions semblables, disponibilité des connaissances nécessaires parmi le personnel clé).

10. Le consultant sera sélectionné en accord avec les procédures édictées dans les Directives: Sélection et Emploi de Consultants par les Emprunteurs de la Banque Mondiale, édition de janvier 2011.

11. Les consultants intéressés peuvent obtenir des informations supplémentaires à l'adresse ci - dessous du Lundi au jeudi de 9 heures à 17 heures et le vendredi de 9 heures à 13 heures :

Projet de Gestion des Risques de Catastrophes et de Développement Urbain UCP/PGRC/DU
Quartier Kouara Kano,
B.P. : 10 932 Niamey - Niger
TEL: 00 (227) 20 75 20 72/ E-mail : pgrcdu@gmail.com ;

12. Les manifestations d'intérêt, sous pli fermé, doivent être déposées **au plus tard le 10 avril 2015 à 15h30 heures à l'adresse sus mentionnée.**

M. AMADOU SOULEY MASSAOUDOU
Coordonnateur National PGRC-DU

RÉPUBLIQUE DU NIGER
MINISTÈRE DU PLAN DE L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE ET DU DÉVELOPPEMENT COMMUNAUTAIRE
PROJET DE GESTION DES RISQUES DE CATASTROPHES ET DE DÉVELOPPEMENT COMMUNAUTAIRES (PGRC-DU)

AVIS DE RECRUTEMENT
D'UN SPECIALISTE EN INFRASTRUCTURE



Cet avis fait suite à l'avis général de passation de marchés publié pour ce projet dans Development Business du mardi 17 mars 2015 et Sahel quotidien du lundi, 16 mars 2015.

Le Gouvernement de la République du Niger a obtenu de l'Association Internationale pour le Développement (IDA) un crédit N°H5340 NE d'un montant de 100 millions de dollars US et un Don N°TF16000 du Fonds pour les pays les moins avancés (FPMA) administré par le Fonds pour l'environnement mondial (FEM) d'un montant de 6.65 millions de dollars US pour financer le coût du Projet de Gestion des Risques de Catastrophes et de développement Urbain (PGRC-DU) dans les régions de Diffa, Dosso, Tillabéri et Dosso.

Il est prévu qu'une partie du montant de ce financement soit utilisé pour le recrutement d'un spécialiste en infrastructure. Sous l'autorité et la supervision du Coordonnateur National, le ou la Spécialiste en Infrastructure a pour principales tâches :

1. Tâches

- assurer la préparation, le suivi et la validation des études techniques (préparation de termes de référence, examen et validation des rapports des Consultants ayant en charge les études relatives aux infrastructures et équipements en rapport avec le Maître d'Ouvrage et les autres partenaires;
- assister le Maître d'Ouvrage dans la passation et le suivi des marchés relatifs aux infrastructures ;
- assister le Maître d'Ouvrage dans l'identification, la négociation et la programmation des travaux ;
- participer au montage technique, organisationnel et financier de la Maîtrise d'Ouvrage Déléguée pour les travaux qui seront confiés à un Maître d'Ouvrage Délégué et en assurer le suivi en relation avec les Maîtres d'Ouvrage ;
- procéder à l'élaboration et au suivi des Contrats;
- Participer aux réunions de chantiers des grands Travaux ;
- Participer aux réceptions provisoires et définitifs des travaux;
- Participer à la mise en place et fonctionnement des comités de gestion des Ouvrages réalisés
- élaborer les rapports d'activités et contribuer au suivi des indicateurs du projet pour les activités placées sous sa responsabilité.

En outre, il exécutera toutes les tâches que le Coordonnateur National lui confiera en vue d'une bonne exécution des activités du projet.

2. Profil requis

Le Spécialiste en infrastructures doit avoir les qualifications suivantes :

- Avoir au moins BAC + 5 en génie civil, Génie Rural, ou un profil similaire avec qualification et/ou expérience avérés dans le domaine rural et urbain Avoir au moins cinq (5) ans d'expérience dans un poste similaire ;
- Avoir une expérience en matière de suivi environnemental et social des projets d'infrastructures ;
- Avoir une bonne connaissance de l'outil informatique ;
- Avoir une capacité d'analyse et de rédaction ;
- Avoir une intégrité professionnelle et avoir un esprit d'équipe au travail ;
- Avoir un sens de relation humaine et un esprit d'initiative ;
- Etre apte à travailler en équipe multidisciplinaire et sous pression ;
- Bonne connaissance des procédures de gestion de chantier d'Infrastructures ;
- Bonne capacité de résolution des problèmes liés aux travaux d'infrastructures ;
- Bonne aptitudes à mener et coordonner des équipes de contrôle sur différents chantiers ;

3. Durée du contrat

La durée du contrat sera d'un an renouvelable par reconduction sous réserve de l'évaluation annuelle satisfaisante de ses performances.

4. Composition du dossier

- Une Lettre de motivation adressée au Coordonnateur National du Projet ;
- Un curriculum vitae (CV) détaillé et certifié sincère par le candidat ;
- Une copie certifiée des diplômes et attestations de qualifications ;
- Des copies de certificats et attestations de travail ou de service ;
- Un extrait d'acte de naissance ou de jugement supplétif ;
- Une copie du certificat de nationalité
- Un extrait du casier judiciaire datant de moins de trois mois;

5. Adresses de deux (02) personnes de référence

6. Lieu du poste :

Le poste de travail est basé à l'Unité de Coordination du Projet à Niamey.

Les candidats intéressés peuvent obtenir des informations supplémentaires à l'adresse ci - dessous du Lundi au jeudi de 9 heures à 17 heures et le vendredi de 9 heures à 13 heures :

Projet de Gestion des Risques de Catastrophes et de Développement Urbain UCP/PGRC/DU
Quartier Kouara Kano,
B.P. : 10 932 Niamey - Niger
TEL: 00 (227) 20 75 20 72/ E-mail : pgrcdu@gmail.com ;

Les manifestations d'intérêt, sous pli fermé, doivent être déposées **au plus tard le 10 avril 2015 à 16 heures à l'adresse sus mentionnée.**

M. AMADOU SOULEY MASSAOUDOU
Coordonnateur National PGRC-DU

Hommage à Moustapha Alassane

Le cinéma nigérien orphelin de son pionnier

Réalisateur du premier film nigérien, "Aouré" (1962), et du premier film d'animation africain, "La Mort de Gandji" (1963), Moustapha Alassane, auteur de 28 films, dont le dernier est "Tagimba" sorti en 2003, a tiré sa révérence dans la nuit de mardi à mercredi, à l'âge de 73 ans, des suites d'une longue maladie.

Depuis qu'il a laissé son trousseau de mécanicien, pour l'amour de l'art, cet originaire de Zougou au Bénin, est toujours resté lié au monde du 7ème art. Même dans son silence, loin des projecteurs, puisque s'étant retiré à Tahoua où il a continué à animer un studio de fortune, après s'être illustré à travers une filmographie abondante, Moustapha Alassane est resté une référence pour le cinéma nigérien. C'est dans un Hôpital de Ouagadougou, la capitale du cinéma africain, qu'il s'est éteint, précédé quelques jours plutôt par les lampions du Festival Panafricain du Cinéma et de Télévision de Ouagadougou (Fespaco), dont il est l'un des initiateurs.

Dès l'annonce de son décès, les réactions, les commentaires sur la vie et l'œuvre de l'illustre disparu ont commencé à fuser, de la part de ceux qui l'ont connu personnellement ou à travers ses œuvres. "Une bibliothèque a brûlé....", commentaire du Fespaco. "Le grand réalisateur du film TOULA, ''Femmes, Voitures, Villas, Argentc(FVVA)'', le premier réalisateur de film cowboy africain, le premier réalisateur de dessin animé africain, dessinateur de l'armoirie du Niger, M. Moustapha Alassane vient de nous quitter aujourd'hui ", a dit le réalisateur Moussa Hamadou Djingarey. ''Le pionnier s'en est allé!'', a titré Djibril Saidou, ancien journaliste nigérien, qui réside à Dakar au Sénégal, dans un article qui a été publié sur le site Actuniger.

Moustapha Alassane étai en effet non seulement le père du cinéma nigérien, mais il a occupé également un rôle dans la naissance du 7ème art au niveau continental. ''Le cinéma africain a démarré au Niger'', affirmait-il. Déjà en 1962, le doyen était lauréat du Festival du cinéma d'amateur de Cannes avant d'être primé au Festival de Saint-Cast en 1963, avec une médaille de bronze pour son film ''Aouré''. Moustapha Alassane va ensuite enchainer les succès avec son abondante filmographie riche d'une trentaine d'œuvres.


DR

Feu Moustapha Alassane

Moustapha Alassane fut l'illustration même de l'autodidacte, car disait-il, ''c'est presque par hasard'' qu'il s'est retrouvé dans le cinéma. Il a commencé par les dessins animés au début des années 1960, sous l'encadrement de Norman Mc Laren, de l'Office Canadien du film. Puis il fut illustrateur au Musée national du Niger entre 1959 et 1962, où il s'est illustré à travers des œuvres comme les armoiries, les sceaux et les décorations des uniformes nigériens.Mais c'est surtout la rencontre avec l'ethnologue français, et précurseur du film documentaire, Jean Rouch, qui fut déterminante pour la carrière cinématographique de Moustapha Alassane. Au fil du temps, il a muri une idée de ce qu'il voulait que le cinéma africain soit : ''Pour moi, le cinéma peut et doit servir à modifier la mentalité de la masse. Chacun de mes films touche à la politique, ne serait-ce que parce qu'il suscite un intérêt auprès de la masse et est susceptible de lui faire prendre conscience de sa culture. Je pense que, pour le moment, le cinéma n'a pas suffisamment prouvé au monde que l'Afrique a une culture propre. Il doit pouvoir éveiller la conscience du spectateur sur des problèmes spécifiquement africains et guider l'Afrique dans une direction plus viable'', disait-il.

Tous ceux qui l'ont approché, ne serait-ce que pour quelques minutes, témoignent de ses multiples qualités dont les plus marquantes sont sa grande humilité. ''Je garde encore le souvenir d'un vieux affable, courtois, humble et d'un agréable commerce humain. Je garde toujours l'image d'un vieux gai, au sourire célèbre et à la prévenance sans mesure'', témoigne l'ancien journaliste Djibril Saidou qui a rencontré Moustapha Alassane au cours d'un voyage en Espagne où il avait profité pour assister au Festival de Tarifa, au cours duquel 4 films du cinéaste nigérien ont été projetés à savoir "Toula ou le génie des eaux", "le retour d'un aventurier", "Kokowa" et "Bon Voyage Sim". ''C'était légendaire et merveilleux. Je revois encore ce public multiculturel qui s'émerveillait à la projection des films hors-compétition de Moustapha Alassane'', rappelle Djibril Saidou qui souligne que l'artiste s'en est allé ''sobrement, comme il a vécu d'ailleurs, malgré une filmographie bavarde''.

J'ai aussi été personnellement témoin de ces qualités de l'homme que j'ai côtoyé lorsque j'étais en poste à Tahoua en 2007. C'était lorsque nous avions travaillé dans une commission dans le cadre des préparatifs de la fête tournante du 18 décembre, que la capitale de l'Ader a abrité cette année.

Triste coïncidence ! Le 17 mars dernier, au détour d'une causerie sur le cinéma africain, un journaliste culturel, en l'occurrence Omar Ali, me disait : ''Le plus grand cinéaste nigérien est jusque-là Moustapha Alassane''. Et le journaliste d'évoquer la riche filmographie du cinéaste et ses grandes qualités. Nous ne savions pas que le vieux était à l'article de la mort. Le lendemain, le collègue était bouleversé quand je lui annonçai la mort du grand cinéaste, qu'il a lui aussi personnellement connu.

Il va manquer à tout ce monde, à commencer par sa grande famille, ses amis, ses collègues, au monde du cinéma. Repose en paix vieux, et qu'Allah t'accueille dans son Paradis éternel !

Souley Moutari

Vient de paraître

''Le régicide du 9 avril 1999 au Niger – Ombres et lumières'' de Modi Alzouma Moussa

Modi Alzouma Moussa est un journaliste veinard. Ce qui est rare sous les Tropiques en général et au Niger en particulier. En effet, il a réussi à recueillir les témoignages directs et indirects de nombreuses personnalités liées de près ou de loin au Général Ibrahim Baré Mainassara qui a été abattu le vendredi 9 avril 1999 sur le tarmac de l'escadrille de Niamey.



A l'arrivée de cette somme de témoignages, un livre intitulé ''Le régicide du 9 avril 1999 au Niger – Ombres et lumières''. Paru en novembre 2014 aux éditions Alpha, dans la bien nommée collection ''Repère'', ce livre de 159 pages est aussi bien documenté que facile à lire d'une traite.

Modi Alzouma Moussa campe dès l'abord le décor de cette tragédie. En allant à l'essentiel: le déficit de légitimité d'un homme d'Etat qui voulait à tout prix et de toute force, légitimer son maintien au pouvoir à l'issue d'un coup d'Etat et d'une Transition au terme desquels il avait promis de remettre les commandes du Niger aux civils qu'il venait de renverser quelques mois plus tôt.

Modi Alzouma Moussa narre ensuite l'assassinat de Chef de l'Etat. Et c'est à partir de ce chapitre 2 du livre qu'apparaissent des noms : acteurs, complices, commanditaires avérés ou supposés ainsi que d'autres témoins de ce qui fut malencontreusement appelé ''accident malheureux'' par le Premier ministre de l'époque.

De l'immixtion de parents et amis du Président Baré dans les affaires publiques dont le corollaire est la multiplication des centres de décisions, à l'incapacité du Président à mettre le holà, des bisbilles entre Officiers de l'Armée, dont ceux de la Garde présidentielle, et le Chef de l'Etat, à l'encouragement par celui-ci du manque de respect dû à la hiérarchie par des Officiers subalternes, des visites d'amitié rendues au Colonel Khadafi de Libye, à Omar el Béchir du Soudan, au Général Sani Abacha du Nigeria et même à Fidel Castro de Cuba (dont les pays étaient sous embargo) à la situation économique difficile du pays qui favorisait l'ouverture de divers fronts sur le plan social, tout y passe.

Et, en appui à sa thèse centrale – celle d'une ''conspiration générale'' - Modi Alzouma Moussa présente une galerie de portraits psychosociaux et politiques de tous ceux qu'il nomme dans son livre. Il parle des faucons et des colombes des deux camps en présence, celui du Général Baré et celui du Front pour la Restauration et la Défense de la Démocratie, de la médiation du Français Guy Labertit et du saccage par les nervis du régime des urnes contenant les résultats des élections locales de février 1999, des frustrations des uns et de l'entêtement des autres, jusqu'au jour fatidique. Autant dire que la coupe était pleine ! De fait, le livre de Modi Alzouma Moussa est une véritable leçon de choses, qu'on peut résumer d'une formule : ''il ne faut jamais forcer le destin''.

Nous avons dit plus haut que notre jeune auteur a rencontré beaucoup de personnalités. Curieusement, les témoignages de MM. Idi Ango Omar et Souley Abdoulaye, les deux ministres de l'Intérieur du Général Baré, n'apparaissent nulle part dans le livre alors que ces deux personnalités ont récemment accordé des entretiens à une télévision privée de la place avec des détails croustillants.

C'est dommage et c'est d'autant plus dommage que la justice ne veut rien entendre à l'affaire et que, ''quinze ans après le régicide du 9 avril 1999, savoir la vérité sur la mort du Président Baré s'apparente à un véritable écheveau'' surtout que, regrette Modi Alzouma Moussa, les Commandants Daouda Malam Wanké et Ismael Tilly Gaoh ont emporté ''des mines de secrets'' dans leurs tombes, l'un en septembre 2004 et l'autre en février 2013.

Ne restent donc que les témoignages de Djibril Baré, Ibrahim Assan Mayaki et de quelques autres qui ne peuvent rien contre l'amnistie accordée par voie constitutionnelle aux auteurs, complices et commanditaires de l'assassinat du Général Baré.

Sani Soulé Manzo



COMMUNIQUÉ

L'Ambassade des Etats-Unis d'Amérique en collaboration avec le projet USAID AgirPF recherche une organisation qualifiée qui contribuera à l'amélioration de la santé grâce à des interventions à haut impact, la fourniture de prestations de haute qualité y compris la sécurisation des produits contraceptifs dans un environnement habilitant.

Source de Financement: Fonds des Ambassadeurs des Etats Unis de l'Afrique de l'Ouest (WAAF) ;
Titre du Projet: Agir pour la Planification Familiale (AgirPF);
Numéro de la Subvention: AgirPF-WAAF-001;
Estimation du Financement: $25 000 USD;
Date de début du Projet :1er mai2015;
Durée estimée du Projet: Cinq (05) mois pour une période initiale;
Candidats éligibles : Organisations Non-Gouvernementales (ONGs) locales basées au Niger.

Identification DUNS: Les candidats potentiels doivent avoir une identification Duns et Bradstreet (DUNS) valide ainsi qu'un registre central des entrepreneurs courant (www.sam.gov) le processus d'enregistrement peut prendre des semaines
Instrument de Financement: Subvention
Important: Ligne d'objet du courriel : "RFA-AgirPF-WAAF-001"

Comment Appliquer: Les organisations intéressées peuvent demander le dossier technique et envoyer leur candidature à l'Ambassade des Etats-Unis d'Amérique à Niamey ou par e-mail à **Niameygrants@state.gov** ou télécharger sur le site :**http://niamey.usembassy.gov/dap.html**

Date limite de dépôt : Au plus tard le vendredi 10 avril, 2015 à 13 :00.



Direction des Ressources Humaines
Talent Acquisition & Talent Management

AVIS DE RECRUTEMENT EXTERNE

Dans le cadre de ses activités, Celtel Niger opérant sous la marque Airtel, recherche:

UN INGENIEUR DE LA CONCEPTION ET DE LA PLANIFICATION DU RESEAU

Rend compte au : RESPONSABLE DE LA PLANIFICATION
Niveau de fonction : INGENIEUR

Mission Principale du poste :
- Driver l'évolution technologique du réseau en collaboration avec les entités spécialisées du Groupe Airtel et la Direction Marketing;
- Planifier et dimensionner le réseau pour répondre aux besoins marketing et commerciales;
- Assurer que le réseau Airtel est d'excellente qualité conformément aux standards et normes internationaux ainsi qu'au cahier des charges édicté par l'autorité de régulation des Télécommunications et de la Poste (ARTP).

Description du Poste :
Il (elle) sera chargé (e) de :
- Analyser et suivre l'évolution des fonctionnalités et de l'architecture des équipements et des technologies;
- Suivre les directives du Groupe en matière d'évolution des réseaux et des architectures.
- Comprendre et appliquer les recommandations en matière de protection; redondance; résilience; etc…):
- Intégrer les besoins du marché et les prévisions commerciales et marketing:
- Analyser régulièrement le flux de trafic:
- Analyser régulièrement les statistiques du réseau:
- Tenir compte de la stratégie commerciale en matière de couverture réseau, des objectifs commerciaux, des nouvelles offres et autres:
- Se focaliser sur le partage d'infrastructure de site:
- Comprendre les projets:
- Suivre les projets pour une exécution dans les délais requis:
- Développer et s'assurer du plan annuel élaboré et budgétisé:
- Suivre les procédures internes (Validation techniques):
- Produire tous les rapports requis et dans les temps impartis.

Qualifications et compétences requises :
- Diplôme universitaire en télécommunications ou équivalent:
- 5 années d'expérience en systèmes de télécommunications:
- Expérience professionnelle dans les activités d'ingénierie:
- Connaissance du (GSM) radio; transmission et Coeur du réseau:
- Capacité à présenter et discuter des solutions et projets avec les partenaires (Marketing, Finance);
- Soucieux des dépenses et capable de prévisions budgétaires, planification et suivi de projets;
- Avoir des connaissances en anglais (écrit et parlé);
- Compétence basics en Finances et sciences juridiques;
- Expérience dans les négociations;
- Compétence en gestion d'équipe;
- Faire montre d'une relative indépendance;
- Expérience dans la gestion d'équipe d'individus autonomes dans leur domaine respectif;
- Gestion de projets d'ingénierie;
- Compétence en relation interpersonnelle; en gestion;
- Excellent en communication et présentation;
- Etre créatif; orienté résolution des problèmes; faire preuve d'une grande écoute;
- Faire montre d'esprit d'analyse;
- Orienté recherche et très organisé;
- Avoir du respect et de la considération pour les autres;
- Gérer la diversité culturelle;
- Identifier les formations requises pour les collaborateurs;

Les dossiers de candidature comprenant :
- la lettre de candidature;
- la copie du CV

doivent être envoyés à l'adresse suivante **recrutements@ne.airtel.com** ou déposés directement à la Direction des Ressources Humaines **au plus tard le lundi 23 mars 2015 à 17 heures.**

N.B : Seuls les candidats (es) sélectionné (es) seront contactés (es).

Tout dossier transmis ne peut être retiré.



Termes de Référence



Pour la Sollicitation de Services de Consultants pour la Réalisation d'une Etude de base dans le cadre du Projet Youth Advocacy, Women, Work and Alliances /YAWWA

I. Informations Générales

1.1. Prestation: Services de 1 consultant international et une équipe de consultant national / bureau d'étude local ou International pour la réalisation d'une étude de base qui ont de l'expertise spécifique en entreprenariat sociale et innovation sociale

1.2. Demandeur : Youth Advocacy, Women, Work and Alliance/YAWWA USAID-SNV

1.3. Lieu : dans les régions de Maradi, Zinder, Niamey, Agadez, Diffa

1.4. Durée : 8 semaines

1.5. Période : Mars – Avril 2015

II. Contexte

SNV a reçu un financement de l'USAID pour mettre en œuvre le Programme **Youth Advocacy, Women, Work and Alliances /YAWWA**

Objectif global : Soutenir la gouvernance communautaire et la « résilience par paires » grâce à l'innovation sociale et l'entrepreneuriat social

Objectif spécifique 1 : Soutenir et Mettre à L'échelle les connaissances endogènes innovatrices

Objectif spécifique 2 : Créer une plate-forme des innovateurs / entrepreneurs sociaux

Trois principaux résultats sont attendus de la mise en œuvre du programme par

Résultat 1: Renforcer les connaissances institutionnelles, la capacité d', et l'application de pratiques sociales novatrices au Niger pour aider à résoudre les défis socio-économiques;

Résultat 2: Accroitre la participation politique et économique percutante et inclusive des innovateurs sociaux / entrepreneurs sociaux et les jeunes en aidant à résoudre les problèmes socio-économiques au Niger;

Résultat 3: Augmenter les possibilités d'emploi / subsistances pratiques innovantes et entrepreneuriales dans plusieurs secteurs, en particulier pour les jeunes marginalisés;

La présente sollicitation de services de consultants concerne les communes des régions d'Agadez, Zinder, Diffa, Niamey et Maradi dans lesquelles SNV et ses partenaires vont intervenir.

III. Objectif de l'étude de base

L'étude de base a pour objectif global de vérifier pour l'année 2014, la validité des indicateurs du cadre logique du projet et de fournir des renseignements sur les connaissances les attitudes et les pratiques en matière d'entreprenariat social et d'emplois des jeunes pour permettre aux parties prenantes de la mise en œuvre du projet de mieux cerner la situation de départ informelle /formel du projet à partir duquel les progrès seront mesurés.

Cette étude doit spécifiquement permettre de :

Principalement :

1) Identifier les trois types de leaders de changement : les entrepreneurs sociaux actifs; les innovateurs prometteurs avec des approches ou des projets en tête; et des vecteurs de changement, dans les régions cibles ;
2) Recenser le nombre d'entreprises sociales dans les régions d'intervention en précisant l'âge et le sexe des promoteurs (hommes, femmes, mixte) ;
3) Renseigner sur le nombre de personnes (hommes/femmes) employées par les entreprises sociales dans les régions d'intervention ;
4) Savoir les chiffres d'affaires générés par les entreprises sociales dans les régions ;
5) Connaitre le nombre des jeunes employés (Hommes/Femmes de 18 à 35 ans) par les entreprises sociales dans les zones d'intervention
6) Rapporter le nombre de récits/ histoires sur l'entreprenariat social dans la zone d'intervention

Secondairement ;

7) Recenser les activités civiques menées dans les régions d'intervention par les organisations des jeunes ;

IV. Les résultats attendus de l'étude de base

Au terme de cette étude les résultats suivants sont attendus :

1) Les trois types de leaders de changement : les entrepreneurs sociaux actifs; innovateurs prometteurs avec des approches ou des projets en tête; et des vecteurs de changement dans les régions cibles sont identifiés;
2) Le nombre d'entreprises sociales (homme, femmes, mixte) ainsi que l'âge des promoteurs dans les régions d'intervention est connu ;
3) Le nombre de personnes (hommes/femmes sans limite d'âge) employées par les entreprises sociales dans les régions d'intervention est déterminé ;
4) Les chiffres d'affaires générés par les entreprises sociales dans les régions sont connus;
5) Le nombre des jeunes employés (Hommes/Femmes de 18 à 35 ans) par les entreprises sociales dans les zones d'intervention est déterminé ;
6) Les activités civiques menées dans les régions d'intervention par les organisations des jeunes sont répertoriées ;
7) Les récits/ histoires sur l'entreprenariat social dans la zone d'intervention sont répertoriés

V. Cahier de charges de l'équipe de consultants/bureau d'étude :

5.1. Faire une offre technique comprenant :

A. Information administrative (Agrément, NIF etc.)

B. Information technique comprenant :

• Expérience antérieure pertinente en entreprenariat /innovation sociale (certificats de bonne fin)
• Description de la méthodologie (démarche, outils, proposition échantillonnage, incluant comment la technique prendra en compte la question de langue),
• Ressources humaines à mobiliser avec CV des personnes clés affectées à l'enquête
• Ressources matérielles indispensables à l'étude
• Plan d'utilisation des ressources matérielles / humaines

5.2. Faire une proposition financière intégrant tous les éléments de coûts sur une page

VI. Responsabilité de la SNV Niger

La SNV a pour responsabilité de : fournir le fonds nécessaire pour les études ; orienter le consultant avant les enquêtes en collaboration avec l'USAID ; collaborer pendant la phase de collecte sur le terrain ; apprécier le résultat de restitution ; valider le rapport final de l'étude.

Lieu : **Régions de : Maradi, Zinder, Niamey, Diffa, Agadez**

VII. Profil des Consultants ou Bureau d'étude

• Diplôme universitaire (au moins BAC+5) dans des domaines suivants :Sciences sociales, socio-économie, entrepreneuriat social
• Pour les consultants (international/ nationaux) l'expérience en gestion de crises / conflits, bonne gouvernance serait un atout
• Connaissances avérées dans le domaine de l'entreprenariat social et l'innovation social
• Expérience prouvée dans des études de base ou évaluation
• Familiarité avec la gestion de la base des données.
• Grande expérience dans la conduite d'enquêtes et dans la coordination et la gestion d'équipes d'enquêteurs.
• Pratique courante du français par consultant international et les consultants nationaux
• Pratique courante du français et maitrise des langues locales des zones ciblées par les équipes d'enquêteurs recrutés par les consultants / bureaux d'étude
• **La connaissance des zones de l'étude serait un atout.**

XI. Les Offres

Les offres (individuels ou regroupés en collectifs) ou des bureaux d'études devront parvenir **au plus tard le Lundi 30 mars 2015 à 18 heures** à l'adresse email suivante : **atoure@snvworld.org** avec CC à **gdasilva@snvworld.org**

Les offres doivent être transmises avec mention : Etude de base Projet YAWWA :

Le Dossier d'Appel d'Offres doit comporter :

• Une offre technique de 6 pages maximum comprenant :

(i) Les indications du point 5.1
(ii) la compréhension des TDR (avec éventuellement des questions essentielles à prendre en compte) ;
(iii) une description de la méthodologie qui prend en compte les éléments contenus dans les TDR ;
(iv) la précision de l'échantillon parmi les 135 communes potentielles, la taille de l'échantillon, du mode et des outils d'analyse des informations collectées ; un chronogramme détaillé des activités
(v) Joindre en annexe tous questionnaires et/ou guides d'entretien pour collecter les informations nécessaires
(vi) Un curriculum vitae de 3 pages maximum (pour chaque consultant) mettant en lumière les expériences spécifiques dans des études similaires, et précisant des noms de personnes de référence qui peuvent témoigner de la bonne fin de ces études
(vii) Une offre financière de 1 page qui explicite dans un tableau le nombre d'hommes/jours pour chaque consultant, et les honoraires journaliers pour chaque consultant, et le montant total des honoraires pour tous les consultants et enquêteurs proposés ainsi que pour les autres postes de dépenses liées à l'étude.

NB : La SNV se réserve le droit de ne sélectionner aucune candidature, si la qualité des offres techniques et/ou financières est jugée insuffisante.

COMMUNIQUE

La Direction Générale de la Société Nigérienne d'Urbanisme et de Construction Immobilière (SONUCI S.A.) a le plaisir d'informer le public en général et sa clientèle en particulier de la mise en vente de parcelles viabilisées sur les territoires des villes respectives :

- **Niamey : SONUCI 9 HARO-BANDA**, non loin du site de recasement des sinistrés à Saguia dans l'Arrondissement Communal Niamey 5 et **SONUCI 10 SOREY** à proximité du village de Sorey ;

- **Agadez : SONUCI 1** situé sur la route de Tahoua dans la Commune Urbaine d'Agadez et délimité par le périmètre de la SONIDEP, le site de recasement des sinistrés et le terrain d'AREVA, entre autres ;

- **Zinder : SONUCI 1** situé sur la route de Mirriah dans la Commune Urbaine de Zinder, non loin de l'école bilingue.

Différentes superficies de parcelle sont proposées à des prix très attractifs.

Pour plus de renseignements, contactez la Direction Commerciale de SONUCI S.A. au : **20 72 28 12 / 89 40 44 01 / 90 24 76 12.**

La Société Nigérienne d'Urbanisme et de Construction Immobilière (SONUCI S.A.) réitère sa disponibilité à œuvrer pour le bien-être des nigériens et remercie une fois de plus sa clientèle pour sa fidélité.

www.sonuci-sa.com



Avec SONUCI S.A., chacun son toit !

MINISTERE DES FINANCES
DIRECTION GENERALE DES IMPOTS
DIRECTION DES AFFAIRES DOMANIALES
ET CADASTRALES
SERVICE DE LA CONSERVATION FONCIERE

AVIS DE BORNAGE :

LA CONSERVATION DE LA PROPRIETE ET DES DROITS FONCIERS DU NIGER A NIAMEY

Toutes les personnes intéressées sont invitées à assister ou se faire représenter par un mandataire nanti d'un pouvoir régulier, aux bornages contradictoires des immeubles ci- après :

Lundi 30 mars 2015 à 09 heures 30 minutes, il sera procédé au bornage foncier d'un immeuble consistant en un terrain de forme irrégulière d'une contenance de 32 ha 14 ares 25 centiares, sis à **Tahoua** Arrondissement Communal Tahoua I, en zone non lotie, appartenant à **Mr. Baragé Magoudani** et limité à l'ouest par la R N 25 et de tous les autres cotés par des terrains non immatriculés, dont l'immatriculation a été demandée par Monsieur le Conservateur de la propriété et des droits fonciers du Niger à Niamey, agissant au nom et pour le compte de l'Etat du Niger suivant réquisition n° **13.335 du 26 décembre 2014**.

Lundi 30 mars 2015 à 10 heures 00 minute, il sera procédé au bornage foncier d'un immeuble consistant en un terrain de forme irrégulière d'une contenance de 01 ha 67 ares 75 centiares, sis à **Tahoua** Arrondissement Communal Tahoua I, en zone non lotie, appartenant à **Mr. Alassanane Souleymane** et limité à l'est par une rue de 20 m et de tous les cotés par des terrains non immatriculés, dont l'immatriculation a été demandée par Monsieur le Conservateur de la propriété et des droits fonciers du Niger à Niamey, agissant au nom et pour le compte de l'Etat du Niger suivant réquisition n° **13.336 du 26 décembre 2014**.

Lundi 30 mars 2015 à 10 heures 30 minutes, il sera procédé au bornage foncier d'un immeuble consistant en un terrain de forme irrégulière d'une contenance de 62 ares 51 centiares, sis à **Tahoua** Arrondissement Communal Tahoua I, en zone non lotie, appartenant à **Mr. Alassanane Souleymane** et limité au nord est par la R N 25 et de tous les autres côtés par des terrains non immatriculés, dont l'immatriculation a été demandée par Monsieur le Conservateur de la propriété et des droits fonciers du Niger à Niamey, agissant au nom et pour le compte de l'Etat du Niger suivant réquisition n° **13.337 du 26 décembre 2014**.

Lundi 30 mars 2015 à 11 heures 00 minute, il sera procédé au bornage foncier d'un immeuble consistant en un terrain de forme irrégulière d'une contenance de 01 ha 57 ares 75 centiares, sis à **Tahoua** Arrondissement Communal Tahoua I, en zone non lotie, appartenant à **Mr. Issoufou Harouna** et limité au nord ouest par la une rue de 30 m et de tous les autres côtés par des terrains non immatriculés, dont l'immatriculation a été demandée par Monsieur le Conservateur de la propriété et des droits fonciers du Niger à Niamey, agissant au nom et pour le compte de l'Etat du Niger suivant réquisition n° **13.338 du 26 décembre 2014**.

Lundi 30 mars 2015 à 11 heures 30 minutes, il sera procédé au bornage foncier d'un immeuble consistant en un terrain de forme irrégulière d'une contenance de 03 ha 72 ares 92 centiares, sis à **Tahoua** Arrondissement Communal Tahoua I, en zone non lotie, appartenant à **Mr. Issoufou Harouna** et limité au sud ouest par la une rue de 30 m et de tous les autres côtés par des terrains non immatriculés, dont l'immatriculation a été demandée par Monsieur le Conservateur de la propriété et des droits fonciers du Niger à Niamey, agissant au nom et pour le compte de l'Etat du Niger suivant réquisition n° **13.339 du 26 décembre 2014**.

Lundi 30 mars 2015 à 12 heures 00 minute, il sera procédé au bornage foncier d'un immeuble consistant en un terrain de forme irrégulière d'une contenance de 28 ares 84 centiares, sis à **Tahoua** Arrondissement Communal Tahoua I, en zone non lotie, appartenant à **Mr. Issoufou Harouna** et limité au nord ouest par la une rue de 30 m et de tous les autres côtés par des terrains non immatriculés, dont l'immatriculation a été demandée par Monsieur le Conservateur de la propriété et des droits fonciers du Niger à Niamey, agissant au nom et pour le compte de l'Etat du Niger suivant réquisition n° **13.340 du 26 décembre 2014**.

Lundi 30 mars 2015 à 12 heures 30 minutes, il sera procédé au bornage foncier d'un immeuble consistant en un terrain de forme irrégulière d'une contenance de 03 ha 69 ares 03 centiares, sis à **Kareygorou** Commune Rurale de Bitinkodji, en zone non lotie, appartenant à **Mme. Harou Kouka Mariama** et limité de tous les cotés par des terrains non immatriculés, dont l'immatriculation a été demandée par Monsieur le Conservateur de la propriété et des droits fonciers du Niger à Niamey, agissant au nom et pour le compte de l'Etat du Niger suivant réquisition n° **13.341 du 26 décembre 2014**.

Lundi 30 mars 2015 à 13 heures 00 minute, il sera procédé au bornage foncier d'un immeuble consistant en un terrain de forme irrégulière d'une contenance de 04 ha 18 ares 65 centiares, sis à **Darey Bangou** Commune Rurale de N'Douga, en zone non lotie, appartenant à **Mr. Hamadou Hima** et limité de tous les cotés par des terrains non immatriculés, dont l'immatriculation a été demandée par Monsieur le Conservateur de la propriété et des droits fonciers du Niger à Niamey, agissant au nom et pour le compte de l'Etat du Niger suivant réquisition n° **13.342 du 26 décembre 2014**.

Mercredi 25 mars 2015 à 12 heures 00 minute, il sera procédé au bornage foncier d'un immeuble consistant en un terrain de forme irrégulière d'une contenance de 10 ha 23 ares 35 centiares, sis à **Gonzaré** Commune Rurale de Liboré, en zone non lotie, appartenant à **Mr. Amadou Adamou Sinka** et limité de tous les cotés par des terrains non immatriculés, dont l'immatriculation a été demandée par Monsieur le Conservateur de la propriété et des droits fonciers du Niger à Niamey, agissant au nom et pour le compte de l'Etat du Niger suivant réquisition n° **13.343 du 26 décembre 2014**.

Mercredi 25 mars 2015 à 12 heures 30 minutes, il sera procédé au bornage foncier d'un immeuble consistant en un terrain de forme irrégulière d'une contenance de 01 ha 55 ares 18 centiares, sis à **Sorey Béné** Commune Rurale de Liboré, en zone non lotie, appartenant à **Mr. Amadou Adamou Sinka** et limité de tous les cotés par des terrains non immatriculés, dont l'immatriculation a été demandée par Monsieur le Conservateur de la propriété et des droits fonciers du Niger à Niamey, agissant au nom et pour le compte de l'Etat du Niger suivant réquisition n° **13.344 du 26 décembre 2014**.

Mercredi 25 mars 2015 à 13 heures 00 minute, il sera procédé au bornage foncier d'un immeuble consistant en un terrain de forme irrégulière d'une contenance de 255 ha 00 ares 00 centiares, sis à **Gassan-Gourgné** Commune Rurale de Kouré, en zone non lotie, appartenant à **Mr. Soumana Amadou** et limité de tous les cotés par des terrains non immatriculés, dont l'immatriculation a été demandée par Monsieur le Conservateur de la propriété et des droits fonciers du Niger à Niamey, agissant au nom et pour le compte de l'Etat du Niger suivant réquisition n° **13.345 du 26 décembre 2014**.

Mercredi 25 mars 2015 à 15 heures 00 minute, il sera procédé au bornage foncier d'un immeuble consistant en un terrain de forme irrégulière d'une contenance de 03 ares 61 centiares, sis à **Tondikouarey** Commune Rurale de Karma, en zone non lotie, appartenant à **Mr. Moustapha Hassane Diallo Sita** et limité de tous les cotés par des terrains non immatriculés, dont l'immatriculation a été demandée par Monsieur le Conservateur de la propriété et des droits fonciers du Niger à Niamey, agissant au nom et pour le compte de l'Etat du Niger suivant réquisition n° **13.346 du 26 décembre 2014**.

Mercredi 25 mars 2015 à 15 heures 30 minutes, il sera procédé au bornage foncier d'un immeuble consistant en un terrain de forme irrégulière d'une contenance de 58 ares 00 centiare, sis à **Goroukirey** Arrondissement Communal Niamey V, en zone non lotie, appartenant à **Mr. Moustapha Hassane Diallo Sita** et limité de tous les cotés par des terrains non immatriculés, dont l'immatriculation a été demandée par Monsieur le Conservateur de la propriété et des droits fonciers du Niger à Niamey, agissant au nom et pour le compte de l'Etat du Niger suivant réquisition n° **13.347 du 26 décembre 2014**.

Mercredi 25 mars 2015 à 16 heures 00 minute, il sera procédé au bornage foncier d'un immeuble consistant en un terrain de forme irrégulière d'une contenance de 07 ha 83 ares 89 centiares, sis à **Guillahel** Commune Rurale de Youri, en zone non lotie, appartenant à **Mr. Moustapha Hassane Diallo Sita** et limité de tous les cotés par des terrains non immatriculés, dont l'immatriculation a été demandée par Monsieur le Conservateur de la propriété et des droits fonciers du Niger à Niamey, agissant au nom et pour le compte de l'Etat du Niger suivant réquisition n° **13.348 du 26 décembre 2014**.

Mercredi 25 mars 2015 à 16 heures 30 minutes, il sera procédé au bornage foncier d'un immeuble consistant en un terrain de forme irrégulière d'une contenance de 20 ares 74 centiares, sis à **Goroukirey** Arrondissement Communal Niamey V, en zone non lotie, appartenant à **Mme. Moussa Tiémogo Zoueratou** et limité de tous les cotés par des terrains non immatriculés, dont l'immatriculation a été demandée par Monsieur le Conservateur de la propriété et des droits fonciers du Niger à Niamey, agissant au nom et pour le compte de l'Etat du Niger suivant réquisition n° **13.349 du 26 décembre 2014**.

Mercredi 25 mars 2015 à 17 heures 00 minute, il sera procédé au bornage foncier d'un immeuble consistant en un terrain de forme irrégulière d'une contenance de 07 ha 00 are 00 centiare, sis à **Guillahel** Commune Rurale de Youri, en zone non lotie, appartenant à **Mme. Moussa Tiémogo Zoueratou** et limité de tous les cotés par des terrains non immatriculés, dont l'immatriculation a été demandée par Monsieur le Conservateur de la propriété et des droits fonciers du Niger à Niamey, agissant au nom et pour le compte de l'Etat du Niger suivant réquisition n° **13.350 du 26 décembre 2014**.

Jeudi 26 mars 2015 à 15 heures 00 minute, il sera procédé au bornage foncier d'un immeuble consistant en un terrain de forme irrégulière d'une contenance de 06 ares 83 centiares, sis à **Tondikouarey** Arrondissement Communal Niamey V, en zone non lotie, appartenant à **Mlle. Zoueratou Moussa Tiémogo** et limité de tous les cotés par des terrains non immatriculés, dont l'immatriculation a été demandée par Monsieur le Conservateur de la propriété et des droits fonciers du Niger à Niamey, agissant au nom et pour le compte de l'Etat du Niger suivant réquisition n° **13.351 du 26 décembre 2014**.

Jeudi 26 mars 2015 à 15 heures 30 minutes, il sera procédé au bornage foncier d'un immeuble consistant en un terrain de forme irrégulière d'une contenance de 54 ares 27 centiares, sis à **Zinder, village de Kachéni** Arrondissement Communal Zinder I, en zone non lotie, appartenant à **Mr. Mahaman A. Aboubacar** et limité de tous les cotés par des terrains non immatriculés, dont l'immatriculation a été demandée par Monsieur le Conservateur de la propriété et des droits fonciers du Niger à Niamey, agissant au nom et pour le compte de l'Etat du Niger suivant réquisition n° **13.352 du 26 décembre 2014**.

Jeudi 26 mars 2015 à 16 heures 00 minute, il sera procédé au bornage foncier d'un immeuble consistant en un terrain de forme irrégulière d'une contenance de 02 ha 30 ares 27 centiares, sis à **Zinder, village de Dan Yro Sultan** Arrondissement Communal Zinder I, en zone non lotie, appartenant à **Mr. Aboubacar Gambo** et limité de tous les cotés par des terrains non immatriculés, dont l'immatriculation a été demandée par Monsieur le Conservateur de la propriété et des droits fonciers du Niger à Niamey, agissant au nom et pour le compte de l'Etat du Niger suivant réquisition n° **13.353 du 26 décembre 2014**.

Jeudi 26 mars 2015 à 16 heures 30 minutes, il sera procédé au bornage foncier d'un immeuble consistant en un terrain de forme irrégulière d'une contenance de 04 ha 48 ares 81 centiares, sis à **Mirriah, village de Tchintchindi** Commune Urbaine de Mirriah, en zone non lotie, appartenant à **Mr. Mahaman Bachir Hachimou** et limité au nord est par la route Zinder – Magaria et de tous les autres cotés par des terrains non immatriculés, dont l'immatriculation a été demandée par Monsieur le Conservateur de la propriété et des droits fonciers du Niger à Niamey, agissant au nom et pour le compte de l'Etat du Niger suivant réquisition n° **13.354 du 26 décembre 2014**.

Vendredi 27 mars 2015 à 09 heures 30 minutes, il sera procédé au bornage foncier d'un immeuble consistant en un terrain de forme irrégulière d'une contenance de 75 ares 67 centiares, sis à **Zinder, village de Kaouboul** Arrondissement Communal Zinder II, en zone non lotie, appartenant à **Mr. Moussa Maman Alassane** et limité de tous les cotés par des terrains non immatriculés, dont l'immatriculation a été demandée par Monsieur le Conservateur de la propriété et des droits fonciers du Niger à Niamey, agissant au nom et pour le compte de l'Etat du Niger suivant réquisition n° **13.355 du 26 décembre 2014**.

Vendredi 27 mars 2015 à 10 heures 00 minute, il sera procédé au bornage foncier d'un immeuble consistant en un terrain de forme irrégulière d'une contenance de 01 ha 01 ares 56 centiares, sis à **Matameye, village de Boukou** Commune Urbaine de Dan Barto, en zone non lotie, appartenant à **Mr. Saddi Kemil** et limité au nord ouest par la route Boukou – Dan Barto et de tous les autres cotés par des terrains non immatriculés, dont l'immatriculation a été demandée par Monsieur le Conservateur de la propriété et des droits fonciers du Niger à Niamey, agissant au nom et pour le compte de l'Etat du Niger suivant réquisition n° **13.356 du 26 décembre 2014**.

Vendredi 27 mars 2015 à 10 heures 30 minutes, il sera procédé au bornage foncier d'un immeuble consistant en un terrain de forme rectangulaire d'une contenance de 02 ha 88 ares 00 centiare, sis à **Agadez, Ilot 1018, 1019,1020, lotissement Misrata III ,** Commune Urbaine d'Agadez, appartenant à **l'Etat** et limité de tous les cotés par des rues, dont l'immatriculation a été demandée par Monsieur le Conservateur de la propriété et des droits fonciers du Niger à Niamey, agissant au nom et pour le compte de l'Etat du Niger suivant réquisition n° **13.357 du 26 décembre 2014**.

Vendredi 27 mars 2015 à 11 heures 00 minute, il sera procédé au bornage foncier d'un immeuble consistant en un terrain de forme irrégulière d'une contenance de 202 ha 88 ares 00 centiare, sis à **Niamey, lotissement Ballaré ,** Arrondissement Communal Niamey IV , appartenant à **l'Etat** et limité de tous les cotés par des terrain non immatriculés, dont l'immatriculation a été demandée par Monsieur le Conservateur de la propriété et des droits fonciers du Niger à Niamey, agissant au nom et pour le compte de l'Etat du Niger suivant réquisition n° **13.358 du 26 décembre 2014**.

Vendredi 27 mars 2015 à 11 heures 30 minutes, il sera procédé au bornage foncier d'un immeuble consistant en un terrain de forme irrégulière d'une contenance de 150 ha 88 ares 00 centiare, sis à **Niamey, lotissement Losso Goungou ,** Arrondissement Communal Niamey I , appartenant à **l'Etat** et limité de tous les cotés par des terrain non immatriculés, dont l'immatriculation a été demandée par Monsieur le Conservateur de la propriété et des droits fonciers du Niger à Niamey, agissant au nom et pour le compte de l'Etat du Niger suivant réquisition n° **13.359 du 26 décembre 2014**.

Vendredi 27 mars 2015 à 12 heures 00 minute, il sera procédé au bornage foncier d'un immeuble consistant en un terrain de forme irrégulière d'une contenance de 04 ares 99 centiares, sis à **Ballaré Sékiré** Commune Rurale de Liboré, en zone non lotie, appartenant à **Mr. Sani Moussa Ali** et limité de tous les cotés par des terrains non immatriculés, dont l'immatriculation a été demandée par Monsieur le Conservateur de la propriété et des droits fonciers du Niger à Niamey, agissant au nom et pour le compte de l'Etat du Niger suivant réquisition n° **13.360 du 26 décembre 2014**.

Mardi 31 mars 2015 à 08 heures 30 minutes, il sera procédé au bornage foncier d'un immeuble consistant en un terrain de forme irrégulière d'une contenance de 12 ares 55 centiares, sis à **Niamey, village de Kourtéré Boubacar ,** Arrondissement Communal Niamey V , appartenant à **Mr Maikolanché Midou** et limité de tous les cotés par des terrain non immatriculés, dont l'immatriculation a été demandée par Monsieur le Conservateur de la propriété et des droits fonciers du Niger à Niamey, agissant au nom et pour le compte de l'Etat du Niger suivant réquisition n° **13.361 du 26 décembre 2014**.

Mardi 31 mars 2015 à 09 heures 00 minute, il sera procédé au bornage foncier d'un immeuble consistant en un terrain de forme irrégulière d'une contenance de 93 ares 87 centiares, sis à **Kollo, village de Bilfouda ,** Commune Rurale de Liboré , appartenant à **Mr Maikolanché Midou** et limité de tous les cotés par des terrain non immatriculés, dont l'immatriculation a été demandée par Monsieur le Conservateur de la propriété et des droits fonciers du Niger à Niamey, agissant au nom et pour le compte de l'Etat du Niger suivant réquisition n° **13.362 du 26 décembre 2014**.

Mardi 31 mars 2015 à 09 heures 30 minutes, il sera procédé au bornage foncier d'un immeuble consistant en un terrain de forme irrégulière d'une contenance de 12 ares 55 centiare, sis à **Niamey, village de Kongou Gorou Zarmagandeye ,** Arrondissement Communal Niamey IV , appartenant à **Mr Sadissou Hamani Soumana** et limité de tous les cotés par des terrain non immatriculés, dont l'immatriculation a été demandée par Monsieur le Conservateur de la propriété et des droits fonciers du Niger à Niamey, agissant au nom et pour le compte de l'Etat du Niger suivant réquisition n° **13.363 du 26 décembre 2014**.

Mardi 31 mars 2015 à 10 heures 00 minute, il sera procédé au bornage foncier d'un immeuble consistant en un terrain de forme irrégulière d'une contenance de 68 ares 48 centiare, sis à **Niamey, village de Kongou Gorou Zarmagandeye ,** Arrondissement Communal Niamey IV , appartenant à **Mr Sadissou Hamani Soumana** et limité de tous les cotés par des terrain non immatriculés, dont l'immatriculation a été demandée par Monsieur le Conservateur de la propriété et des droits fonciers du Niger à Niamey, agissant au nom et pour le compte de l'Etat du Niger suivant réquisition n° **13.364 du 26 décembre 2014**.

Mardi 31 mars 2015 à 10 heures 30 minutes, il sera procédé au bornage foncier d'un immeuble consistant en un terrain de forme irrégulière d'une contenance de 20 ares 79 centiare, sis à **Niamey, quartier Corniche Gamkallé ,** Arrondissement Communal Niamey IV , appartenant à **Mr Ibrahim Issa Moussa** et limité au nord ouest par le TF : 2371, au Sud ouest par la route de la corniche et de tous les autres cotés par des terrain non immatriculés, dont l'immatriculation a été demandée par Monsieur le Conservateur de la propriété et des droits fonciers du Niger à Niamey, agissant au nom et pour le compte de l'Etat du Niger suivant réquisition n° **13.365 du 26 décembre 2014**.

Niamey, le 18 mars 2015
HAROUNA SOUMANA

Liste des personnes physiques et morales ayant contribué dans le cadre du Téléthon lancé le 20 février 2015, pour soutenir nos Forces de Défense et de Sécurité (FDS) (Suite)

1	ABDOU BOULAMA	1000
2	ABDOURAHAMANE	100000
3	ADAMOU BOUKARI	1000
4	AGENCE CROIX DU SUD	1000000
5	AISSATA AMADOU	25000
6	ALI BETY	500000
7	ALIO ALTINE FATIMA	2500
8	ANOMYNE	10000000
9	ANONYME	10000
10	ANONYME	2000
11	ANONYME ASUSU MARADI	15000
12	ANONYME BOA	10000
13	ANONYME BOA	5000
14	ANONYME DOSSO	3000
15	ANPE	1000000
16	ATRI AGADEZ	181000
17	BAIDARI YOUNISSI	50000
18	BOUBACAR ABDOU	15000
19	BOUBE	10000
20	BUREAU D'ETUDES BALA ET HIMO	500000
21	BUROPA	1000000
22	CADRES COMMUNE DE TERA (DETAILS A SUIVRE)	500000
23	CENTRALE BAKABE	500000
24	CHAMBRE NATIONALE DES NOTAIRES	2000000
25	CHEF DE CANTON DARGOL	1000000
26	CHEF TRADITIONNEL REGION	1650000
27	CHEF TRADITIONNEL REGION D'AGADEZ	225000
28	CHEF TRADITIONNEL REGION DE DIFFA	390000
29	CHEF TRADITIONNEL REGION DE NIAMEY	635000
30	CHEF TRADITIONNEL REGION DE TAHOUA	1350000
31	CHEF TRADITIONNEL REGION DE TILLABERY	1650000
32	CHEF TRADITIONNEL REGION DE ZINDER	1320000
33	CHEF TRADITIONNEL REGION DOSSO	1000000
34	CNAVIE	1000000
35	CNPC	100000000
36	COMITE NATIONAL DES FEMMES SYNDICALISTES USTN	400000
37	COMMUNE DIFFA	1000000
38	CONSEIL D'ETAT	1450500
39	CONSEIL REGIONAL DOSSO	500000
40	CONSEIL SUPERIEUR DE LA COMMUNICATION (CSC)	1000000
41	DEPARTEMENT DE BOBOYE	435000
42	DEPARTEMENT DE DIOUNDOU	462500
43	DEPARTEMENT DE DOSSO	605000
44	DEPARTEMENT DE FALMEY	231500
45	DEPARTEMENT DE GAYA	275000
46	DEPARTEMENT DE LOGA	200000
47	DEPARTEMENT DE TIBIRI	556500
48	DIADIE BOUREIMA	100000
49	DIRECTEUR GENERAL TRESOR	141000
50	DIRECTION ETAT CIVIL DOSSO	10000

1	DIRECTION REGIONALE DE LA POPULATION DOSSO	10000
2	DIRECTION REGIONALE DE L'ENSEIGNEMENT SECONDAIRE	20000
3	DIRECTION REGIONALE DE L'URBANISME DOSSO	42000
4	DOREGO MOUMBACHIR	5000
5	DOUKA ALLASSANE MAHAMIDOU	15000
6	DR ALIO SANI	200000
7	ENTREPRISE ENIREPE	50000
8	ETS GARGA OUSMANE DIT EGO	5000000
9	FAMILLE ISSA YANSAMBOU	100000
10	GARBA EKANDO	2000
11	GOUVERNEUR TILLABERY DIABIRI ASSIMIOU	500000
12	GOUVERNORAT DE NIAMEY (DETAILS A SUIVRE)	670475
13	GOUVERNORAT DOSSO	600000
14	HAJIA HADJARA	20000
15	HAROUNA MAIDABO	4000000
16	IDI HAMISSOU	20000
17	ILLIASSO SIDI	50000
18	ISSIAKOU MAHAMADOU ARZIKA	250000
19	KAKA SEYDOU ARLIT ET FAMILLE	50000
20	KAMAYE GOUNE PROFESSEUR A LA RETRAITE	2000
21	LAOUALI ABDOULAYE	50000
22	MADAME MAIGA RAMATOU	30500
23	MAMAN RABIOU ELHAJ IDI	10000
24	MAMAN SAMINOU	2000
25	MAMANE SALIFOU	2000
26	MINISTERE EDUCATION NATIONALE	14502825
27	PERSONNEL NIGELEC (DETAILS A SUIVRE)	686000
28	PERSONNEL PRESIDENCE(DETAILS A SUIVRE)	7029500
29	RAYANA	5000
30	REGION TAHOUA	0
31	SALEY TAWAYE MAHADAMOU	6976
32	SALIF YAYE	50000
33	SARA OUSMANE BIA	78500
34	SEYDOU BOUBACAR	20000
35	SEYDOU HAROUNA	5000
36	SOCIETE DES MINES DU LIPTAKO (SML)	10000000
37	SONUCI	10000000
38	SOULEY	20000
39	SUITE FONDS DE SOLIDARITE MARADI	1382140
40	URNE ORABANK COMPLEXE	69000
41	VERSEMENT ESPECES RABI (BSIC)	12200
42	VERSEMENT ESPECES RABI (BSIC)	5000
43	YAMINA	1050
44	YAMINA DAOUDA	8350
45	YASMINA	2500
46	ZAKARI MAHAMADOU	15000
47	ZAMAN LAHIYA	1000000
48	ZEINABOU MOUSTAPHA	10000
49	ZIBO HIMA ABDOU	5000
50	ZOUBEYROU IBRAHIM	5000

(A suivre)

A suivre...



Marchés Publics

REPUBLIQUE DU NIGER
REGION DE DIFFA
DIRECTION REGIONALE DE L'HYDRAULIQUE ET DE L'ASSAINISSEMENT

AVIS D'APPEL D'OFFRES INTERNATIONAL N° 001./2015/DRH/A/PASEHA2/DIFFA

1. Le présent Avis d'Appel d'Offres fait suite à l'avis général de passation de marchés publié dans le Journal **Bimensuel de l'ARMP – N° 225 du 15 février 2015**

2. Dans le cadre de l'exécution du Programme d'Appui au Secteur Eau, Hygiène et Assainissement (PASEHA 2) sous financement de la Coopération Danoise, le Directeur Régional de l'Hydraulique et de l'Assainissement de Diffa lance un Appel d'Offres International pour les travaux de réalisation de **dix (10) Mini AEP simples** dans la Région de Diffa.

3. La participation à la concurrence est ouverte à toutes les personnes physiques ou morales ou groupements desdites personnes en règle vis à vis de l'Administration pour autant qu'elles ne soient pas sous le coup d'interdiction, de suspension, d'exclusion ou de liquidation des biens.

Les travaux répartis en **trois (3) lots ci après :**

N° du lot	Départements	Communes	Villages	Longitude	Latitude
1	Diffa	Gueskerou	Alladalaram	12°49'12,5"	13°26'29,2"
			Fiégo	12°41'10,3"	13°22'07,9"
			N'Garoua	12°45'21,9"	13°23'10,2"
			ZeinamTchélori	12°42'57,7"	13°21'38,6"
2	MainéSoroa	MainéSoroa	Djanguiri (Kollo et Balloumi)	12°16'39,5"	13°07'24"
			MalamBoulamari I et II	12°14'04,7"	13°11'57,5"
			Tam	12°08'00,6"	13°00'03,5"
3	Diffa	Chetimari	Dabago	12°33'20	
			Kargamari	12°27'03"	13°13'41,6"
	Goudoumaria	Goudoumaria	Abouja	11°00'42,9"	13°22'33,4"

4. Les candidats ont la possibilité de soumissionner pour un ou l'ensemble des lots. Pour soumissionner aux trois (3) lots, l'Entrepreneur doit présenter du personnel et du matériel distinct pour chacun des lots. Dans tous les cas aucune entreprise ne peut être adjudicataire de plus d'un lot.

5. Les candidats intéressés peuvent obtenir des informations supplémentaires et consulter gratuitement le dossier d'Appel d'Offres auprès de la Direction Régionale de l'Hydraulique et de l'Assainissement de Diffa, **BP : 76, Tél/fax. : 20 540 290**
Email: phvdiffa@intnet.ne entre 8 heures et 16 heures 30 minutes du lundi au vendredi. Le délai d'exécution est de **quatre (4) mois au maximum**.

6. Tout candidat éligible, intéressé par le présent avis, doit acquérir un jeu complet du Dossier d'Appel d'Offres auprès de la Direction Régionale de l'Hydraulique et de l'Assainissement de Diffa moyennant le paiement d'un montant non remboursable de **deux cent mille (200 000) francs CFA**.

7. En cas d'envoi par la poste ou tout autre mode de courrier, les frais y afférents sont à la charge de l'acheteur et le maître d'ouvrage ne peut être responsable de la non réception du dossier par le candidat.

8. Les offres présentées en un original et trois (3) copies, conformément aux Instructions aux Soumissionnaires, accompagnées d'une garantie de soumission d'un montant de 2% du montant de chaque offre devront parvenir ou être remises à la Direction Régionale de l'Hydraulique et de l'Assainissement de Diffa au plus tard **lelundi 11 mai 2015 à 9 heures**. L'ouverture des plis sera faite le même jour **à 10 heures** dans la Salle de Réunion de la Direction Régionale de l'Hydraulique et de l'Assainissement de Diffa en présence des représentants des soumissionnaires qui souhaitent y assister.

Les offres reçues après le délai fixé seront rejetées.

9. Les soumissionnaires resteront engagés par leurs offres pour un délai de **cent vingt (120) jours** à compter de la date de remise des offres.

Par décision motivée, l'Administration se réserve le droit de ne donner aucune suite à tout ou partie du présent Appel d'offres.

Le Directeur
ALFASEINI MOUSSA

Avis de recrutement

Descriptif du Poste : Directeur du Centre de Promotion des Investissements
I. Position hiérarchique : Sous la tutelle du Directeur Général de la Maison de l'Entreprise.

II. Lieu d'affectation : Niamey (avec des missions dans les régions et à l'extérieur du pays).

III. Mission
Le Directeur du CPI a pour mission d'initier et de coordonner les activités de promotion des investissements au Niger, notamment en apportant l'Assistance/Conseil aux investisseurs d'une part, et en faisant valoir l'image du Niger en tant que destination d'investissement d'autre part.

IV. Tâches principales
-Planifier et formuler les stratégies pour le développement des investissements ;
-Renseigner et assister les opérateurs économiques pour la formulation des dossiers de projets d'investissements ;
-Renforcer l'avantage comparatif du Niger comme destination d'investissement à travers des campagnes ciblées d'information et de sensibilisation des acteurs concernés ;
-Collecter, traiter, produire et diffuser auprès des investisseurs, toute la documentation économique nécessaire tant au Niger qu'à l'étranger ;
-Constituer et gérer un portefeuille de projets d'investissements ;
-Participer à la préparation et assister aux réunions du Conseil National des Investisseurs Privés en qualité de rapporteur ;
-Représenter le CPI lors des rencontres abordant les questions liées aux activités dudit centre ;
-Organiser des missions d'hommes d'affaires à l'étranger et participer à des forums d'affaires sur les questions liées à l'investissement ;
-Assurer le suivi des actions de promotion des investissements et des entreprises ;
-Favoriser le partenariat entre les opérateurs économiques nigériens et leurs homologues étrangers ;
-Participer à la gestion du mécanisme de soutien aux entreprises (fonds à coûts partagés) en collaboration avec l'Assistant Technique ;
-Superviser les activités des agents relevant du CPI ;
-Exécuter toute autre tâche qui lui sera confiée par sa hiérarchie.

V. Profil recherche
-Avoir un diplôme universitaire (minimum Bac + 5 ans) dans l'un des domaines suivants : Economie, Gestion ou Finances ;
-Etre de nationalité nigérienne ;
-Avoir une expérience d'au moins 5 ans dans la promotion du secteur privé en général et dans la promotion des investissements privés en particulier ;
-Avoir des aptitudes de coordination, de supervision, d'animation, et de négociation ;
-Avoir une bonne connaissance des instruments de financement par les banques ou les Systèmes Financiers Décentralisés (SFD) ;
-Avoir des aptitudes à travailler sous pression ;
-Etre âgé de 30 au moins au 31 décembre 2014 ;
-Etre de bonne moralité ;
-Avoir un bon niveau d'expression en anglais serait un atout ;
-Avoir des connaissances en informatique (Word, Excel, PowerPoint, etc.).

VI. DEPOT DES CANDIDATURES
Le dossier de candidature est composé :
• Un Curriculum Vitae faisant ressortir brièvement l'expérience professionnelle ;
• Une lettre de motivation ;
• Les copies certifiées conformes des diplômes ;
• Un certificat de nationalité ;
• Un extrait d'acte de naissance ou tout acte en tenant lieu ;
• Un extrait de casier judiciaire datant de **moins de trois (3) mois.**
Le dossier de candidature doit être déposé **au plus tard le mardi 31 mars 2015 à 16 heures 30 minutes précises** au Secrétariat du Secrétaire Général de la Chambre de Commerce, d'Industrie et d'Artisanat du Niger, Place de la Concertation.

Femmes et accès à la terre

La lutte pour le droit au patrimoine foncier est engagée

Au Niger, de nombreuses femmes assument les charges dévolues aux chefs de ménage, notamment dans les zones rurales. Hélas, rares sont celles qui ont accès à la terre. Elles ont donc du mal à prendre en charge leurs enfants. Le problème ne se pose pas dans la législation, mais au niveau des coutumes. C'est donc pour pourquoi certaines femmes ont décidé de s'organiser en groupements, afin de défendre leurs droits, avec l'appui des partenaires techniques et financiers.

Au village de Kossèye, sis dans le premier arrondissement communal de Niamey, à quelque 15 kilomètres du centre ville, les femmes se battent au sein de leur groupement pour créer les moyens de leur autonomisation. « Je suis mariée depuis plus de vingt ans, mais cela ne m'empêche pas d'exploiter seule ce terrain qui m'a été prêté par mon oncle. Je gagne suffisamment pour m'occuper de mes six enfants et de mes proches. La création d'un groupement féminin dans notre zone nous a beaucoup aidées. Je salue l'appui considérable des partenaires à ce genre de rassemblement'', témoigne Mme Kadi Alzouma, exploitante agricole au village de Kossèye. Le cas de cette jeune dame de 43 ans montre la nécessité pour la femme d'être aussi propriétaire terrien afin d'acquérir son indépendance.

Selon la présidente du groupement féminin ''Banizoumbou'', Mme Boubacar Mariama, fonctionnaire de l'Etat, elles sont nombreuses les femmes qui, après un divorce ou la perte de leur époux, ne peuvent jamais accéder aux terres familiales. Et, pourtant, d'une manière générale, les femmes ont à leur actif plus de la moitié de la production agricole et constituent aussi plus de la main-d'œuvre dans ce domaine. Ce sont également les femmes qui ont en charge près de 90% de la transformation, du stockage et du transport des aliments. C'est là, entre autres, les raisons qui ont poussé Mariama et ses consœurs à créer ce groupement qui compte 22 membres en son sein.

Un exploitant de Kossèye, du nom de Amadou Abdou, explique que le seul moyen, pour la femme, d'acquérir un champ ou une parcelle, a toujours été le prêt. Or a-t-il dit, les prêts de terres sont devenus rares de nos jours, tant la terre a pris de la valeur et les gens devenus de plus en plus égocentriques. ''Je cultive cette portion de terre avec ma femme et mes enfants. Le terrain m'appartient, car je suis le chef de famille''. Selon Amadou Abdou, le plus souvent, les femmes ne disposent d'aucun droit foncier, et quand elles ont accès à la terre, c'est dans la majorité des cas, par le biais d'un parent du genre masculin. Dans le modèle coutumier, le champ familial communément appelé ''gandou'' est exploité par l'ensemble des membres de la famille et les femmes y travaillent au moins 5 jours par semaine. Et, c'est seulement des lopins de terres périphériques qu'elles exploitent à titre personnel, et pour lesquels elles ne consacrent que 2 jours par semaine. Elles y produisent généralement des cultures de rente comme le sésame, le gombo, l'arachide, etc.

Les femmes sont exclues de l'héritage au niveau de leurs familles d'origine. M. Abdoulkarim Mamalo, ingénieur agronome et spécialiste en Politique publique et Aménagement foncier explique que les coutumes du terroir ne permettent pas aux femmes de posséder la terre agricole car, dans leur entendement, les femmes sont appelées à quitter leurs familles d'origine, pour intégrer leurs familles maritales où elles peuvent recevoir une part de terre en héritage. Donc, on considère qu'il n'est pas question qu'elles puissent bénéficier de deux héritages

Le cas de Kadidja Adamou, habitante de Kossèye, dans le 1er arrondissement de Niamey, en est un exemple concret. ''Après le décès de mon mari, j'assume entièrement la charge de mes six enfants ; et pour subvenir à leurs besoins, je ne dispose que d'une petite parcelle que j'exploite. Sur cette parcelle, je cultive toutes sortes de légumes en saison sèche'', affirme-t-elle.

M. Abdoulkarim Mamalo, qui a eu à mener plusieurs études sur la situation des femmes du monde rural au Niger, affirme que certaines personnes ont jusqu'ici une vision traditionnelle de la femme, et pensent résolument que ''les femmes doivent être des gardiennes du foyer, qu'elles doivent préparer à manger, et non être des exploitantes agricoles''. De son avis, la pression foncière est la raison fondamentale de cette exclusion. Car plus la population s'accroît, plus les terres cultivables se dégradent et deviennent de plus en plus rares.

C'est, entre autres, pour corriger des anomalies de ce genre que l'Union Africaine a désigné la période de 2010 à 2020 comme ''Décennie des femmes africaines'', convaincue qu'aucun développement n'est possible sans la participation des femmes. Or, des organismes des Nations Unies comme la FAO confirment que les femmes ont moins facilement accès que les hommes aux ressources telles que la terre, le crédit, les intrants et les services qui renforcent la productivité.

Au Niger, l'adoption de la Politique Nationale de Promotion de la Femme en 1996 et la mise en place d'un Observatoire National pour la Promotion de la Femme (ONPF) en 1999, constituent des atouts indéniables pouvant servir de cadre de propositions et de mécanismes de contrôle des actions relatives à la promotion de la femme.

Concernant ces atouts, il faut noter que le répertoire du Ministère de la Population, de la Promotion de la Femme et de la Protection de l'Enfant a relevé l'existence de 25.000 groupements féminins, totalisant plus de 700.000 adhérentes qui s'investissent dans des Activités Génératrices de Revenus (AGR), dont le maraichage. C'est donc au profit de ces organisations de masse que les experts suggèrent d'élaborer des stratégies de sécurité alimentaire durable prenant en compte l'accès des femmes aux ressources productives, compte tenu du rôle important qu'elles jouent pour la satisfaction des besoins alimentaires de la famille.

Aissa Abdoulaye Alfary


● DR

Des femmes du Groupement Banizoumbou...


● DR

... travaillant dans un champ de maïs



Union Economique et Monétaire Ouest Africaine

AVIS D'APPEL D'OFFRES INTERNATIONAL N° 0002/ 2015 / NGTP/ DG / DT

Pour la fourniture, le transport et la mise en œuvre d'un réseau Californien pour un périmètre maraîcher de 130.60 ha dans la vallée de Goulbin Gabi ainsi que la réalisation et l'équipement de 14 forages moyens et 14 pompes immergées, alimentées par 14 Générateurs solaires pour l'exhaure dudit périmètre, dans la région de Maradi

Agence Nigérienne des Travaux d'Intérêt Public pour l'Emploi (NIGETIP).



PAYS : REPUBLIQUE DU NIGER
FINANCEMENT : UEMOA

La République du Niger qui a obtenu des fonds auprès de l'Union Economique et Monétaire Ouest Africaine (UEMOA), afin de financer un programme de mise en valeur de 1000 ha de cultures irriguées et ainsi renforcer sa sécurité alimentaire, à l'intention d'utiliser une partie de ces fonds pour effectuer des paiements au titre des Marchés **pour la fourniture, le transport et la mise en œuvre d'un réseau Californien pour un périmètre maraîcher de 130.60 ha dans la vallée de Goulbin Gabi ainsi que la réalisation et l'équipement de 14 forages moyens et 14 pompes immergées, alimentées par 14 Générateurs solaires pour l'exhaure du dit périmètre, dans la région de Maradi.**

1. L'Agence NIGETIP, assurant pour le compte de l'UEMOA, la maîtrise d'ouvrage déléguée des travaux, sollicite des offres sous plis fermés de la part des soumissionnaires cligibles et répondant aux qualifications requises **pour réaliser pour la fourniture, le transport et la mise en œuvre d'un réseau Californien pour un périmètre maraîcher de 130.60 ha dans la vallée de Goulbin Gabi dans la région de Maradi ainsi que la réalisation et l'équipement de 14 forages moyens et 14 pompes immergées, alimentées par 14 Générateurs solaires pour l'exhaure dudit périmètre.**

2. Ces travaux sont regroupés en **deux (02) lots :**
Lot 1: La fourniture, le transport et la mise en œuvre d'un réseau californien pour un périmètre maraîcher de 130,60 ha. dans la vallée du Goulbin Gabi dans la région de Maradi.
Lot 2: La réalisation et l'équipement de 14 forages moyens, la fourniture et l'installation de 14 pompes immergées, alimentées par 14 générateurs solaires pour l'exhaure du périmètre dans la vallée du Goulbin Gabi dans la région de Maradi.

Les délais d'exécution des travaux par lot sont :
- **Huit (8) mois pour le lot 1**
- **Six (6) mois pour le lot 2**

3. La passation du Marché sera conduite par Appel d'Offres International (AOI) tel que défini dans le manuel de procédures de l'Agence et les « Directives : passations des marchés financés par les prêts, les dons et les crédits UEMOA », et ouvert à tous les soumissionnaires des pays éligibles tels que défini dans les Directives.

4. Les soumissionnaires éligibles et intéressés peuvent obtenir des informations et prendre connaissance des documents d'Appel d'Offres à l'adresse mentionnée ci-dessous, du lundi au jeudi de 09h00 à 12h30 et de 13h30 à 16h et le vendredi de 09h00 à 13h30 :
L'offre est ouverte à toute entreprise ou groupement d'entreprises établies ou ayant une base fixe dans l'un des états membres de l'UEMOA (Bénin, Burkina Faso, Cote d'Ivoire, Guinée Bissau, Mali, Niger, Sénégal et Togo).

AGENCE NIGERIENNE DES TRAVAUX D'INTERET PUBLIC POUR L'EMPLOI (NIGETIP), Rue : 1, rue d'Ibohamane, Quartier Plateau, Niamey Commune I,
B.P. : 12 715 Niamey-NIGER.
Téléphone": 00 227 20 72 57 81 700 227 20 72 57 82
Télécopie : 00 227 20 72 27 78
Adresse électronique : nigetip@hotmail.fr

5. Les exigences en matière de qualifications sont les suivantes :
Lot 1 :
(i) Soumission de bilans vérifiés ou. si cela n'est pas requis par la réglementation du pays du candidat, autres états financiers acceptables par l'Autorité contractante pour les trois (3) dernières années démontrant la solidité actuelle de la position financière du candidat et sa profitabilité à long terme ;
(ii) Avoir un minimum de chiffres d'affaires annuel moyen des activités au moins égale au montant prévisionnel de la soumission, qui correspond au total des paiements mandatés reçus pour les marchés en cours ou achevés au cours des trois (3) dernières années ;
(iii) Expérience d'un (1) marché de BTP, AEP irrigation forages et exhaure à titre d'entrepreneur, de sous-traitant ou d'ensemblier au cours des trois dernières années qui précèdent la date limite de dépôt des candidatures ;
(iv) Participation à litre d'entrepreneur, ou de sous-traitant dans au moins un marché similaire.au cours des trois dernières années avec une valeur minimum de 100.000.000.qui ont été exécutés de manière satisfaisante et terminés, pour l'essentiel, et qui sont similaires aux travaux proposés. La similitude portera sur la taille physique, la complexité, les méthodes/technologies ou autres caractéristiques telles que décrites dans la Section IV, Etendue des Travaux ;
(v) Pour les marchés référeneiés ci- dessus ou pour d'autres marchés exécutés pendant la période stipulée au paragraphe (iv) ci-dessus, une expérience minimale de travaux dans les principales activités suivantes :
- Irrigation;
- Fourniture et pose de conduite;
- Construction de bassins de distribution;
- Terrassement;

(vi) Disposer du matériel et équipements essentiels pour la réalisation des travaux;
(vii) Disposer du personnel jouissant de l'expérience nécessaire dans la réalisation des travaux de nature et de complexité comparables ;
(viii) Disposer de liquidés ou de facilités de crédit autre que l'avance de démarrage éventuelle (sous forme d'attestation bancaire ou chèque certifié), à hauteur de 10% du montant de la soumission.

Lot 2:
(i) Soumission de bilans vérifiés ou, si cela n'est pas requis par la réglementation du pays du candidat, autres états financiers acceptables par l'Autorité contractante pour les trois (3) dernières années démontrant la solidité actuelle de la position financière du candidat et sa profitabilité à long terme ;
(ii) Avoir un minimum de chiffres d'affaires annuel moyen des activités au moins égale montant prévisionnel de la soumission, qui correspond au total des paiements mandatés reçus pour les marchés en cours ou achevés au cours des trois (3) dernières années ;
(iii) Expérience d'un (1) marché de BTP. AEP irrigation forages et cxhaurc et fourniture et installation de générateurs solaires et de pompes à tilre d'entrepreneur, de sous-traitant ou d'ensemblier au cours des trois dernières années qui précèdent la date limite de dépôt des candidatures ;
(iv) Participation à titre d'entrepreneur, ou de sous-traitant dans au moins un marché similaire.au cours des trois dernières années avec une valeur minimum de 100.000.000.qui ont été exécutés de manière satisfaisante et terminés, pour l'essentiel, et qui sont similaires aux travaux proposés. La similitude portera sur la taille physique, la complexité, les méthodes/technologies ou autres caractéristiques telles que décrites dans la Section IV, Etendue des Travaux ;
(v) Pour les marchés référeneiés ci- dessus ou pour d'autres marchés exécutés pendant la période stipulée au paragraphe (iv) ci-dessus, une expérience minimale de travaux dans les principales activités suivantes :
- Exécution de forage;
- Fourniture et pose de pompe;
- Fourniture et installation de générateurs solaire.

(vi) Disposer du matériel et équipements essentiels pour la réalisation des travaux;
(vii) Disposer du personnel jouissant de l'expérience nécessaire dans la réalisation des travaux de nature et de complexité comparables ;
(viii) Disposer de liquidés ou de facilités de crédit autre que l'avance de démarrage éventuelle (sous forme d'attestation bancaire ou chèque certifié), à hauteur de 10% du montant de la soumission.

Une marge de préférence ne sera pas octroyée aux soumissionnaires nationaux.

6. Les soumissionnaires intéressés peuvent obtenir le Dossier d'Appel d'Offres complet en version française sur présentation d'un reçu de versement (direct pour les locaux) ou une attestation de virement (pour les étrangers) non remboursable de la somme de deux cents cinquante mille (250000) francs CFA, au compte bancaire de l'Agence NIGETIP N°251 11113 622/16 ouvert auprès de la SONIBANK Niamey (Niger).

7. Les offres devront être soumises à l'adresse ci-dessous **au plus tard le mardi 05 mai 2015 à 10h30 heure locale**.

Les offres remises en retard ne seront pas acceptées.

Les offres seront ouvertes en présence des représentants des soumissionnaires présents à l'adresse mentionnée ci-dessous **le même jour à 11 h30 heure locale.**

8. Les offres doivent comprendre une garantie de soumission de **3%** du montant de l'offre du soumissionnaire.

9. L'adresse à laquelle il est fait référence ci-dessus est :
Mme la Directrice Générale de NIGETIP
Rue : 1, rue d'ibohamane, Quartier Plateau, Niamey Commune I,
B.P. : 12 715 Niamey- NIGER.
Téléphone : 00 227 20 72 57 81 /00 227 20 72 57 82
Télécopie : 00 227 20 72 27 78
Adresse électronique : nigetip@hotmail.fr

La Directrice Générale
Mme ABBA ADAMA BAKO

36ème édition du Sabre national de lutte traditionnelle à Agadez

Plus que six (6) lutteurs invaincus à l'issue de la 6ème journée des combats

Les compétions entrant dans le cadre de la 36ème édition du Sabre National de Lutte Traditionnelle se poursuivent à l'Arène des Jeux de Lutte Traditionnelle Aboubacar Djibo d'Agadez dans la joie et la sérénité. Le tournoi se passe sous la présidence du ministre de la Jeunesse et des Sports, M. Abdoul Karim Dan Mallan, qu'accompagnent ses proches collaborateurs. A l'issue de la 6ème journée de combats, rien que six (6) lutteurs restent dans la course au prestigieux sabre. Ainsi, Niamey dispose de trois (3) lutteurs invaincus, Agadez un (1), Dosso un (1), et Tahoua un (1).

Les rencontres de la matinée d'hier on opposé d'abord Niamey et Zinder, puis Diffa et Maradi. Rappelons d'abord qu'à l'issue de la 5ème journée des compétions, en classement provisoire, la région de Niamey conserve sa première place avec 119 points et prend largement la tête du groupe. Elle est suivie de la région de Tahoua avec 88 points. Dosso perd la 2ème place et occupe la 3ème avec 84 points ; tandis que la région de Maradi est placée 4ème avec 81 points ; la région de Zinder est 5ème avec 78 points. Quant à la région d'Agadez, elle se contente de la 6ème place avec 67 points ; ensuite la région de Diffa occupe la 7ème place avec 52 points; et enfin Tillabéry est 8ème avec 34 points.

Par ailleurs, le concours d'accoutrement s'est déroulé le mercredi dernier dans l'après-midi. C'est Saïdou Dan Oudawa d'Agadez qui est classé premier par le jury. Illiassou Issoufou de Tahoua est 2ème , tandis que Harouna Ali de Niamey est déclaré 3ème.

La rencontre entre Niamey et Zinder a enregistré la victoire de Niamey par 7 victoires à 2 et un combat nul entre Inoussa Allassan de Niamey et Nassirou Laouali de Zinder. En effet, Adamou Abdou de Niamey, invaincu, a affronté l'unique invaincu de Zinder Abdou Ibrahim. Adamou est rentré dans le cercle rassurant et serein. Au coup d'envoi du juge central, les deux lutteurs étaient timides et calmes. Ils s'observent pendant environ une minute, avec juste des petites provocations de mains. Abdou Ibrahim a pris par surprise le pied de son adversaire. Inexpérimenté, le lutteur de Zinder a trainé le pied d'Adamou Abdou sur son épaule pendant une minute et s'est posé des questions sur ce qu'il doit faire de cette jambe qui constituait un fardeau pour lui.

Pour sa part, Adamou Abdou de Niamey était serein et imperturbable. Il a pu échapper à cette tentative fatale d'Abdou Ibrahim. Adamou Abdou de Niamey a fini par saisir Ibrahim Abdou par la hanche et exerçait ses forces sur son dos avant de le mettre à plat ventre en 5 minutes 27 secondes de combat. Ainsi s'achève l'aventure d'Abdou Ibrahim de Zinder, mettant fin à l'espoir de la région.



Elh Zakari A. Gado/ONEP

Des combats spectaculaires

La région de Zinder est donc écartée du Sabre National de lutte Traditionnelle. Le sacre d'Adamou Abdou a motivé les deux (2) autres invaincus de Niamey à s'inscrire dans la dynamique afin de suivre les traces de leur coéquipier. Sabo Abdoulaye de Niamey, également invaincu, a brisé la résistance de Sani Souley de Zinder en 6 minutes 27 secondes. Sani Souley était impuissant face à la pression de Sabo Abdoulaye et a mordu le sable. Sabo Abdoulaye continue son chemin rassurant.

Pour sa part, Boubacar Yacouba de Niamey n'a donné aucune chance à Ali Harouna Roba-Roba pour s'appliquer. Il l'a écrasé en 2 minutes 23 secondes.

Ainsi, région de Niamey poursuit le tournoi avec trois lutteurs invaincus en attendant sa dernière sortie face à la région de Tahoua prévue demain vendredi 20 mars au titre de la dernière journée des rencontres inter régions.

La 2ème rencontre de la matinée a mis aux prises Diffa et Maradi. C'est la région de Maradi qui a dominé la région de Diffa par 7 victoires à 2 et un combat nul entre Chaïbou Abdou de Diffa et Issoufou Rabo de Maradi. Au cours de cette rencontre, les lutteurs ont fait preuve de maturité technique et physique. Il s'est agi pour eux de produire des belles prestations pour que la fête soit plus belle et pour satisfaire la curiosité des spectateurs qui se sont fortement mobilisés pour le spectacle.

Dans l'après midi, Dosso a obtenu 7 victoires face à Agadez qui en compte 3, tandis que Tahoua a disposé de Tillabéri au score de 6 victoires à 4.

En marge des compétitions, un concours de danse de lutte traditionnelle a été organisé. Après sa délibération le jury attribué le premier prix à l'équipe de Maradi, le second prix à celle de Tahoua, puis le troisième prix à Agadez.

Laouali Souleymane,
envoyé Spécial

SONIDEP

SOCIÉTÉ NIGÉRIENNE DES PRODUITS PETROLIERS
SOCIÉTÉ D'ETAT
(Ordonnance N°7701 du 20 Janvier 1977)
Siège Social : N° 361 Rue Nb1 Avenue Abdoulaye Fadiga Niamey Bas (Rép. du Niger)

PROCES VERBAL D'ATTRIBUTION DU MARCHE DE CONSTRUCTION D'UN DEPOT PETROLIER A TAHOUA

L'an deux mil quinze et le dix-huit février à 12 heures, s'est tenue dans la salle de la réunion du 3ème étage de la Direction Générale de la Sonidep, en séance plénière, la réunion de la commission ad 'hoc d'ouverture et d'adjudication des offres relatives à la **construction d'un dépôt pétrolier à Tahoua**, créée par décision n°00098/SONIDEP en date du cinq février 2015, sous la présidence de M. Moussa Mounkaila, Directeur Financier de la SONIDEP, étaient aussi présents les membres du comité d'experts indépendant.

La commission s'est penchée sur le résultat du rapport d'analyse des offres du comité d'experts. Il ressort des offres reçues des deux soumissionnaires à savoir celle de l'ENTREPRISE OUMAROU ANGO ET FRERES **E.O.A.F** d'un montant HT de **10.422 024 978 francs CFA** et GLOBAL CONSTRUCTION AFRIQUE **GCA** d'un montant **TTC** de **17 036 377 198 francs CFA** que l'offre **d'EOAF n'est pas éligible à** l'issue **de la phase d'éligibilité.**

L'E.O.A.F n'a pas fourni l'attestation d'engagement; les pièces suivantes sont non légalisées: Registre de commerce, numéro d'Identification Fiscal (NIF), Attestation de non faillite et non liquidation, Attestation de non exclusion de la commande publique, Attestation de Régularité Fiscale (ARF), Attestation de l'Inspection de Travail.

Donc conformément aux prescriptions du DAO (Article 2 des IS) cette offre n'est pas éligible. Seule l'offre de **GCA** a été retenue pour la suite de l'analyse.

Après analyse et évaluation, l'offre de l'entreprise GCA est jugée techniquement conforme, et, est déclarée adjudicataire du marché de construction du dépôt Pétrolier dans la commune de Tahoua pour un montant de dix sept milliards trente six millions trois cents soixante dix sept mille cent quatre vingt dix huit (17 036 377 198) francs CFA TTC pour un délai d'exécution de **12 mois.**

Ont signé :

M. Moussa Mounkaila (DF)
Mme Ali Fatchima (DAP)
M. Sani Ali (DMP/MC/PSP)
M. Aliou Tchindo (DC)
Maître Issa Maidoka Huissier de justice

Marchés Publics

REPUBLIQUE DU NIGER
MINISTERE DES ENSEIGNEMENTS SECONDAIRES
DIRECTION DES MARCHES PUBLICS ET DES DELEGATIONS DE SERVICE PUBLIC

AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT NATIONAL

N°002/FS/2015/MES/SG/DMP/DSP

1. Le présent Avis d'Appel d'Offres fait suite à l'avis général de passation de marchés publié dans « le Sahel » du 16 février 2015.
2. Le Ministère des Enseignements Secondaires invite les candidats remplissant les conditions requises à présenter une offre sous pli cacheté pour l'acquisition des fournitures scolaires pour la rentrée scolaire 2015-2016, dont le détail suit :

Lot 1 :

N°	Désignation	Quantité
1	Cahier 100 pages	2 149 000
2	Cahier 300 pages	752 000

Lot 2 :

1	Cahier de 200 pages	2 397 000

Lot 3:

1	Boites craie blanche	80000

Lot 4 :

1	Ensembles géométriques	508 000

3. La participation à la concurrence est ouverte à toutes les personnes physiques ou morales ou groupements desdites personnes en règle vis à vis de l'Administration (voir détails dans instructions aux soumissionnaires) pour autant qu'elles ne soient pas sous le coup d'interdiction ou de suspension.
Les candidats ont la possibilité de soumissionner pour un, plusieurs ou l'ensemble des lots mais ne peut être adjudicataire de plus de deux (2) lots.
4. Les candidats intéressés peuvent obtenir un complément d'information et consulter gratuitement le Dossier d'Appel d'Offres auprès de la Direction des Marchés Publics et des Délégations de Service Public du Ministère des Enseignements Secondaires
5. Tout candidat éligible, intéressé par le présent avis, doit acheter un jeu complet du Dossier d'Appel d'Offres, auprès de la Direction des Marchés Publics et des Délégations de Service Public et moyennant paiement d'un montant non remboursable de **deux cent mille (200 000) FCFA.**
6. En cas d'envoi par la poste ou tout autre mode de courrier, les frais y afférents sont à la charge de l'acheteur et la personne responsable du marché ne peut être responsable de la non réception du dossier par le candidat
7. Les offres présentées en un original et trois copies, conformément aux Instructions aux Soumissionnaires, et accompagnées d'une garantie de soumission de 2% devront parvenir ou être remises à la Direction des Marchés Publics et des Délégations de Service Public au plus tard le 16 avril **2015 à 9 heures**
8. L'ouverture des plis aura lieu le **même jour à 10 heures** en présence des représentants des soumissionnaires qui souhaitent y assister. Les offres reçues après le délai fixé seront rejetées.
9. Les soumissionnaires resteront engagés par leurs offres pour un délai de **quatre vingt dix** (90) **jours,** à compter de la date de remise des offres.

Par décision motivée, l'Administration se réserve le droit de ne donner aucune suite à tout ou partie du présent Appel d'Offres.

La Ministre
Mme BETY AICHATOU HABIBOU OUMANI

HOROSCOPE

Prévisions de vendredi-samedi-dimanche

1 Bélier (21 mars - 19 avril)

VENDREDI: Profitez de la Nouvelle Lune pour faire du rangement et vérifier que vous êtes à jour dans vos factures et votre courrier.

SAMEDI: C'est le jour pour tester votre pouvoir de séduction!

DIMANCHE: Vous prendrez conscience de ce qui compte vraiment pour votre bonheur.

2 Taureau (20 avril - 20 mai)

VENDREDI: Période très agréable autour de la Nouvelle Lune. Secteurs clés? Les rencontres amicales, de même que des projets personnels, qui évolueront favorablement.

SAMEDI: Une journée sur les traces de nos ancêtres et de leurs traditions.

DIMANCHE: Les Taureau seront comme des vedettes, observés sous toutes les coutures!

3 Gémeaux (21 mai - 21 juin)

VENDREDI: Tout sauf calme. La Nouvelle Lune va vou rendre impatient, ce qui laisse craindre des emportements fréquents avec tous ceux qui chercheront à vous contrer.

SAMEDI: Vos amis croient en vous et vous le disent.

DIMANCHE: Laissez-vous aller à la rêverie et à la détente.

4 Cancer (22 juin - 22 juillet)

VENDREDI: Des échanges constructifs pour évoluer dans votre travail, régler une affaire ou étoffer vos réseaux.

SAMEDI: Discutez avec des gens qui font le même métier que vous. Vous avez beaucoup à partager.

DIMANCHE: Restez au calme avec ceux que vous aimez.

5 Lion (23 juillet - 21 août)

VENDREDI: Si vous avez laissé traîner du courrier ou des factures à régler, il faudra vous en occuper sérieusement.

SAMEDI: Vous ferez de belles rencontres en voyage.

DIMANCHE: Redéfinissez vos objectifs au bureau.

6 Vierge (22 août - 21 sept.)

VENDREDI: Une Nouvelle Lune peu engageante qui s'annonce et qui laisse craindre des dérapages, des provocations ou des paroles en l'air qui auront le don de vous énerver.

SAMEDI: Votre avenir prend un tournant prometteur. A vous de tenir le cap!

DIMANCHE: Des lectures vous inspireront dans tous les domaines.

7 Balance (22 sept.- 22 oct.)

VENDREDI: Horizons dégagés avec la Nouvelle Lune car il y aura une mobilisation autour du quotidien, en cherchant des solutions à vos petits problèmes.

SAMEDI: Définissez mieux vos attentes concernant l'immobilier. Vos recherches seront plus simples.

DIMANCHE: Une journée à méditer sur sa vie.

8 Scorpion (24 oct. - 22 Nov.)

VENDREDI: Déplacements professionnels ou rendez-vous d'amoureux, votre programme sera chargé, mais passionnant.

SAMEDI: Vous serez dans une forme olympique. Ça donnera le tempo à votre entourage.

DIMANCHE: En couple, le dialogue vous fera avancer dans la même direction. Célibataire, ne vous mettez pas la pression.

9 Sagittaire (22 nov. - 22 déc.)

VENDREDI: Un problème de mésentente avec un membre de votre famille pourrait bien être la cause de votre agacement.

SAMEDI: Le sport vous aidera à trouver votre équilibre.

DIMANCHE: Restez sous la couette à moins d'une urgence... une vraie!

10 Capricorne (21 déc. - 19 janv.)

VENDREDI: Vous aurez de bonnes raisons d'apprécier la Nouvelle Lune car elle vous enverra une énergie positive qui vous fera aller de l'avant en toute confiance.

SAMEDI: C'est le bon jour pour quitter les villes et trouver un coin de nature.

DIMANCHE: Prenez l'air, dépensez-vous en famille ou avec des amis.

11 Verseau (20 janv. - 18 février)

VENDREDI: Si vous envisagez une dépense importante, faites des comptes précis, histoire de bien cerner vos possibilités.

SAMEDI: Prenez vos distances et trouvez refuge dans un coin calme où vous aurez la paix.

DIMANCHE: Il faut faire un pas vers l'autre si vous voulez une réconciliation.

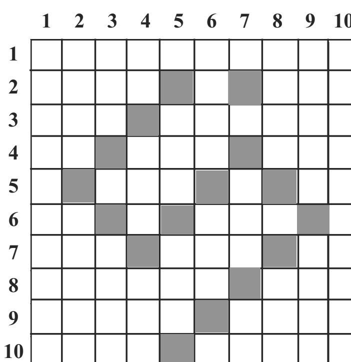
12 Poissons (19 Fév. - 20 mars)

VENDREDI: Une prise de conscience pourrait se faire vis-à-vis d'une situation ou d'un problème relationnel qui vous tracasse. Vous y verrez plus clair.

SAMEDI: Fouinez dans les magasins. De bonnes affaires s'y cachent.

DIMANCHE: Longue marche ou petite randonnée... Peu importe du moment que le paysage est beau.

MOTS CROISES



HORIZONTALEMENT

1. Arachides grillées;
2. Organisation africaine qui siégea à Bangui **-** Opération en bourse;
3. Institution de la première transition nigérienne **-** Machine de levage;
4. Héros disgracieux **-** Centrale syndicale **-** Arbre au bois dur;
5. Pied difforme **-** Il chauffa le Nil;
6. Réunion de gradés **-** Poème;
7. Issus de **-** Obstacle **-** Sodium;
8. Morceau de bois placé pour soutenir une jeune plante **-** Patronyme;
9. Ecourté **-** Possessif;
10. Place en terre **-** Demeure coquette.

VERTICALEMENT

1. Elles ont de la suite dans les idées;
2. L'ancêtre de l'O.I.F **-** Troupe de bergers;
3. Conjonction **-** Virage en ski;
4. Précision horaire **-** Instrument à vent **-** Saison;
5. Explosif **-** Change de peau;
6. Gouffre (inversé) **-** Patrie d'Abraham;
7. Parti d'Ado en RCI **-** Condition;
8. C'est la totalité **-** L'Egypte en est un don, dit-on;
9. Garder à l'oeil **-** Cantique;
10. Future centrale thermique de l'Ader.

Solution du numéro précédent

E	C	U	R	E	U	I	L	S	■
P	O	T	■	A	S	P	E	C	T
E	U	■		Y	U	A	■	N	O
R	■	T	A	X	I	■	L	U	T
D	I	A	R	■	D	E	L	T	A
U	■	O	D	E	■	P	■	S	N
M	O	N	■	T	U	E	R	■	I
E	R	■	R	A	B	E	■	U	S
N	■	R	A	L	A	■	A	N	E
T	E	N	T	A	C	U	L	E	S

Numéros utiles

Renseignements:	12
Réclamations :	13
SAMU:	15
Police secours :	17
Sapeurs Pompiers:	18
Hôpital :	20 72 25 21
Médecins de nuit:	20 73 47 37

Pharmacies de garde

Du Samedi 14 au Samedi 21 Mars 2015

- Pharmacie du 3 Août
- Avenir
- El Nasr
- Temple
- Arewa
- Arènes
- Carrefour 6ème
- Imam Malick
- Lahia
- Deyzeibon
- Recasement
- Cité Chinoise
- Sira
- BCEAO
- Lazaret
- Route Torodi
- Populaire Maourey
- Pop. Hôpital (sauf les dimanches)

Du Samedi 21 au Samedi 28 Mars 2015

- Indépendance
- Mali Béro
- Chateau 8
- Liberté
- Ténéré
- 2ème Arrondissement
- Wadata
- Yantala
- Collège Mariama
- Darès Salam
- Cité Caisse
- Liptako
- Nî'ima
- Dendi
- Abdoul Karim
- Gamkallé
- Centrale
- Amina
- Populaire Banizoumbou
- Pop. Hôpital (sauf les dimanches)

Rions-en

La pêche au crocodile

Sur un fleuve africain, une femme fait du ski nautique derrière une pirogue propulsée par une vingtaine de rameurs tous masculins. Un touriste remarque :

«Je pensais la culture africaine plus sexiste et je ne m'attendais pas à voir des hommes faire des efforts pour qu'une femme ait le plaisir de faire du ski nautique. »

L'homme répond : « Pas ski nautique, le chef a prêté sa belle-mère pour la pêche au crocodile ! »

Deux fous

Deux fous montent un plan pour s'échapper de l'asile.

Le premier dit :

«Il faut d'abord étudier la porte. Si elle est trop haute, on passe par-dessous et si elle est trop basse, on passe par-dessus.»

Le second court vers la sortie puis revient, désespéré, et dit :

«On ne peut pas s'évader. Il n'y a pas de porte.»

Mariage

Les familles

- Feu Diatta Emmanuel à Doutchi, Niamey, Sénégal et USA
- Feu Réné Delanne à Niamey
- Feu Mahaman Gnalaoudo Ousmane à Kellakam Mainé, Diffa et au Nigéria
- Feu Baragé Kaka à Doutchi et Niamey
- Dan-Kassaoua Maiga à Doutchi, Fadama, Niamey, Kollo, Ayérou, Arlit et Tanout
- Atto Indatou à Niamey et Agadez
- Tous les ressortissants de Kellakam à Niamey
- Elh Adamou Souley Chef de village de Liboré à Niamey

Parents, Amis et Connaissances ont la joie de vous faire part du mariage de leurs enfants :

Lieutenant Edouard Diatta Murtala, Officier des FAN avec **Mlle Raissa Diatta,** Etudiante à Niamey

Les cérémonies religieuses auront lieu Inch'Allah le **vendredi 20 mars 2015 à 16h 30 chez Mr Diatta Louis** au quartier Bobiel, virage à gauche avant le cabinet médical Zamzam.

Le foyandi du jeune marié aura lieu Incha Allah **le vendredi 20 mars 2015 à Niamey, quartier 105 logements à côté de l'école poudrière III chez Dr. Diatta Edourad**

Communiqué
LA POPULATION DU NIGER : Voici du nouveau à Niamey

A L'occasion de l'arrivage de grands leaders de la marque SHARP au NIGER du 21/22/23 mars 2015 la société SHIVAM organise une grande promo qui se nome *"Projet YUME NIGER"* et des formations adéquate pour ses agents.

En effet, nous maintenons les prix les plus bas possible, dans le but de vous offrir l'opportunité d'améliorer votre mode de vie.

Nous mettons à jour sur une base quotidienne nos offres spéciales, qui atteignent 40% de réduction sur le prix d'origine. Nous vous mettons à disposition les meilleures offres du marché.

Dans ce cadre, avec la société SHIVAM vous ferez une sélection sur les produits suivants :

le freezer horizontales ; les téléviseurs led ; les frigos et les splits. Pour joindre l'utile à l'agréable, nous vous offrons des surprises pour la nouvelle année 2015.

SHARP
sharp mind african mind
ありがとう
KOTEN
Koten "Arigato" Thank You Fair
GRANDE PROMO
du 21 au 23 Mars 2015
Jusqu'à -40%
KOTEN, le seul évènementiel japonnais pour SHARP
Tél : 95 98 62 51
95 98 62 52
95 98 62 58
95 98 62 61
SHIVAM
General Trading Sarl
Distributeur Agréé